BUDGET 1992-1993

Renseignements supplémentaires
Crédits

92-06399/

Préparé par le
Conseil du trésor

Gouvernement du Québec
Conseil du trésor

Dépôt légal, 1er trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0706-0327
ISBN 2-550-22948-7

PRÉFACE

Ce document contient des informations générales sur le budget des dépenses 1992-1993 ainsi que des notes explicatives sur les crédits déposés à l'Assemblée nationale pour l'année financière qui débute le 1er avril 1992.

Dans la première partie, monsieur Daniel Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, Président du Conseil du trésor, fait état des principaux éléments qui se retrouvent dans la prévision de dépenses 1992-1993.

Les parties II à V inclusivement présentent des informations synthèses sur l'évolution des dépenses gouvernementales et le contenu des crédits.

- La partie II fait état de la prévision de dépenses 1992-1993 et des résultats de l'année financière précédente;

- la partie III décompose les crédits 1992-1993 sous l'angle des ressources utilisées et des regroupements de programme par mission et domaine;

- la partie IV traite de l'évolution de l'effectif total des ministères et organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale;

- la partie V renferme des notes explicatives par ministère sur le contenu de chacun des programmes apparaissant au Livre des crédits.

Les parties VI, VII et VIII donnent des informations générales sur des sujets connexes au budget des dépenses.

- La partie VI porte sur l'évolution des immobilisations que le Gouvernement subventionne par le biais d'une prise en charge du service de dette à assumer par les organismes bénéficiaires;

- la partie VII donne des informations de nature financière sur les Fonds spéciaux et les coûts relatifs à la gestion de la taxe sur les produits et services;

- la dernière partie présente des informations sommaires sur les dépenses relatives aux technologies de l'information.

Table des matières

PRÉFACE

PARTIE I - LA GESTION DES DÉPENSES DANS UNE ÉCONOMIE EN TRANSITION : SAVOIR S'ADAPTER AUX NOUVELLES RÉALITÉS

1. Introduction 9

2. Les résultats de l'année financière 1991-1992 10

3. La croissance et les priorités de dépenses en 1992-1993 10

4. L'impact de la conjoncture économique sur les dépenses 14

5. Le contrôle de la croissance des dépenses 17

6. Conclusion 20

PARTIE II - L'ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE 1991-1992 ET LA PRÉVISION 1992-1993

1. La dépense probable 1991-1992 23

2. La prévision de dépenses 1992-1993 27

3. Les principaux paramètres budgétaires à la base des crédits 1992-1993 28

PARTIE III - LA COMPOSITION DES CRÉDITS 1992-1993

1. Les crédits par mission et domaine d'activités 31

2. Les supercatégories de dépenses 36

3. Les crédits affectés aux dépenses de fonctionnement 38

4. Les dépenses en capital 41

5. Les dépenses d'intérêt 43

PARTIE IV - L'EFFECTIF GOUVERNEMENTAL

1. L'évolution de l'effectif total 45

2. L'effectif autorisé par ministère 48

PARTIE V - RENSEIGNEMENTS SUR LES CRÉDITS PAR MINISTÈRE

Sommaire des crédits et dépenses excluant les prêts, placements et avances 52

Affaires culturelles 54
Affaires internationales 57
Affaires municipales 58
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 62
Approvisionnements et Services 66
Assemblée nationale 68
Communautés culturelles et Immigration 70
Communications 72
Conseil du trésor 74
Conseil exécutif 75
Éducation 78
Énergie et Ressources 81
Enseignement supérieur et Science 83
Environnement 87
Finances 89
Forêts 92
Industrie, Commerce et Technologie 94
Justice 97
Loisir, Chasse et Pêche 101
Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle 103
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine 107
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique 109
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française 112
Personnes désignées par l'Assemblée nationale 113
Régie de l'assurance-maladie du Québec 114
Revenu 116
Santé et Services sociaux 118
Sécurité publique 123
Tourisme 126
Transports 128
Travail 131

PARTIE VI - LES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

1. Aperçu général 135

2. L'évolution globale du niveau d'immobilisations 136

3. L'évolution des immobilisations dans les différents secteurs 137

PARTIE VII - LES FONDS SPÉCIAUX ET LA GESTION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

1. Les prévisions de dépenses et de sources de financement des Fonds spéciaux 141

2. Les prévisions de déboursés pour la gestion de la taxe sur les produits et services 142

3. L'effectif des Fonds spéciaux et de la gestion de la taxe sur les produits et services 142

Sommaire des dépenses des Fonds spéciaux 143

Informations additionnelles sur les opérations des Fonds spéciaux 144

Effectif total prévu pour les Fonds spéciaux et la gestion de la taxe sur les produits et services 145

Affaires internationales
. Fonds de développement international 146

Approvisionnements et Services
. Fonds de reprographie gouvernementale 147
. Fonds des approvisionnements et services 148
. Fonds du service aérien gouvernemental 149

Communications
. Fonds des moyens de communication 150
. Fonds des services de télécommunications 151
. Fonds des services informatiques 152
. Fonds Les Publications du Québec 153

Éducation
. Fonds de la formation à distance 154

Énergie et Ressources
. Fonds de la réforme du cadastre québécois 155
. Fonds d'information géographique et foncière 156

Finances
. Fonds de financement 157
. Fonds du Bureau de la statistique du Québec 158

Justice
. Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels 159
. Fonds des registres 160

PARTIE VIII - LES DÉPENSES RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION 163

PARTIE I

LA GESTION DES DÉPENSES DANS UNE ÉCONOMIE EN TRANSITION : SAVOIR S'ADAPTER AUX NOUVELLES RÉALITÉS

1. INTRODUCTION

La situation économique qui prévaut depuis le printemps de 1990 a entraîné des pressions irrésistibles sur l'évolution des dépenses gouvernementales. De grands domaines de dépenses auparavant à faible croissance, comme l'éducation et la sécurité du revenu, contribuent maintenant à l'accélération du rythme global des dépenses. Le Gouvernement a accepté en outre, de faire certaines dépenses additionnelles pour atténuer les effets du ralentissement économique.

De 1987 à 1990, la gestion serrée des finances publiques avait permis de limiter le rythme d'accroissement annuel des dépenses à 1,3 point de pourcentage de plus que l'inflation et ce, malgré le fait que la croissance des dépenses dans le domaine de la santé et des services sociaux se maintenait annuellement à 3,7 points de pourcentage de plus que l'inflation. Cette croissance modérée des dépenses a permis un redressement significatif de la situation financière du Gouvernement.

L'assainissement des finances publiques n'était pas complété lorsqu'est survenue la récession qui a sévi au cours de 1990 et 1991. Tout en gardant le cap sur l'objectif, la gestion des dépenses a dû être adaptée en fonction des nouvelles contraintes. C'est ainsi que, devant la nécessité pour le Gouvernement de protéger les victimes de la récession et de stimuler l'économie, il devenait inévitable que la croissance des dépenses soit plus forte qu'au cours des années précédentes. Néanmoins, des mesures importantes ont été adoptées pour corriger à long terme la croissance structurelle des dépenses, notamment au chapitre du financement des programmes et du partage des responsabilités.

Même en début de reprise économique, les conséquences de la récession continueront d'avoir un impact important sur la prochaine année financière. C'est dans cet environnement encore difficile que s'est faite la préparation du Budget des dépenses pour 1992-1993. La situation économique commande de gérer de façon extrêmement rigoureuse les dépenses publiques mais également une grande prudence en ciblant des objectifs adaptés au contexte actuel.

2. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1991-1992

À l'occasion du dernier Discours sur le budget le 2 mai 1991, le ministre des Finances a fixé l'objectif de dépenses de l'année qui s'achève à 38 389,0 M$, une hausse de 6,4 % par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, au cours des mois qui suivirent, certains besoins conjoncturels essentiels ont contribué à hausser la croissance des dépenses de 375,0 M$. Dans une large mesure, ces dépenses additionnelles sont attribuables aux missions éducative et de la sécurité du revenu. Le Gouvernement a dû adopter des mesures de contrôle exceptionnelles pour restreindre le dépassement budgétaire au plus strict minimum. Au total, la prévision de dépenses probables pour l'année 1991-1992 est estimée à 38 764,0 M$, ce qui signifie un taux de croissance de 7,5 % par rapport à l'année antérieure.

TABLEAU 1 : PRÉVISION DE DÉPENSES 1991-1992 ET 1992-1993

	1991-1992 M$	1992-1993 M$
Prévision au dépôt des crédits	38 567,0	41 019,0
Plus : révision au Discours sur le budget 1991-1992	(178,0)	-
Objectif de dépenses 1991-1992	38 389,0	-
Plus : dépenses additionnelles 1991-1992	375,0	-
DÉPENSES TOTALES	**38 764,0**	**41 019,0**
Variation des dépenses en %	7,5	5,8
Taux d'inflation au Canada en %	5,6	2,3

3. LA CROISSANCE ET LES PRIORITÉS DE DÉPENSES EN 1992-1993

Les crédits 1992-1993 reflètent une prévision de dépenses de 41 019,0 M$, ce qui représente une augmentation de 2 255,0 M$ et un taux de croissance de 5,8 % par rapport à la dépense probable de 1991-1992. La prévision d'inflation pour 1992 étant 2,3 %, les dépenses gouvernementales augmenteront à un rythme nettement supérieur à celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Par rapport à l'objectif de dépenses visé lors du dernier Discours sur le budget, les dépenses seront supérieures de 864,0 M$.

Le domaine de la santé et des services sociaux qui représente 30,9 % du total des crédits augmentera de 573,7 M$. Le domaine de la sécurité du revenu qui compte pour 9 % des crédits totaux entraîne une croissance budgétaire de 481,9 M$. Pour ce qui est du domaine de l'éducation, ses crédits augmenteront de 342,5 M$. Le solde de croissance se retrouve dans les autres domaines de dépenses dont 113,9 M$ pour les dépenses d'intérêt sur la dette du Gouvernement.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES CRÉDITS 1992-1993 ET SOURCES DE CROISSANCE SELON LES GRANDS DOMAINES DE DÉPENSES

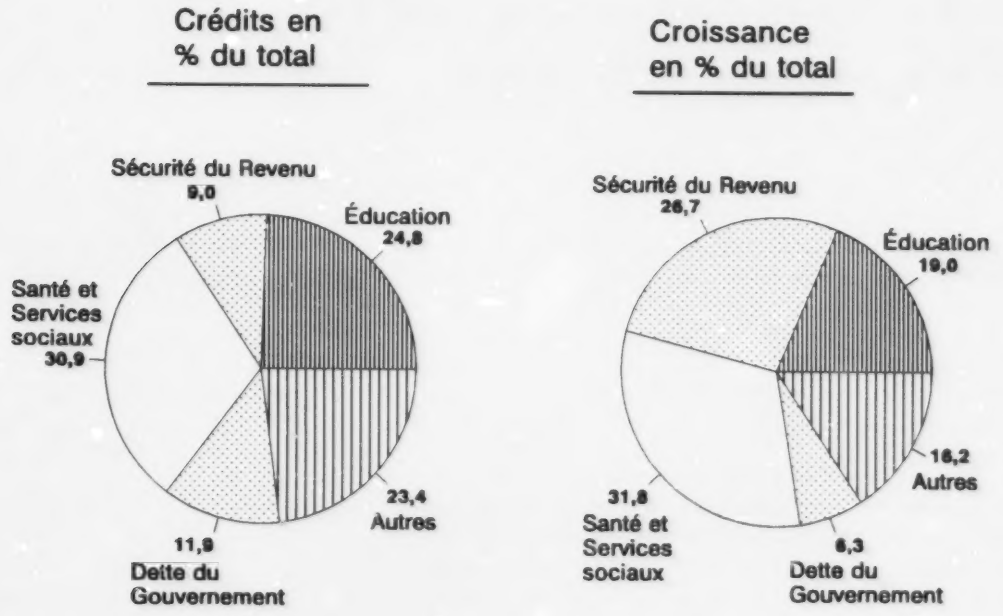

Note 1 : Domaines d'activités tels qu'apparaissant au début du Livre des crédits et dans la partie III de ce document. À noter que le domaine de l'éducation comprend les secteurs de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire et que le domaine de la dette du Gouvernement comprend le service de la dette directe et les intérêts sur le compte des régimes de retraite.

Note 2 : Les données de ce graphique se retrouvent dans le tableau 10 de la partie III de ce document.

En plus des ajustements budgétaires reliés à l'évolution de certains programmes, les crédits déposés pour l'exercice financier 1992-1993 comprennent des ajouts totalisant 402,7 M$ pour la poursuite des priorités gouvernementales. Ces priorités de dépenses visent essentiellement à soutenir l'économie et à préserver la qualité des services publics, en particulier dans le domaine de la santé et des services sociaux.

a) Les priorités visant le soutien à l'économie

Les mesures de soutien à l'économie s'élèvent à 202,1 M$. Elles comprennent des crédits de 57,2 M$ reliés à la mise en oeuvre du Plan d'action du Grand Montréal. Ce plan qui comporte des engagements gouvernementaux de plus de 400 M$ sur cinq ans prévoit un ensemble de mesures destinées notamment à favoriser l'innovation et la modernisation des entreprises ainsi que la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre. Les crédits prévus à ce titre se retrouvent dans divers ministères dont 22,1 M$ au ministère de la Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle. Des crédits de 10,0 M$ sont également prévus au Conseil exécutif pour le démarrage du volet du plan d'action portant sur l'innovation technologique de la région de Montréal (Innovatech).

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES PRIORITÉS DE DÉPENSES 1992-1993

	Croissance avant priorités	Priorités 1992-1993		Total
		Soutien à l'économie	Qualité des services	
	M$	M$	M$	M$
Santé et Services sociaux[1]	414,5	-	159,2	573,7
Éducation[1]	337,9	-	4,6	342,5
Sécurité du revenu[1]	477,9	-	4,0	481,9
Dette du gouvernement[1]	113,9	-	-	113,9
Autres dépenses	508,1	-	-	508,1
. Plan quinquennal - réseau routier	-	98,0	-	98,0
. Plan d'action - Grand Montréal	-	57,2	-	57,2
. Développement des services de garde à l'enfance	-	-	17,4	17,4
. Environnement	-	-	15,4	15,4
. Divers projets	-	46,9	-	46,9
		202,1	200,6	
TOTAL	**1 852,3**	**402,7**		**2 255,0**
Variation des dépenses en %	**4,8**	**1,0**		**5,8**

(1) Domaines d'activités tels qu'apparaissant au début du Livre des crédits et dans le tableau 10 de la partie III de ce document. À noter que le domaine de l'éducation comprend les secteurs de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire et que le domaine de la dette du gouvernement comprend les intérêts sur la dette directe et sur le compte des régimes de retraite.

Par ailleurs, des crédits additionnels de 98,0 M$ sont prévus au ministère des Transports pour la poursuite du plan quinquennal d'investissement dans le réseau routier annoncé lors du Discours sur le budget 1990-1991. Les autres priorités à caractère économique seront dotées de crédits additionnels de 46,9 M$ dont 30,9 M$ pour la formation des travailleurs au ministère de la Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle, 8,5 M$ pour l'aide aux projets moteurs au ministère de l'Industrie, Commerce et Technologie et finalement 7,5 M$ au Conseil exécutif pour l'aide au développement économique régional.

b) Les priorités visant la qualité des services publics

Les dépenses additionnelles prévues pour améliorer la qualité des services publics totalisent 200,6 M$ et se retrouvent principalement dans le domaine de la santé et des services sociaux où des crédits de près de 160,0 M$ ont été ajoutés. Un montant de 71,6 M$ est prévu pour la mise en oeuvre de la réforme en cours dans le domaine de la santé et des services sociaux, principalement en vue d'améliorer le niveau et la qualité des services de maintien à domicile. Des crédits additionnels de 54,1 M$ sont ajoutés pour les centres hospitaliers de courte durée afin de leur permettre d'absorber les coûts additionnels engendrés par le vieillissement de la population et le développement de la technologie médicale. Enfin, des sommes supplémentaires de 33,5 M$ sont octroyées au ministère de la Santé et des Services sociaux pour divers dossiers dont la santé mentale et le traitement des déchets biomédicaux.

Parmi les autres priorités de dépenses, il y a lieu de noter le développement au coût de 17,4 M$ de 7 500 nouvelles places en garderie et la bonification du budget du ministère de l'Environnement où des crédits additionnels de 15,4 M$ sont prévus. Également, les subventions aux commissions scolaires au titre des services éducatifs aux personnes handicapées passeront de 5,3 M$ à 11,8 M$ pour l'année scolaire 1992-1993, ce qui se traduit par un ajout de crédits de 4,6 M$ au ministère de l'Éducation pour l'exercice financier 1992-1993. Enfin, une somme de 4,0 M$ a été prévue pour financer le coût des améliorations apportées au programme "APPORT".

4. L'IMPACT DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE SUR LES DÉPENSES

L'évolution des dépenses au cours des dernières années ne peut s'interpréter sans voir l'impact que le revirement de la conjoncture économique a eu sur les dépenses à compter de 1990-1991. Cet impact peut être analysé, comme le fait ressortir le tableau 3, à partir de la tendance observée dans les grands domaines de dépenses au cours de deux périodes triennales, soit d'une part, les années 1987 à 1990 et d'autre part, les années 1990 à 1993.

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DES GRANDS DOMAINES DE DÉPENSES[1]

	Taux de croissance des dépenses - IPC en %[2]		Dépenses en % du total[3]	Sources de croissance en %	
	1987-1990	1990-1993		1987-1990	1990-1993
Santé et Services sociaux	3,7	3,7	31,3	41,6	34,3
Éducation[4]	0,2	1,1	25,5	21,7	19,3
Sécurité du revenu	(3,1)	7,6	8,6	2,1	13,8
Dette du gouvernement	0,2	2,0	12,1	10,2	10,6
Autres domaines	1,8	2,7	22,5	24,4	22,0
TOTAL	1,3	2,9	100,0	100,0	100,0
Taux de croissance du PIB réel - Québec[5]	4,0	0,4			

(1) Domaines d'activités tels qu'apparaissant au début du Livre des crédits et dans la partie III de ce document. À noter que le domaine de l'éducation comprend les secteurs de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire et que le domaine de la dette du gouvernement comprend les intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

(2) Le taux d'inflation est de 4,5 % pour la période 1987-1990 et de 4,2 % pour la période 1990-1993. Le taux calculé pour 1991 est de 4,2 % au lieu de 5,6 % de façon à exclure l'effet de la TPS.

(3) Le poids relatif de chacun des domaines reflète la moyenne observée ou prévisible durant les années 1990 à 1993.

(4) Sans les économies générées par l'élargissement de l'impôt foncier scolaire, la croissance du domaine de l'éducation de 1990 à 1993 aurait été de 2,1 point de pourcentage et aurait expliqué 22,2 % de l'augmentation de dépenses pendant cette période.

(5) Source : Conference Board

Au cours de la période comprise entre 1987 et 1990, l'économie québécoise a connu une croissance relativement forte puisque le rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel progressait en moyenne de 4,0 % par année. La croissance des dépenses pendant ces trois années a été modeste puisqu'elle n'excédait le taux d'inflation que de 1,3 point de pourcentage. On constate que seules les dépenses du domaine de la santé et des services sociaux se sont alors accrues plus significativement. Dans les autres domaines, la croissance des dépenses a été faible en termes réels et même négative en matière de sécurité du revenu.

Depuis 1990, l'évolution des dépenses s'est modifiée substantiellement à deux titres. D'abord, le taux de croissance des dépenses totales est passé à 2,9 points de pourcentage de plus que celui de l'indice des prix à la consommation pour la période de 1990 à 1993. Ensuite, on constate que l'accélération des dépenses s'est manifestée dans les domaines qui auparavant augmentaient peu. C'est le cas particulièrement des dépenses de sécurité du revenu qui progressent à un rythme de 7,6 points de pourcentage supérieur à l'inflation et auxquelles est attribuable 13,8 % de la croissance globale des dépenses, quoiqu'elles ne comptent que pour 8,6 % du budget total. C'est le cas également des dépenses d'éducation qui ont progressé à un rythme accru depuis 1990 malgré les économies générées au ministère par l'élargissement de l'impôt foncier scolaire.

Les données du tableau 4 permettent d'identifier les principaux effets de la conjoncture sur les dépenses gouvernementales. Ces effets découlent, entre autres des hausses de clientèles à la sécurité du revenu et dans le domaine de l'éducation ainsi que des mesures prises par le Gouvernement pour soutenir l'économie. En bref, ces données démontrent qu'une hausse des dépenses de l'ordre de 1 % pour chacun des exercices financiers 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993 est directement attribuable à la conjoncture économique.

Malgré une reprise de l'économie en 1992, on devra attendre plus d'un an avant que ne se résorbent les dépenses additionnelles causées par la conjoncture, notamment en ce qui a trait à la hausse des clientèles à la sécurité du revenu et dans le domaine de l'éducation. Cette évolution accentue d'autant la croissance des dépenses qu'elle se conjugue avec deux autres phénomènes : l'héritage de la dette accumulée pour le financement des dépenses courantes et la tendance structurelle des dépenses dans le domaine de la santé et des services sociaux à croître à un rythme d'environ 3,7 points de pourcentage supérieur à l'inflation.

TABLEAU 4 : EFFET DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE SUR LES DÉPENSES 1990-1991, 1991-1992 ET 1992-1993

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
A. Dépenses sur base comparable			
. Total en M$	36 048,3	38 764,0	41 019,0
. Variation en %	8,1	7,5	5,8
. Dépenses-IPC en %[1]	3,3	3,3	3,5
B. Effets cumulatifs de la conjoncture sur certains postes de dépenses			
. Sécurité du revenu : hausse des clientèles	209,9	385,8	746,4
. Éducation et Enseignement supérieur : hausse des clientèles	56,6	182,0	259,3
. Mesures gouvernementales de soutien à l'économie	7,9	82,6	211,4
. Coût pour le financement des éléments mentionnés	15,6	50,1	94,4
	290,0	700,5	1 311,5
C. Dépenses estimées en excluant les principaux effets de la conjoncture (A-B)			
. Total en M$	35 758,3	38 063,5	39 707,5
. Variation en %	7,2	6,4	4,3
. Dépenses-IPC en %[1]	2,4	2,2	2,0
D. EFFET DE LA CONJONCTURE EN % (A-C)	0,9	1,1	1,5

(1) Le taux d'inflation utilisé pour 1991 est de 4,2 % au lieu de 5,6 % de façon à exclure l'effet de la TPS.

5. LE CONTRÔLE DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES

La faiblesse de l'économie a entraîné des ajustements marqués des appareils de production dans le secteur privé. Afin de s'ajuster à la conjoncture, les entreprises n'ont souvent pas d'autres choix que de procéder à des rationalisations majeures de leur mode d'organisation. Elles s'en trouvent plus productives lorsque la conjoncture devient plus favorable et l'économie redémarre sur des bases plus solides. L'appareil gouvernemental ne peut ni ne doit échapper à ces impératifs qui affectent la capacité de payer des contribuables du Québec, qu'il s'agisse des individus ou des entreprises.

Cette préoccupation largement répandue dans la population a trouvé son écho récemment dans les travaux d'un groupe de députés ministériels. À cet égard, le rapport du comité de travail sur la rationalisation des dépenses publiques présidé par le député de Chauveau, monsieur Rémy Poulin, a été très utile au Gouvernement pour amener des mesures de contrôle plus serrées de la gestion de l'appareil gouvernemental.

Il importe en effet de maintenir le cap sur les objectifs d'amélioration constante de la rigueur de la gestion gouvernementale et d'accroissement de sa productivité.

C'est ainsi que certaines mesures générales permettront de réaliser dès cette année des économies qui totalisent 106,1 M$. Ces mesures sont les suivantes :

- une compression des coûts d'administration des commissions scolaires ainsi que la réduction de 2 % du personnel non enseignant et la non-indexation des autres coûts dans le réseau collégial et dans les universités. Ces mesures permettront des économies de 25,1 M$;

- une réduction de 2 % de l'effectif et de la masse salariale à compter du 1er avril 1992 : cette mesure qui permettra des économies d'environ 25,7 M$ dès cette année s'applique à la majorité des ministères et sera poursuivie pendant une période de cinq ans;

- la non-indexation de 2,3 % des dépenses de fonctionnement des ministères et des dépenses de transfert : cette mesure procurera des économies de quelque 55,3 M$.

D'autres mesures touchent la gestion courante des ministères et organismes du Gouvernement. C'est ainsi qu'afin d'aligner sa politique sur celle des grandes villes et des entreprises du secteur privé et assurer une meilleure gestion des fonds publics, le Gouvernement a décidé de ne plus subventionner à compter du 1er juillet 1992 les espaces de stationnement. Notons que la Société immobilière du Québec disposait de quelque 13 700 espaces subventionnés qui étaient attribués selon les différents critères de chaque ministère et organisme. Il s'agissait d'une politique discriminatoire à l'égard de certains groupes d'employés qui favorisait indûment l'utilisation de l'automobile alors que le Gouvernement a réduit sa participation au financement du transport en commun.

À titre de mesure additionnelle, aucun voyage à l'extérieur du Québec ne pourra être autorisé pour les fonctionnaires, au cours de l'exercice 1992-1993, sans une autorisation préalable du Conseil du trésor à moins qu'il ne s'agisse d'une affectation ou d'un déplacement effectué dans le cadre d'une délégation officielle autorisée par le Conseil des ministres. Le Conseil du trésor a également émis une directive en mars 1991 afin de rappeler que les avantages, points, bonis ou services gratuits acquis via les programmes promotionnels des compagnies aériennes et chaînes hôtelières dans le cadre de déplacements effectués pour le compte de l'État et aux frais de l'État appartiennent à l'État : ils doivent donc être appliqués à de futurs voyages effectués pour le compte du Gouvernement.

Comme il est expliqué dans une partie distincte du présent document, les dépenses relatives aux technologies de l'information feront l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil du trésor. En bref, seuls seront autorisés les projets qui permettent de dégager des économies réelles. Ces mesures de contrôle spéciales devraient permettre de diminuer substantiellement les dépenses prévues à cet effet au cours de l'année.

D'autre part, le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Approvisionnements et Services ont examiné de près la politique d'attribution des espaces à bureaux du Gouvernement pour conclure qu'une rationalisation est souhaitable. Les normes d'attribution des espaces à bureaux sont donc en voie de révision, ce qui devrait permettre une réduction des espaces qui s'accompagnera d'économies substantielles au chapitre des dépenses de loyer des ministères et organismes. À terme, sur une base annuelle, on peut escompter des économies de l'ordre de 20 M$.

Par ailleurs, dans une organisation dont la mission consiste essentiellement à offrir des services à la population, on ne peut escompter des gains de productivité sans toucher à la gestion et à l'utilisation des ressources humaines. C'est pourquoi au cours de la prochaine année, le Conseil du trésor travaillera à la conception et à la mise en oeuvre d'un programme de planification de la main-d'oeuvre dans la fonction publique. Ce programme encadrera les réductions d'effectif à venir au cours des prochaines années.

Ce vaste exercice comprendra l'examen des politiques de classification et d'encadrement du personnel du Gouvernement en vue de leur rationalisation. Des mesures seront ainsi prises afin de simplifier et clarifier le rôle de chaque niveau de la structure administrative du Gouvernement. Il y aura également examen du programme d'évaluation du niveau de rémunération des emplois dans la fonction publique en portant une attention particulière aux emplois des professionnels. On peut ici préciser que cet examen va dans le sens indiqué par un projet de loi déposé à l'Assemblée Nationale par le député de Verdun, M. Henri-François Gautrin.

Enfin, des économies de 179,2 M$ devront être réalisées par l'ensemble des ministères et organismes, qui devront procéder à la révision des coûts d'activités dans certains programmes. Il reviendra à chacun d'eux de faire connaître les modalités d'application des mesures d'économie retenues.

En ce qui concerne la rémunération qui compte pour environ 50 % du budget des dépenses, les crédits ont été préparés à partir de la proposition faite le 14 février dernier aux représentants des associations patronales et syndicales. Cette proposition prévoit un étalement des paramètres salariaux convenus au printemps 1991 ainsi qu'une prolongation de 24 mois des conventions actuelles de travail. Il faut se rappeler qu'en 1991, conformément à sa politique de rémunération, le Gouvernement a pleinement protégé le pouvoir d'achat de ses employés. Ainsi, le 1er janvier il a versé 4 % d'augmentation sur échelle, auquel s'est ajouté 1 % sur la base de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) et encore 1 % en forfaitaire au 1er juillet à titre de protection contre l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS). Au total, il s'agit donc d'une augmentation de 6 % sans compter la progression dans les échelles de traitement et les correctifs au titre de l'équité salariale.

La situation économique du printemps 1991 a amené le Gouvernement et ses employés à s'entendre sur le fait que la pleine indexation des salaires pour l'année 1992 était impossible. Ce réalisme s'est concrétisé par un gel des salaires pour les six premiers mois de 1992, assorti d'une hausse prévue de salaire de 3 % au 1er juillet, qui équivalait alors, selon toutes les prévisions, à un point de pourcentage de moins que la hausse de l'indice des prix à la consommation. Un an plus tard, on constate que l'inflation sera, en juillet prochain, deux fois moins élevée que prévu (2 %). Il est donc opportun et raisonnable, compte tenu de l'impact de cette diminution sur la situation financière du Gouvernement, de recalibrer le versement du 3 % prévu pour juillet en fonction de l'évolution de la situation. Les économies engendrées par cette proposition s'élèvent à 350 M$ dans les crédits 1992-1993. La politique de rémunération du Gouvernement repose sur un principe bien établi : la rémunération du secteur public doit se comparer avec celle qui prévaut dans le secteur privé. De plus, l'état général de l'économie, notamment au titre de la rémunération, est la source de la capacité de payer des contribuables, donc du Gouvernement, et se traduit par la proposition salariale gouvernementale.

Pour ce qui est de la proposition de prolongation des conventions collectives, cette "pause" permettrait évidemment aux parties d'enclencher, et de conclure, des discussions portant sur des aspects significatifs des services publics, en dehors d'un cadre traditionnel de négociations.

6. CONCLUSION

Depuis 1986, le Gouvernement a eu comme politique d'autofinancer les activités de développement prioritaire par une réallocation des ressources. Certains ont pu croire que cette façon de faire était temporaire, en vue de redresser l'état des finances publiques ou, plus récemment, attribuable à la conjoncture difficile que nous connaissons.

Au contraire, la situation conjoncturelle a fait ressortir que la dynamique des programmes de dépenses est incompatible avec la dynamique de croissance des revenus, notamment à cause de l'évolution des paiements de transferts du gouvernement fédéral qui connaît lui-même des difficultés budgétaires énormes, héritage du passé là aussi.

Déjà, lors de la présentation des crédits pour l'année budgétaire 1990-1991, on soulignait qu'en maintenant le rythme de croissance des dépenses qui caractérise le secteur de la santé, celles-ci représenteront la moitié du budget québécois dans moins de quinze ans.

Depuis ce temps, à tous les niveaux, dans tous les milieux, une réflexion a été entreprise sur le caractère équitable de ce qui est apparemment gratuit, sur le niveau de services que nous avons réellement la capacité de nous offrir. Ce processus de réflexion est bien enclenché et fut accéléré par la tenue d'une commission parlementaire sur le financement des soins de santé, par les effets des transferts de responsabilités envers les municipalités et par l'introduction de taxes plus visibles.

Cette réflexion, de plus en plus généralisée, doit se poursuivre et aboutir sur des choix concrets quant aux services publics que nous désirons maintenir et aux sources de financement correspondantes.

Le ministre délégué à l'Administration
et à la Fonction publique
Président du Conseil du trésor

DANIEL JOHNSON

PARTIE II

L'ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE 1991-1992 ET LA PRÉVISION 1992-1993

Cette partie comporte trois sections. Dans la première, il est fait état des modifications apportées à la prévision de crédits et de dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1992. La seconde section présente la prévision et la croissance des dépenses pour l'exercice 1992-1993. Finalement, la dernière section résume les principaux paramètres à la base de la prévision pour la prochaine année.

Le tableau IX, qui se trouve à la fin de cette partie, présente pour chacune des dix dernières années des données de référence portant sur l'économie et les dépenses budgétaires.

1. LA DÉPENSE PROBABLE 1991-1992

Le tableau 5 montre les changements intervenus dans la prévision de crédits et de dépenses depuis le dépôt des crédits 1991-1992. En début d'année financière, le total des crédits présenté à l'Assemblée nationale s'élevait à 38 863,5 M$. La prévision de dépenses s'établissait à 38 567,0 M$ une fois déduits les prêts, placements et avances, les crédits périmés escomptés et la variation pour pertes sur placements en actions.

Au moment du dernier Discours sur le budget, le ministre des Finances a fixé l'objectif de dépenses pour l'année financière 1991-1992 à 38 389,0 M$, soit une révision à la baisse de 178,0 M$ par rapport à la prévision de dépenses qui apparaissait au Livre des crédits 1991-1992. Cette réduction de dépenses représentait le résultat net de mesures de resserrements budgétaires totalisant 190,0 M$ et de mesures fiscales et budgétaires qui entraînaient une hausse de 12,0 M$ des dépenses.

En décembre 1991, des crédits supplémentaires totalisant 693,0 M$ ont été déposés à l'Assemblée nationale. Ces crédits comprenaient un montant de 681,5 M$ au titre des dépenses et un montant de 11,5 M$ inscrit aux "Prêts, placements et avances". En outre, le Bureau de l'Assemblée nationale a approuvé des dépenses additionnelles de 6,0 M$ afférentes aux deux commissions d'étude formées en vertu de la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Comme le montre le tableau 6, la conjoncture économique est responsable de presque la moitié des dépenses additionnelles encourues en 1991-1992. Ces dépenses additionnelles engendrées par la situation économique s'élèvent à 350 M$ et proviennent principalement de l'augmentation des clientèles prévues à la sécurité du revenu et dans le secteur de l'enseignement. En outre, la Société de développement industriel s'est vu octroyer des crédits additionnels de 29,9 M$ pour lui permettre d'assumer les pertes reliées à certains projets d'investissement.

Le tableau 7 vise à montrer la croissance de la dépense probable 1991-1992 par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Pour ce faire, les dépenses y sont redressées de façon à les présenter sur base comparable et à pouvoir évaluer correctement la variation budgétaire d'une année à l'autre. Ces redressements consistent d'une part, à annuler l'effet en 1990-1991 de dépenses inscrites par anticipation dans les années antérieures et d'autre part, à prendre en compte un certain nombre de transferts de juridiction intervenus en faveur d'entités non budgétaires.

TABLEAU 7 : CROISSANCE DES DÉPENSES 1991-1992

	1990-1991	1991-1992	
	Résultats M$	Dépense probable M$	Variation %
CRÉDITS TOTAUX SUR BASE RÉELLE(1)	36 477,0	39 562,5	8,5
Effet des dépenses inscrites par anticipation en 1989-1990(2)	183,0	-	-
Autres redressements(3)	(17,6)	(13,2)	-
CRÉDITS TOTAUX SUR BASE COMPARABLE	36 642,4	39 549,3	7,9
Prêts, placements et avances	(107,8)	(87,8)	
Crédits périmés(4)	(462,3)	(703,5)	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(24,0)	6,0	
DÉPENSES TOTALES SUR BASE COMPARABLE	36 048,3	38 764,0	7,5

(1) Crédits totaux tels qu'établis au tableau 5.
(2) Crédits votés en 1989-1990 pour l'inscription de dépenses normalement assumées en 1990-1991.
(3) Redressements effectués pour tenir compte des transferts de juridiction intervenus en faveur d'entités non budgétaires.
(4) Y incluant, dans le cas des crédits permanents, la variation nette par rapport aux montants inclus dans les crédits déposés à l'Assemblée nationale. L'écart entre ces montants et ceux inscrits au tableau 5 découle des redressements mentionnés à la note précédente ainsi que pour 1990-1991 de l'effet de dépenses inscrites par anticipation.

La dépense probable de 38 764,0 M$ en 1991-1992 représente une croissance de 7,5 % par rapport aux résultats de l'année précédente. Au moment du dépôt des crédits 1991-1992, le taux de croissance des dépenses avait été estimé à 6,9 % sur base comparable. Ce taux avait par la suite été révisé à 6,4 % lors du Discours sur le budget.

2. LA PRÉVISION DE DÉPENSES 1992-1993

Le tableau 8 présente la prévision des crédits et des dépenses pour l'année financière 1992-1993 en y montrant la variation par rapport à l'exercice précédent. Les crédits présentés pour la prochaine année financière s'élèvent à 41 355,8 M$, soit une hausse de 4,6 % par rapport au total des crédits 1991-1992.

Pour ce qui est de la prévision de dépenses, elle totalise 41 019,0 M$ pour 1992-1993, en hausse de 5,8 % par rapport à la dépense probable 1991-1992. Comme le taux d'inflation prévu au Canada en 1992 est de 2,3 %, les dépenses gouvernementales prises globalement augmenteront donc à un rythme équivalant à "IPC + 3,5".

TABLEAU 8 : PRÉVISION DE DÉPENSES 1992-1993

	1991-1992[1] M$	1992-1993 M$	Variation %
CRÉDITS TOTAUX	39 549,3	41 355,8	4,6
Prêts, placements et avances	(87,8)	(58,8)	
Crédits périmés	(703,5)	(255,0)	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	6,0	(23,0)	
DÉPENSES TOTALES	**38 764,0**	**41 019,0**	**5,8**

(1) Les crédits comparatifs 1991-1992 proviennent des données du tableau précédent.

3. LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES À LA BASE DES CRÉDITS 1992-1993

La préparation des crédits 1992-1993 a débuté par une projection des besoins budgétaires qui était basée sur une indexation des coûts non salariaux des programmes en fonction de l'inflation, des taux d'intérêt et des différents paramètres techniques qui ont un impact sur l'évolution des activités du programme. Comme il fut expliqué en première partie, le Gouvernement a diminué la croissance des dépenses en prenant différentes mesures de réduction touchant les traitements et les coûts de fonctionnement.

En ce qui a trait plus particulièrement aux dépenses de traitement, elles ont été indexées en fonction de la proposition gouvernementale faite le 14 février dernier aux représentants des associations patronales et syndicales, laquelle prévoit des augmentations salariales de 1 % au 1er juillet 1992, de 1 % au 1er janvier 1993 et de 2 % le 1er juillet 1993 pour une période d'un an. En tenant compte de la fin du forfaitaire en juin 1992 et des coûts de l'annualisation des indexations de 1991, l'indexation salariale représente une croissance de 1 % des salaires dans les crédits 1992-1993. À ces augmentations de base s'ajoute le coût de progression dans les échelles salariales qui s'établit globalement à 0,4 % annuellement. De plus, les mesures d'équité salariale qui étaient prévues dans les conventions collectives de travail qui ont pris fin le 31 décembre 1991 entraînent une hausse additionnelle de la masse salariale de 0,4 % en 1992-1993. Au total, l'impact de ces facteurs entraînera une hausse salariale moyenne de 1,8 % durant la période correspondant à l'année financière du Gouvernement.

Par ailleurs, la masse salariale augmente de 1,6 % à cause de divers effets de volume et autres dont l'augmentation du nombre d'employés dans les secteurs prioritaires (santé, environnement) ou dans les secteurs à forte croissance (enseignement, sécurité du revenu). De plus, les contributions d'employeur comprises dans les coûts de la rémunération globale ont dû être ajustées de façon importante pour tenir compte de l'augmentation des taux de cotisation applicables à l'assurance-chômage, à la Commission de la Santé et de la Sécurité au travail (CSST) et au "Fonds des services de santé".

En ce qui concerne les dépenses non salariales, elles avaient initialement été indexées en fonction de l'IPC prévu en 1992, soit 2,3 %. Cependant, une bonne partie de cette indexation a été récupérée dans le cadre des mesures de réduction de dépenses mentionnées dans la partie I. Les secteurs et catégories de dépenses où cette indexation a été maintenue sont les suivants :

- le réseau de la santé et des services sociaux;
- les services assurés par la Régie d'assurance-maladie du Québec;
- les régimes de sécurité du revenu;
- les dépenses d'immobilisations gouvernementales;
- les dépenses de fonctionnement des ministères suivants : Revenu, Environnement, Assemblée nationale et Personnes désignées par l'Assemblée nationale.

L'indexation des dépenses des commissions scolaires n'a pas été retirée en raison des autres mesures de réduction affectant directement ou indirectement leur fonctionnement. Enfin, les principaux effets de volume sont présentés dans la partie V de ce document portant sur les crédits par ministère. Outre le service de la dette gouvernementale et subventionnée, ces effets de volume peuvent être observés principalement dans les cas suivants :

- le réseau de la santé et des services sociaux;
- les services assurés par la Régie d'assurance-maladie du Québec;
- les régimes de sécurité du revenu;
- les clientèles du niveau collégial et universitaire;
- le plan quinquennal d'investissement du réseau routier;
- le plan d'action du Grand Montréal;
- les services de garde à l'enfance.

En ce qui concerne finalement le niveau de crédits périmés prévus pour 1992-1993, notons qu'il a été établi à 255,0 M$. Ce niveau est inférieur de 123,0 M$ à celui fixé au début du dernier exercice financier.

TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

		1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Dépenses totales sur base réelle	(M$)	21 962,9	23 740,9	25 848,3	27 314,4	28 165,5	30 489,4	31 392,8	32 717,0	35 831,2	38 764,0	41 019,0
Effet des dépenses par anticipation												
. en 1987-1988	(M$)	-	-	-	-	-	(848,8)	624,3	224,5	-	-	-
. en 1988-1989	(M$)	-	-	-	-	-	-	(636,5)	603,2	33,3	-	-
. en 1989-1990	(M$)	-	-	-	-	-	-	-	(183,8)	183,8	-	-
Dépenses sur base comparable												
.en dollars courants	(M$)	21 962,9	23 740,9	25 848,3	27 314,4	28 165,5	29 640,6	31 380,6	33 360,9	36 048,3	38 764,0	41 019,0
.variation en %		8,1	8,1	8,9	5,7	3,1	5,2	5,9	6,3	8,1	7,5	5,8
.en dollars constants ($ 1986)	(M$)	26 240,0	26 825,9	27 974,4	28 452,5	28 165,5	28 391,4	28 895,6	29 263,9	30 165,9	30 716,3	31 797,7
.variation en %		(2,5)	2,2	4,3	1,7	(1,0)	0,8	1,8	1,3	3,1	1,8	3,5
Dépenses par habitant												
.en dollars courants	($)	3 398,7	3 666,6	3 981,6	4 193,1	4 306,5	4 496,0	4 725,4	4 980,6	5 325,5	5 663,1	5 932,7
.variation en %		7,7	7,9	8,6	5,3	2,7	4,4	5,1	5,4	6,9	6,3	4,8
.en dollars constants ($ 1986)	($)	4 060,5	4 143,1	4 309,0	4 367,8	4 306,5	4 306,6	4 351,2	4 368,9	4 456,5	4 487,4	4 559,0
.variation en %		(2,8)	2,0	4,0	1,4	(1,4)	0,0	1,0	0,4	2,0	0,7	2,5
Dépenses en % du PIB		25,5	25,7	25,6	25,3	24,0	22,8	22,1	22,3	23,4	24,7	25,0
Taux de croissance du PIB[1]	(%)	5,8	7,0	9,4	6,9	8,8	10,4	9,4	5,4	2,9	1,8	4,6[2]
Taux d'inflation au Canada[3]	(%)	10,9	5,7	4,4	3,9	4,2	4,4	4,0	5,0	4,8	5,6[4]	2,3[2]
Population au 1er juin	('000)	6 462,2	6 474,9	6 492,0	6 514,2	6 540,2	6 592,6	6 640,8	6 698,2	6 769,0	6 845,0	6 914,0[2]

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.
(2) Prévisions.
(3) Moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.
(4) Le taux d'inflation pour 1991 est estimé à 4,2 % lorsque l'on exclut l'effet de la TPS.

Sources : Compte économiques provinciaux, Stat. Can., Cat 13-213; L'indice des prix à la consommation, Stat. Can., Cat. 62-201; Estimations annuelles postcensitaires de la population, Stat. Can., Cat. 91-210; Rapport financier 1990-1991, ministère des Finances du Québec.

PARTIE III

LA COMPOSITION DES CRÉDITS 1992-1993

La présente partie traite de la répartition des crédits 1992-1993 et de leur croissance selon deux grandes subdivisions: les missions et domaines d'activités et les supercatégories de dépenses. On y présente également de façon plus détaillée les dépenses de fonctionnement, de capital et d'intérêt.

1. LES CRÉDITS PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

À compter de 1992-1993, certaines modifications sont apportées à la structure budgétaire par mission et domaine d'activités. Une nouvelle mission de la dette du gouvernement a été constituée de façon à distinguer les dépenses du service de la dette du gouvernement des autres dépenses de la mission gouvernementale. De plus, les domaines d'activités ont été réaménagés et trois nouveaux domaines ont été créés : "services de garde à l'enfance" dans la mission sociale, "protection de l'environnement" dans la mission gouvernementale et "immigration" à l'intérieur de la mission éducative et culturelle. Au sein de la mission économique, le domaine "ressources humaines" a été remplacé par celui du "développement de la main-d'oeuvre".

Le graphique 2 présente la répartition des crédits 1992-1993 selon les cinq grandes missions utilisées pour regrouper les dépenses gouvernementales. En 1992-1993, la mission sociale accapare 41,1 % des crédits totaux, ce qui en fait, de loin, la mission la plus importante. La seconde mission en importance est la mission culturelle et éducative dont les crédits 1992-1993 représentent 26,4 % du total. En ce qui concerne la nouvelle mission de la dette du gouvernement, elle compte pour 11,9 % des crédits en 1992-1993. Enfin, la mission gouvernementale et la mission économique représentent respectivement 11,0 % et 9,6 % du budget total.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION PAR MISSION DES CRÉDITS 1992-1993 (en %)

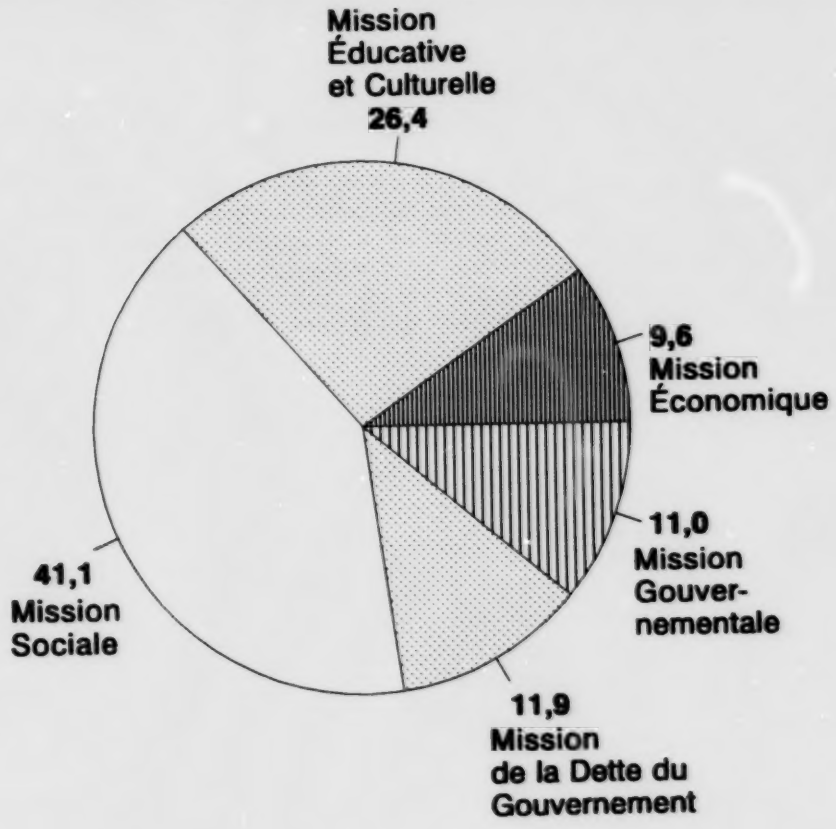

Note 1 : La mission de la dette du Gouvernement comprend le service de la dette directe et les intérêts sur le compte des régimes de retraite.

Le tableau 10 ventile la croissance des crédits 1992-1993 par mission et domaine d'activités. On y retrouve la variation par rapport aux crédits 1991-1992 ainsi que la répartition de l'écart. Prise globalement, l'augmentation des dépenses gouvernementales est de 5,8 % en 1992-1993.

Parmi les missions, c'est la mission sociale qui connaît la plus forte croissance avec une augmentation de 6,7 %. Cette mission qui compte pour 41,1 % dans l'ensemble des dépenses gouvernementales, est responsable de 58,7 % de la croissance budgétaire en 1992-1993. Au sein de cette mission, les crédits affectés au domaine de la sécurité du revenu connaissent une croissance de 14,9 % qui découle de l'impact de la conjoncture économique sur le nombre de ménages prévus à la sécurité du revenu.

Le domaine de la santé et des services sociaux qui comprend les crédits alloués au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'à la Régie de l'assurance-maladie du Québec connaît une croissance de 4,7 %. Cette croissance provient dans le cas du ministère des crédits additionnels prévus notamment pour la mise en oeuvre de la réforme des services de santé et pour tenir compte des coûts additionnels engendrés par le vieillissement de la population et le développement de la technologie médicale.

Dans le cas des services assurés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, la hausse des crédits résulte de divers facteurs systémiques dont l'augmentation du volume de services dispensés, l'évolution du nombre de médecins et l'augmentation du prix des médicaments. Enfin, le domaine de l'habitation connaît une baisse de 5,6 % compte tenu que le programme d'aide à la construction "Mon taux, mon toit" administré par la Société d'habitation du Québec prend fin le 31 mars 1992.

De son côté, la mission gouvernementale connaît une croissance de 5,6 % en 1992-1993 et c'est au domaine de la gestion administrative centrale que l'on retrouve la majeure partie de cette augmentation. Les contributions du gouvernement à titre d'employeur ont une hausse marquée en raison de l'augmentation des taux de contributions d'employeur au régime d'assurance-chômage, à la CSST et au "Fonds des services de santé". Par ailleurs, une partie de la croissance de ce domaine s'explique par le fait que les crédits comparatifs du Fonds de suppléance n'incorporent pas, comme c'est le cas en début d'année, les crédits transférés en cours d'exercice relativement aux traitements des employés du Gouvernement et du secteur parapublic.

TABLEAU 10 : CRÉDITS PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

	1992-1993 M$	1991-1992(1) M$	Variation %	Écart en M$	Écart en %
MISSION ÉCONOMIQUE					
. Ressources naturelles et industries primaires	1 147,0	1 207,0	(5,0)	(60,0)	(3,3)
. Industries secondaires et développement technologique	591,5	476,2	24,2	115,3	6,4
. Développement de la main-d'oeuvre	428,3	359,9	19,0	68,4	3,8
. Services	145,1	141,4	2,6	3,7	0,2
. Transports	1 655,2	1 776,5	(6,8)	(121,3)	(6,7)
	3 967,1	3 961,0	0,2	6,1	0,3
MISSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE					
. Éducation	10 236,6	9 894,1	3,5	342,5	19,0
. Culture	352,9	316,7	11,4	36,2	2,0
. Immigration	121,1	111,1	9,0	10,0	0,6
. Loisir et faune	218,5	222,9	(2,0)	(4,4)	(0,2)
	10 929,1	10 544,8	3,6	384,3	21,3
MISSION SOCIALE					
. Sécurité du revenu	3 719,2	3 237,3	14,9	481,9	26,7
. Santé et Services sociaux	12 789,8	12 216,1	4,7	573,7	31,8
. Services de garde à l'enfance	177,8	155,4	14,4	22,4	1,2
. Habitation	305,2	323,2	(5,6)	(18,0)	(1,0)
	16 992,0	15 932,0	6,7	1 060,0	58,7
MISSION GOUVERNEMENTALE					
. Institutions politiques	889,2	883,6	0,6	5,6	0,3
. Gestion administrative centrale	1 891,1	1 708,1	10,7	183,0	10,1
. Relations intergouvernementales	139,9	129,7	7,9	10,2	0,6
. Protection de la personne et de la propriété	1 003,5	994,2	0,9	9,3	0,5
. Protection de l'environnement	625,9	591,8	5,8	34,1	1,9
	4 549,6	4 307,4	5,6	242,2	13,4
MISSION DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT	4 918,0	4 804,1	2,4	113,9	6,3
CRÉDITS TOTAUX	**41 355,8**	**39 549,3**	**4,6**	**1 806,5**	**100,0**
Prêts, placements et avances	(58,8)	(87,8)		29,0	
Crédits périmés	(255,0)	(703,5)		448,5	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(23,0)	6,0		(29,0)	
DÉPENSES TOTALES	**41 019,0**	**38 764,0**	**5,8**	**2 255,0**	

(1) Crédits modifiés tels qu'indiqués au Livre des crédits.

Les crédits de la mission éducative et culturelle sont en hausse de 3,6 % et contribuent à 21,3 % de la croissance des dépenses. La plus grande partie des crédits alloués à cette mission se retrouvent dans le domaine de l'éducation qui comprend l'enseignement de niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire. Les crédits de ce domaine qui totalisent plus de 10 milliards $ sont en hausse de 3,5 % par rapport à 1991-1992. Cette augmentation provient principalement de la hausse des clientèles causée par le ralentissement économique, plus particulièrement en ce qui a trait au secteur collégial ainsi qu'aux clientèles adultes dans les commissions scolaires. Par ailleurs, les crédits du domaine de la culture sont en hausse de 11,4 %: ce domaine regroupe les crédits du ministère des Affaires culturelles ainsi que ceux des organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

La hausse de 2,4 % à la mission de la dette du Gouvernement résulte de la combinaison de deux facteurs, soit d'une part, les fluctuations à la baisse des taux d'intérêt et d'autre part, de la hausse de l'encours de la dette et du solde du compte des régimes de retraite. La section 5 de la présente partie traitera de cette variation de façon plus détaillée.

Bien que globalement la croissance des crédits de la mission économique soit presque nulle, ceux relevant du domaine des industries secondaires et développement technologique connaissent une hausse importante de 24,2 %. Cette croissance est attribuable en partie à l'octroi d'une aide de 83,6 M$ à l'entreprise de construction navale "MIL Davie inc.". Notons aussi la hausse importante de crédits prévus à la Société de développement industriel du Québec pour lui permettre d'assumer les pertes encourues dans le cadre des programmes qu'elle administre ainsi que les frais sur ses emprunts.

De son côté, le domaine des transports connaît une diminution de 6,8 % de ses crédits malgré la hausse de près de 100,0 M$ des crédits affectés à la construction et à l'entretien du réseau routier en vertu du Plan quinquennal d'investissement dans le réseau routier. Cette réduction provient des modifications apportées au financement du transport en commun dans le cadre de la réforme du financement municipal : cette réforme entraîne une réduction des crédits de l'ordre de 200,0 M$ à compter de 1992-1993.

Enfin, les crédits affectés au développement de la main-d'oeuvre sont en hausse de 19,0 %. Les programmes de formation des travailleurs et de développement de l'emploi connaissent une croissance appréciable compte tenu du développement des programmes de formation professionnelle, des mesures prévues dans le cadre du "Plan d'action du Grand Montréal" et de la mise en place du nouveau programme d'aide à la formation (SPRINT) annoncé dans le dernier Discours sur le budget.

2. LES SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES

Le tableau 11 présente la ventilation des crédits selon les supercatégories de dépenses apparaissant au Livre des crédits. Les données qui y apparaissent sont également subdivisées pour faire apparaître la part des crédits dévolue au domaine de la santé et des services sociaux, au domaine de l'éducation et à l'ensemble des autres domaines d'activités.

Les crédits de la supercatégorie de fonctionnement totalisent 10 321,6 M$ et sont répartis entre les frais d'intérêt et les autres dépenses de fonctionnement. Les dépenses de la supercatégorie de capital s'élèvent quant à elles à 724,3 M$ et ne représentent que 2 % des crédits totaux.

Les crédits de transfert, de leur côté, totalisent 30 251,1 M$ et comptent pour près de 75 % des crédits totaux. Les crédits de cette supercatégorie sont distingués selon qu'ils sont affectés à des fins de fonctionnement, à des fins de capital, à des frais d'intérêt, aux régimes de sécurité du revenu ou encore à l'assurance-maladie.

Les transferts à des fins de fonctionnement comptent pour plus de la moitié des crédits totaux et se retrouvent surtout dans le domaine de la santé et des services sociaux et dans le domaine de l'éducation.

Le regroupement des crédits en fonction des principaux domaines fait ressortir l'importance du domaine de l'éducation et du domaine de la santé et des services sociaux. Près de 13 milliards de $ sont affectés au domaine de la santé et des services sociaux et ces crédits servent principalement aux fins du fonctionnement du réseau et aux transferts pour l'assurance-maladie. Quant au domaine de l'éducation, ses crédits totalisent 10,2 milliards de $ et servent surtout à assurer le fonctionnement des établissements d'enseignement aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire.

TABLEAU 11 : CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE[1] ET SELON LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS[2]

	1992-1993				1991-1992[3]	
	Santé et Services sociaux	Éducation	Autres domaines	Total	Total	Variation en
	M$	M$	M$	M$	M$	%
FONCTIONNEMENT						
- Dépenses sauf frais d'intérêt	104,4	139,9	5 159,3	5 403,6	5 226,2	3,4
- Frais d'intérêt	-	-	4 918,0	4 918,0	4 804,1	2,4
	104,4	139,9	10 077,3	10 321,6	10 030,3	2,9
CAPITAL	1,5	1,2	721,6	724,3	649,2	11,6
TRANSFERTS						
- à des fins de fonctionnement	9 507,9	9 224,7	3 114,4	21 847,0	21 112,1	3,5
- à des fins de capital	81,2	239,5	518,3	839,0	774,9	8,3
- pour frais d'intérêt	238,2	592,3	533,7	1 364,2	1 320,6	3,3
- pour sécurité du revenu	-	-	3 344,3	3 344,3	2 888,2	15,8
- pour assurance-maladie	2 856,6	-	-	2 856,6	2 686,2	6,3
	12 683,9	10 056,5	7 510,7	30 251,1	28 782,0	5,1
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	-	39,0	19,8	58,8	87,8	
CRÉDITS TOTAUX	12 789,8	10 236,6	18 329,4	41 355,8	39 549,3	4,6
Prêts, placements et avances				(58,8)	(87,8)	
Crédits périmés				(255,0)	(703,5)	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions				(23,0)	6,0	
DÉPENSES TOTALES				**41 019,0**	**38 764,0**	**5,8**

(1) La supercatégorie "fonctionnement" comprend les subdivisions "fonctionnement-personnel" et "fonctionnement-autres dépenses" apparaissant au Livre des crédits. La supercatégorie "capital" comprend la subdivision "capital-personnel" et "capital-autres dépenses" apparaissant au Livre des crédits. Les subdivisions de la supercatégorie "transfert" n'apparaissent pas au Livre des crédits et sont présentées dans ce document à titre indicatif seulement.

(2) Le domaine de l'éducation comprend les niveaux d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.

(3) Crédits modifiés tels qu'indiqués au Livre des crédits.

3. LES CRÉDITS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau 12 présente une décomposition des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement, ce qui représente une évaluation assez précise du coût des services publics. Ce coût comprend d'une part, la rémunération incluant les contributions d'employeur et, d'autre part, les autres dépenses de fonctionnement à l'exception des dépenses d'intérêt. Les crédits affectés aux dépenses de fonctionnement proviennent des supercatégories fonctionnement et transferts. Les dépenses affectées à la rémunération qui comprennent non seulement les salaires mais aussi les contributions d'employeur représentent près de 70 % du total de ces dépenses. La croissance des dépenses de rémunération est présentée et analysée plus en détail au tableau 13.

TABLEAU 12 : CRÉDITS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT(1) SELON LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS(2)

	1992-1993				1991-1992(3)	
	Santé et Services sociaux	Éducation	Autres domaines	Total	Total	Variation en
	M$	M$	M$	M$	M$	%
SUPERCATÉGORIE FONCTIONNEMENT						
- Rémunération incluant contributions d'employeur	62,2	90,2	3 172,0	3 324,4	3 181,6	4,5
- Autres dépenses	42,2	49,7	1 987,3	2 079,2	2 044,6	1,7
	104,4	139,9	5 159,3	5 403,6	5 226,2	3,4
TRANSFERTS À DES FINS DE FONCTIONNEMENT						
- Rémunération incluant contributions d'employeur	7 443,9	7 613,3	495,1	15 552,3	14 970,4	3,9
- Autres dépenses	2 064,0	1 611,4	2 619,3	6 294,7	6 141,7	2,5
	9 507,9	9 224,7	3 114,4	21 847,0	21 112,1	3,5
TOTAL DES CRÉDITS	**9 612,3**	**9 364,6**	**8 273,7**	**27 250,6**	**26 338,3**	**3,5**

(1) Comprenant les crédits de la supercatégorie "fonctionnement" à l'exception des frais d'intérêt ainsi que, sur une base estimative, les transferts à des fins de fonctionnement.
(2) Domaines d'activités présentés au tableau 10. Le domaine de l'éducation comprend les niveaux d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.
(3) Crédits modifiés tels qu'indiqués au Livre des crédits.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, leur croissance est particulièrement faible à l'intérieur de la supercatégorie fonctionnement. Les dépenses qui sont affectées au fonctionnement des ministères n'ont pas été indexées en 1992-1993, sauf pour certains ministères ou programmes particuliers. De leur côté, les transferts à des fins de fonctionnement augmentent plus vite puisque les dépenses du réseau de la santé et des services sociaux ont été indexées, en plus de faire l'objet d'ajustements budgétaires significatifs. Les dépenses de fonctionnement des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont affectées à la fois par des hausses de clientèles et différentes mesures restrictives destinées à limiter leur croissance.

Le tableau 13 présente l'ensemble des crédits affectés aux dépenses de rémunération, qu'il s'agisse des dépenses des ministères ou de celles assumées via des transferts auprès des établissements d'enseignement ou du réseau de la santé et des services sociaux. En ce qui concerne les salaires excluant les contributions d'employeur, les crédits montrent une croissance de 3,4 %. Cette croissance s'explique par l'indexation des salaires des employés de la fonction publique et parapublique pour 1,8 % mais aussi par l'augmentation du nombre d'employés requis surtout à cause des hausses de clientèles dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de l'enseignement supérieur; en incluant à ces hausses les réductions découlant des mesures de réduction de dépenses, la variation du nombre d'employés explique une croissance nette de 250 M$, soit 1,6 % de la masse salariale en excluant les contributions d'employeur.

La prévision des salaires pour 1992-1993 a été établie à partir de la proposition faite par le gouvernement, le 14 février dernier, à l'ensemble des employés du secteur public et parapublic. Elle prend en compte que le forfaitaire de 1 % consenti lors de la convention collective se terminant le 31 décembre 1991 pour compenser l'effet de la TPS en 1991, prendra fin en juin 1992. Les augmentations salariales considérées sont basées sur des indexations de 1 % en juillet 1992 et de 1 % en janvier 1993.

En tenant compte des coûts d'annualisation de l'indexation consentie en 1991, l'ensemble des coûts d'indexation représente 150 M$, soit 1 % de la masse salariale. À ces augmentations de base s'ajoute le coût de progression à l'intérieur des échelles salariales qui s'établit globalement à 0,4 % annuellement. Également, les mesures d'équité salariale qui étaient prévues dans les conventions collectives de travail qui ont pris fin le 31 décembre 1991 entraînent une hausse additionnelle de la masse salariale de 0,4 % en 1992-1993.

La croissance des contributions aux régimes de retraite entre 1991-1992 et 1992-1993 est de 4,8 %. Il s'agit d'une augmentation de 59,8 M$ dont 19,0 M$ au titre du service courant et 40,8 M$ à l'égard du service passé. L'augmentation du service courant s'explique principalement par la croissance de la masse salariale du secteur public et parapublic ainsi que par la révision du mode de calcul des obligations actuarielles à l'égard du régime de retraite des enseignants (RRE). La hausse du service passé est attribuable en grande partie à la croissance normale de 5,2 % des contributions à ce titre.

En ce qui concerne l'augmentation des autres contributions d'employeur, leur croissance de 10,9 % s'explique par les hausses importantes des taux de contribution à l'assurance-chômage, à la Commission de la santé et la sécurité au travail et au "Fonds des services de santé".

TABLEAU 13 : CRÉDITS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION[1] SELON LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS[2]

	1992-1993				1991-1992[3]	
	Santé et Services sociaux	Éducation	Autres domaines	Total	Total	Variation en
	M$	M$	M$	M$	M$	%
Salaires	6 699,0	6 486,0	2 944,1	16 129,1	15 606,7	3,4
Contributions aux régimes de retraite						
. Service courant	126,2	195,5	144,4	466,1	447,1	4,3
. Service passé	98,4	452,0	278,3	828,7	787,9	5,2
	224,6	647,5	422,7	1 294,8	1 235,0	4,8
Autres contributions d'employeur	582,5	570,0	300,3	1 452,8	1 310,3	10,9
TOTAL DES CRÉDITS	**7 506,1**	**7 703,5**	**3 667,1**	**18 876,7**	**18 152,0**	**4,0**

(1) Comprenant les crédits de la supercatégorie "fonctionnement-personnel" ainsi que, sur une base estimative, la portion "traitements" comprise dans les transferts à des fins de fonctionnement apparaissant au tableau 12.

(2) Domaines d'activités présentés au tableau 10. Le domaine de l'éducation comprend les niveaux d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.

(3) Crédits modifiés tels qu'indiqués au Livre des crédits.

4. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Le tableau 14 présente les crédits affectés aux dépenses de capital. C'est la somme de ces dépenses qui sert à faire le calcul du solde des opérations courantes du Gouvernement effectué pour déterminer dans quelle mesure les emprunts gouvernementaux servent à financer des investissements à long terme. En 1992-1993, les dépenses de capital totalisent 1 563,3 M$, soit une hausse de 9,8 % par rapport aux crédits de 1991-1992.

TABLEAU 14 : CRÉDITS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DE CAPITAL[1] SELON LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS[2]

	1992-1993				1991-1992[3]	
	Santé et Services sociaux	Éducation	Autres domaines	Total	Total	Variation en %
	M$	M$	M$	M$	M$	
IMMOBILISATIONS GOUVERNEMENTALES						
- Ministère des transports	-	-	642,4	642,4	560,2	14,7
- Autres ministères	1,5	1,2	79,2	81,9	89,0	(8,0)
	1,5	1,2	721,6	724,3	649,2	11,6
TRANSFERT - CAPITAL						
- Immobilisations subventionnées	2,1	35,6	311,7	349,4	350,5	(0,3)
- Remboursement du principal	79,1	203,9	206,6	489,6	424,4	15,4
	81,2	239,5	518,3	839,0	774,9	8,3
TOTAL DES CRÉDITS	82,7	240,7	1 239,9	1 563,3	1 424,1	9,8

(1) Comprenant les crédits de la supercatégorie "capital" ainsi que les transferts à des fins de capital.
(2) Domaines d'activités présentés au tableau 10. Le domaine de l'éducation comprend les niveaux d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.
(3) Crédits modifiés tels qu'indiqués au Livre des crédits.

Comme le montre le tableau 14, les dépenses de capital comprennent d'une part, les immobilisations faites directement par les ministères et d'autre part, les transferts à des fins de capital. En ce qui concerne les immobilisations directes, les crédits prévus en 1992-1993 s'élèvent à 724,3 M$ dont 642,4 M$ au ministère des Transports. La hausse de 11,6 % de ces dépenses s'explique essentiellement par les crédits additionnels octroyés pour la réalisation du "Plan quinquennal d'investissement dans le réseau routier" annoncé lors du Discours sur le budget de 1990-1991.

En ce qui concerne les transferts à des fins de capital, ils totalisent 839,0 M$ en 1992-1993 dont 349,4 M$ pour les immobilisations subventionnées et 489,6 M$ au titre du remboursement de principal. Pour leur part, les immobilisations subventionnées demeurent relativement stables.

Par ailleurs, des crédits de 489,6 M$ sont prévus en 1992-1993 au titre de remboursement du principal, soit une hausse de 15,4 % comparativement à l'année précédente. Ces dépenses découlent des immobilisations financées par service de dette présentées dans la partie VI de ce document. La dette ainsi subventionnée augmente d'année en année puisqu'il s'agit d'immobilisations généralement amorties sur vingt-cinq ans. De plus, la croissance observée reflète l'effet des plans d'accélération des investissements publics approuvés en 1990-1991 et 1991-1992.

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Le tableau 15 présente les crédits affectés à l'ensemble des dépenses d'intérêt assumées par le Gouvernement. Ces dépenses qui représentent 15,3 % du total des dépenses gouvernementales comprennent les frais d'intérêt sur la dette gouvernementale ainsi que les transferts faits à cette fin relativement à la dette subventionnée. Au total, des crédits de 6 282,2 M$ sont prévus en 1992-1993 pour défrayer le coût des dépenses d'intérêt. Il s'agit d'une hausse de 2,6 % comparativement aux crédits de 1991-1992.

TABLEAU 15 : CRÉDITS AFFECTÉS AUX DÉPENSES D'INTÉRÊT[1] SELON LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS[2]

	1992-1993				1991-1992[3]	
	Santé et Services sociaux	Éducation	Autres domaines	Total	Total	Variation en
	M$	M$	M$	M$	M$	%
Dette directe	-	-	3 306,0	3 306,0	3 175,0	4,1
Compte des régimes de retraite	-	-	1 612,0	1 612,0	1 629,1	(1,1)
Dette gouvernementale	-	-	4 918,0	4 918,0	4 804,1	2,4
Transferts pour frais d'intérêt	238,2	592,3	533,7	1 364,2	1 320,6	3,3
TOTAL DES CRÉDITS	**238,2**	**592,3**	**5 451,7**	**6 282,2**	**6 124,7**	**2,6**

(1) Comprenant les crédits reliés à l'intérêt sur la dette gouvernementale ainsi que les subventions pour le paiement d'intérêt sur la dette subventionnée.

(2) Domaines d'activités présentés au tableau 10. Le domaine de l'éducation comprend les niveaux d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.

(3) Crédits modifiés tels qu'indiqués au Livre des crédits.

En ce qui concerne les dépenses d'intérêt sur la dette gouvernementale, celles-ci portent d'une part, sur la dette directe du Gouvernement et d'autre part, sur le solde du compte des régimes de retraite. Les dépenses d'intérêt sur la dette directe totalisent 3 306,0 M$ en 1992-1993, soit une hausse de 4,1 %. Cette croissance est attribuable à l'effet combiné de l'augmentation de l'encours de la dette et de la baisse récente des taux d'intérêt.

De leur côté, les intérêts inscrits au compte des régimes de retraite connaissent une légère diminution en 1992-1993. Cette baisse s'explique par le fait que le taux d'intérêt payable sur le compte des régimes de retraite a diminué d'environ 1 % depuis la préparation des crédits 1991-1992, ce qui a occasionné des crédits périmés d'environ 175,0 M$ au cours du dernier exercice. L'effet de la baisse des taux d'intérêt est cependant contrebalancé par l'augmentation du solde sur lequel ces intérêts sont payables. Au 31 mars 1992, le solde du compte des régimes de retraite s'élève à quelque 18,2 milliards de $.

En ce qui concerne finalement la prévision des dépenses d'intérêt portant sur la dette subventionnée, elle s'élève à 1 364,2 M$, en hausse de 3,3 % par rapport aux crédits 1991-1992. Comme c'est le cas des dépenses de remboursement de principal dont il a été fait état dans la section précédente, ces dépenses découlent des immobilisations financées par service de dette présentées dans la partie VI de ce document. La croissance de 3,3 % de ces dépenses résulte de l'augmentation de l'encours de la dette subventionnée. Ce sont les plans d'accélération des investissements publics approuvés en 1990-1991 et 1991-1992 qui entraînent une hausse marquée de la dette subventionnée en 1992-1993.

PARTIE IV

L'EFFECTIF GOUVERNEMENTAL

Cette partie traite de l'effectif des ministères et organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale. Il s'agit de l'effectif tel qu'il apparaît au Livre des crédits et il exclut par conséquent le personnel des Fonds spéciaux et des entreprises ou organismes financés par le biais de subventions, en particulier les réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux.

Rappelons que le mode de comptabilisation de l'effectif mis en place en 1990-1991 porte sur l'effectif total exprimé en équivalent temps complet (ETC). Cet effectif total regroupe les employés réguliers et les employés occasionnels.

1. L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL

Le tableau 16 présente l'évolution de l'effectif autorisé et de l'effectif utilisé pour la période comprise entre 1981-1982 et 1992-1993. Depuis 1981-1982, l'effectif utilisé est demeuré relativement stable malgré des fluctuations annuelles. En effet, le nombre de ETC utilisés est passé de 60 515 en 1981-1982 à 60 374 en 1991-1992.

Cette stabilité de l'effectif utilisé a été rendu possible par les efforts de rationalisation entrepris au cours des années quatre-vingt. Le contrôle de la croissance de l'effectif a presque toujours inclus des mesures visant à diminuer de 1 % à 2 % par année l'effectif des ministères et organismes budgétaires. Une bonne partie des postes ainsi retranchés ont cependant été réalloués par la suite afin de permettre la réalisation de nouvelles priorités gouvernementales ou la poursuite des programmes en développement. Avec un effectif à peu près constant au cours des années quatre-vingt, le Gouvernement a donc pu non seulement maintenir le niveau des services publics mais aussi répondre à de nouvelles priorités.

L'un des indicateurs utilisés pour évaluer la productivité de l'effectif gouvernemental est le nombre d'ETC utilisés par 1 000 habitants. Cet indicateur permet de mesurer la taille de l'effectif gouvernemental tout en tenant compte de l'évolution de la population à qui sont fournis les services publics. De 1981-1982 à 1991-1992, on note que l'effectif utilisé par 1 000 habitants a diminué, passant de 9,40 à 8,82 employés par 1 000 habitants. Si le ratio observé en 1981-1982 avait été maintenu constant, plus de 5 100 ETC supplémentaires auraient été requis en 1992-1993 pour un coût additionnel de l'ordre de 290 M$. Cette baisse du ratio représente donc un gain de productivité significatif.

TABLEAU 16 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL[1]

	Nombre autorisé	Nombre utilisé[2]	Par 1 000 habitants[3]
1981-1982	62 420	60 515	9,40
1982-1983	61 882	60 064	9,29
1983-1984	62 542	60 654	9,37
1984-1985	64 536	62 239	9,59
1985-1986	63 899	62 809	9,64
1986-1987	62 139	60 492	9,25
1987-1988	62 652	60 712	9,21
1988-1989	64 495	62 497	9,41
1989-1990	64 581	62 970	9,40
1990-1991	63 833	61 074	9,02
1991-1992[4]	65 093	60 374	8,82
1992-1993[5]	64 438	59 770	8,65

(1) Effectif total (en ETC) des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits.
(2) Données redressées de 1981-1982 à 1991-1992 pour tenir compte du nouveau mode de comptabilisation mis en place à compter de 1990-1991 ou des changements apportés à la structure de budgétisation.
(3) Données calculées à partir du nombre d'ETC utilisés et de la population du Québec au 1er juin de l'année concernée.
(4) Effectif autorisé au 31 décembre 1991 et effectif utilisé probable.
(5) Effectif autorisé inscrit au Livre des crédits et effectif utilisé prévu.

Comme le montre le graphique 3, l'année financière 1991-1992 a été marquée par une baisse significative de l'effectif utilisé. Il est prévu que cette tendance sera maintenue en 1992-1993. Dans le cadre des mesures de réduction de dépenses adoptées par le Gouvernement pour 1992-1993, il a été décidé de demander à l'ensemble des ministères et organismes une réduction annuelle de 2 % de leur effectif. Ainsi s'explique la baisse de l'effectif prévu pour la prochaine année financière.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF AUTORISÉ (en milliers)

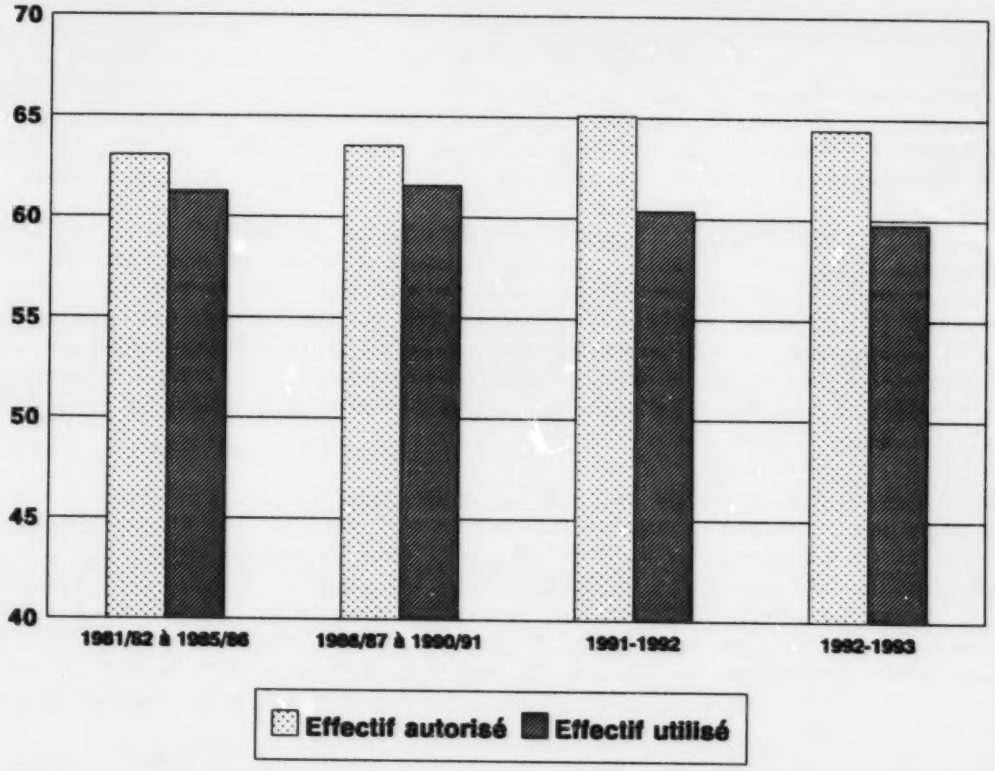

Note : L'effectif est calculé en équivalent temps complet (ETC).

2. L'EFFECTIF AUTORISÉ PAR MINISTÈRE

Le tableau 17 présente l'effectif autorisé pour chacun des ministères et organismes. Il s'agit de l'effectif qui apparaît au Livre des crédits 1992-1993, lequel ne comprend pas les 2 837 ETC affectés aux Fonds spéciaux et à la gestion de la taxe sur les produits et services dont il est fait état dans la partie VII de ce document. L'effectif total des ministères et organismes s'élève à 64 438 ETC en 1992-1993 comparativement à 65 093 ETC pour l'exercice précédent. Il s'agit d'une diminution de 655 ETC ou de 1,0 %. Cette baisse est due d'une part, aux mesures de réduction de 2 % de l'effectif imposé aux ministères et organismes, laquelle représente 852 ETC, et d'autre part, à divers autres ajustements ayant pour effet d'augmenter l'effectif total de 197 ETC.

En ce qui concerne la réduction de 2 % de l'effectif, il faut noter que certains ministères, organismes ou programmes ont été exemptés de ces mesures. Ce sont l'Assemblée nationale, les Personnes désignées par l'Assemblée nationale, le ministère de l'Environnement, le ministère du Revenu, les organismes qui ont 50 ETC ou moins ainsi qu'un certain nombre de programmes comme les services directs à la clientèle au ministère de la Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle.

Par ailleurs, les autres ajustements effectués ont pour effet de faire augmenter l'effectif total de 197 ETC. Ces variations d'effectif sont expliquées plus amplement dans la partie V "Renseignements sur les crédits par ministères". En bref, les principales variations d'effectifs se retrouvent au ministère de la Sécurité publique, au ministère du Revenu et au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Dans ce dernier cas, les 122 postes additionnels sont justifiés par l'augmentation de la clientèle à la sécurité du revenu.

Dans le cas du ministère de la Sécurité publique, 151 ressources additionnelles sont requises d'une part, pour le fonctionnement de nouveaux centres de détention à Bordeaux et à Sherbrooke et d'autre part, pour la surveillance accrue exercée en permanence par la Sûreté du Québec dans les territoires touchés par la crise amérindienne de l'été 1990. Enfin, il y a une baisse de 106 ETC au ministère du Revenu compte tenu que l'effort de développement des systèmes administratifs requis pour la réforme de la taxe de vente du Québec a été fait en 1991-1992.

TABLEAU 17 : EFFECTIF AUTORISÉ[1]

	Comparatif 1991-1992	Variation	Livre des crédits 1992-1993
Affaires culturelles	917	(2)	915
Affaires internationales	1 019	(2)	1 017
Affaires municipales	865	(16)	849
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 823	(101)	3 722
Approvisionnements et Services	501	(120)	381
Assemblée nationale	607	29	636
Communautés culturelles et Immigration	1 299	(27)	1 272
Communications	621	(9)	612
Conseil du trésor	338	14	352
Conseil exécutif	725	(7)	718
Éducation	1 287	(26)	1 261
Énergie et Ressources	1 543	(57)	1 486
Enseignement supérieur et Science	836	(15)	821
Environnement	1 933	20	1 953
Finances	1 680	(20)	1 660
Forêts	3 055	(57)	2 998
Industrie, Commerce et Technologie	1 301	(53)	1 248
Justice	4 745	(41)	4 704
Loisir, Chasse et Pêche	2 550	(50)	2 500
Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	4 667	122	4 789
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	185	(4)	181
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	978	(20)	958
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	433	(6)	427
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	509	0	509
Revenu	6 109	(106)	6 003
Santé et Services sociaux	1 399	(27)	1 372
Sécurité publique	10 140	151	10 291
Tourisme	372	(12)	360
Transports	9 501	(190)	9 311
Travail	1 155	(23)	1 132
Total	**65 093**	**(655)**	**64 438**

(1) Effectif total exprimé en équivalent temps complet (ETC). Le comparatif 1991-1992 reflète l'effectif autorisé au 31 décembre 1991 tel qu'indiqué au Livre des crédits 1992-1993.

PARTIE V

RENSEIGNEMENTS SUR LES CRÉDITS PAR MINISTÈRE

Cette partie présente des notes explicatives sur l'évolution et le contenu des 153 programmes apparaissant au Livre des crédits. Les renseignements sur chacun des ministères débutent par un tableau sommaire qui donne le montant par programme des crédits 1992-1993 et 1991-1992 ainsi que la variation entre ces deux années. Pour fins de comparaison, le montant des dépenses probables 1991-1992 et des dépenses réelles 1990-1991 apparaît également dans ce tableau. Les crédits de la super-catégorie "Prêts, placements et avances" sont ajoutés aux crédits de dépenses pour obtenir le total des crédits tel que le présente le Livre des crédits.

Les renseignements fournis commencent d'abord par décrire l'objet du programme. La variation entre les crédits 1992-1993 et les crédits 1991-1992 est par la suite décomposée puis expliquée.

SOMMAIRE DES CRÉDITS ET DÉPENSES EXCLUANT LES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

	1992-1993		1991-1992		Crédits 1992-1993	Crédits 1992-1993
	Crédits	Variation de crédits	Crédits	Dépenses probables	Crédits 1991-1992	Dépenses 1991-1992
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)	%	%
Affaires culturelles	324 461,4	35 704,9	288 756,5	290 142,4	12,4	11,8
Affaires internationales	126 046,7	9 292,2	116 754,5	110 253,4	8,0	14,3
Affaires municipales	722 358,7	(33 846,4)	756 205,1	681 369,2	(4,5)	6,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	693 474,1	(36 143,1)	729 617,2	688 743,6	(5,0)	0,7
Approvisionnements et Services	91 001,7	11 968,0	79 033,7	52 521,7	15,1	73,3
Assemblée nationale	81 066,6	(936,3)	82 002,9	76 302,9	(1,1)	6,2
Communautés culturelles et Immigration	120 927,7	10 328,6	110 599,1	108 213,4	9,3	11,8
Communications	117 017,7	(1 232,1)	118 249,8	115 275,2	(1,0)	1,5
Conseil du trésor	24 302,7	1 028,7	23 274,0	22 566,0	4,4	7,7
Conseil exécutif	171 087,4	24 477,8	146 609,6	86 368,1	16,7	98,1
Éducation	5 837 547,2	178 840,9	5 658 706,3	5 688 605,4	3,2	2,6
Énergie et Ressources	155 785,8	(9 903,5)	165 689,3	157 286,5	(6,0)	(1,0)
Enseignement supérieur et Science	3 492 780,4	129 598,1	3 363 182,3	3 366 007,2	3,9	3,8
Environnement	584 546,7	41 420,8	543 125,9	535 660,5	7,6	9,1
Finances	5 404 738,9	191 631,3	5 213 107,6	4 825 552,0	3,7	12,0
Forêts	322 917,5	(13 442,3)	336 359,8	305 259,7	(4,0)	5,8
Industrie, Commerce et Technologie	513 516,5	125 801,5	387 715,0	378 800,5	32,5	35,6
Justice	460 932,9	23 772,4	437 160,5	446 323,9	5,4	3,3
Loisir, Chasse et Pêche	218 478,6	(4 444,7)	222 923,3	226 641,8	(2,0)	(3,6)
Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	4 110 695,0	546 799,4	3 563 895,6	3 570 036,0	15,3	15,1

SOMMAIRE DES CRÉDITS ET DÉPENSES EXCLUANT LES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

(suite)	1992-1993		1991-1992		Crédits 1992-1993	Crédits 1992-1993
	Crédits	Variation de crédits	Crédits	Dépenses probables	Crédits 1991-1992	Dépenses 1991-1992
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)	%	%
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	182 214,1	22 405,4	159 808,7	152 133,7	14,0	19,8
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	1 066 611,3	82 254,9	984 356,4	1 009 178,9	8,4	5,7
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	28 450,6	573,1	27 877,5	27 169,3	2,1	4,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	35 167,5	1 321,6	33 845,9	33 202,5	3,9	5,9
Régie de l'assurance-maladie du Québec	2 856 616,5	170 431,5	2 686 185,0	2 678 941,7	6,3	6,6
Revenu	379 501,4	(8 080,2)	387 581,6	380 423,9	(2,1)	(0,2)
Santé et Services sociaux	9 933 129,7	403 223,1	9 529 906,6	9 538 461,9	4,2	4,1
Sécurité publique	843 911,4	2 984,6	840 926,8	843 076,7	0,4	0,1
Tourisme	105 542,0	(358,9)	105 900,9	104 986,8	(0,3)	0,5
Transports	2 061 665,1	(100 772,8)	2 162 437,9	2 053 996,0	(4,7)	0,4
Travail	80 506,2	1 076,0	79 430,2	74 199,2	1,4	8,5
Provision pour créances douteuses	150 000,0	29 700,0	120 300,0	130 300,0	24,7	15,1
Crédits périmés	(255 000,0)	448 525,5	(703 525,5)			
Variation de la provision pour pertes sur placements en actions	(23 000,0)	(29 000,0)	6 000,0	6 000,0		
TOTAL DES DÉPENSES	**41 019 000,0**	**2 255 000,0**	**38 764 000,0**	**38 764 000,0**	**5,8**	**5,8**

AFFAIRES CULTURELLES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Planification, gestion interne et soutien	45 854,7	441,5	45 413,2	44 779,4	44 030,0
2. Développement des milieux culturels	133 597,4	7 616,3	125 981,1	125 537,5	116 279,0
3. Institutions nationales	23 235,3	595,4	22 639,9	22 757,2	21 454,0
4. Organismes-conseils et sociétés d'État	121 774,0	27 051,7	94 722,3	97 068,3	80 878,0
Total excluant prêts, placements et avances	**324 461,4**	**35 704,9**	**288 756,5**	**290 142,4**	**262 641,0**
Prêts, placements et avances	3,0	-	3,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**324 464,4**	**35 704,9**	**288 759,5**	**290 142,4**	**262 641,0**

Le ministère des Affaires culturelles dispose de crédits de 324,5 M$ en 1992-1993, soit une augmentation de 12,4 % par rapport aux crédits de l'exercice précédent. À noter que les crédits 1992-1993 et 1991-1992 ne tiennent pas compte des travaux communautaires, de l'emploi étudiant et de la contribution de l'Office de planification et de développement du Québec à certains projets d'équipement, pourvus par virements en cours d'exercice. On retrouve par contre ces dépenses à l'intérieur des dépenses 1991-1992 et 1990-1991.

1. Planification, gestion interne et soutien

Ce programme comprend les dépenses reliées au fonctionnement du Ministère proprement dit, pour les activités de direction, de planification, de gestion interne, de gestion des programmes de subventions et d'appui technique aux milieux culturels.

L'augmentation des crédits de ce programme représente une croissance de 1,0 % par rapport aux crédits de l'année précédente. Cette augmentation reflète les ajustements apportés aux traitements et aux dépenses de fonctionnement, notamment celles relatives aux technologies d'information, de même que les mesures de réduction des dépenses.

2. Développement des milieux culturels

Ce programme vise à assurer aux personnes, aux groupes, aux entreprises, aux institutions et aux municipalités un appui financier dans les domaines des arts, des lettres, du cinéma, des musées, des bibliothèques, des industries culturelles, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. En 1991-1992, le ministère des Affaires culturelles a versé, dans le cadre de ce programme, environ 800 subventions à des individus, 1 000 à des organismes oeuvrant dans le secteur culturel et 150 à des municipalités. Par ailleurs, le Ministère a contribué à environ 150 projets d'équipements culturels et 600 projets de restauration du patrimoine. De son côté, la Société générale des industries culturelles allouait une aide à la production à 46 entreprises cinématographiques et une aide au développement à 60 entreprises ou projets individuels.

L'augmentation de 7,6 M$ à ce programme correspond à une croissance de 6,0 % par rapport aux crédits de l'exercice précédent. Elle s'explique tout d'abord par une hausse de 1,6 M$ au service de la dette découlant des projets d'équipements culturels et de restauration du patrimoine. Cette augmentation reflète également l'ajustement de l'enveloppe du soutien aux milieux culturels, les montants alloués au redressement budgétaire de l'Orchestre symphonique de Montréal et des Grands Ballets Canadiens et l'impact du rééchelonnement des ententes avec les villes de Montréal et de Québec sur la mise en valeur du patrimoine. Il faut enfin mentionner l'ajout d'une provision pour les pertes prévisibles dans le cadre du programme de financement des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique.

3. Institutions nationales

Ce programme regroupe les trois institutions reliées au ministère des Affaires culturelles : les Archives nationales du Québec, les Conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec, ainsi que le Centre de conservation de Québec. En 1991-1992, les Archives nationales ont reçu 62 400 demandes pour des recherches et consultations. Le Centre de conservation a procédé à la restauration de 470 oeuvres d'art. Les conservatoires d'art dramatique de Québec et de Montréal ont accueilli, en 1991-1992, 69 élèves, alors que 970 élèves ont fréquenté les sept conservatoires de musique.

L'augmentation de 595 400 $ des crédits 1992-1993 correspond à une croissance de 2,6 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Elle s'explique par les ajustements apportés aux traitements et aux dépenses de fonctionnement, en ce qui a trait au coût des services facturés par le Centre de conservation et à l'opération spéciale d'épuration des archives judiciaires, de même que par l'ajustement des subventions aux centres d'archives privés.

4. Organismes-conseils et sociétés d'État

Ce programme regroupe les organismes-conseils et sociétés d'État qui relèvent de la ministre des Affaires culturelles : la Commission des biens culturels, les musées nationaux, la Place des Arts de Montréal, le Grand Théâtre de Québec, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, la Société générale des industries culturelles, la Bibliothèque nationale du Québec et la Régie du cinéma. À noter que le budget de l'aide au cinéma, qui était imputé à ce programme par le passé, est traité au programme 02 (développement des milieux culturels) à compter de 1992-1993, tandis que les subventions au Musée des Beaux-Arts, jusque-là imputées au programme 02, sont désormais regroupées avec celles destinées aux musées d'État, comprises au présent programme.

L'augmentation de 27,1 M$ à ce programme constitue une croissance de 28,6 % par rapport aux crédits comparatifs 1991-1992 et provient principalement d'une augmentation de 21,3 M$ au service de la dette des organismes et des sociétés d'État, explicable par le parachèvement des travaux au Musée du Québec, au Musée des Beaux-Arts de Montréal, au Musée d'Art Contemporain et à la Place des Arts de Montréal. La croissance prévue pour 1992-1993 reflète également divers ajustements au budget de fonctionnement des organismes : une hausse de crédits à la Régie du cinéma découlant de ses nouveaux mandats en matière de vidéocassettes, le redressement de la subvention de la Bibliothèque nationale, l'ajustement de la subvention de la Place des Arts pour lui permettre de prendre en charge l'Amphithéâtre de Lanaudière, l'impact de l'ouverture du Musée des Beaux-Arts et du Musée d'Art Contemporain sur les subventions de fonctionnement, les mesures de réduction de dépenses appliquées aux musées nationaux et à la Société générale des industries culturelles et enfin, l'ajustement des traitements.

AFFAIRES INTERNATIONALES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Promotion et développement des affaires internationales	126 046,7	9 292,2	116 754,5	110 253,4	101 373,0
Total excluant prêts, placements et avances	**126 046,7**	**9 292,2**	**116 754,5**	**110 253,4**	**101 373,0**
Prêts, placements et avances	312,5	12,5	300,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**126 359,2**	**9 304,7**	**117 054,5**	**110 253,4**	**101 373,0**

1. Promotion et développement des affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes. Plus particulièrement, le Ministère a pour mandat de conseiller le Gouvernement concernant toute question ayant trait aux affaires internationales. Il est responsable de la négociation et de la mise en oeuvre des ententes internationales et administre les programmes qui découlent de ces ententes.

L'augmentation de 9,3 M$ par rapport aux crédits 1991-1992 résulte principalement des ajustements suivants : 2,1 M$ relatifs à la révision du traitement du personnel recruté localement pour oeuvrer au sein des délégations, 1,8 M$ concernant la politique d'affaires internationales et 3,1 M$ pour des engagements du Québec pris lors du Sommet des pays francophones. De plus, les besoins additionnels pour la gestion des immeubles à l'étranger et l'application des mesures générales de réduction des dépenses sont aussi compris dans cette variation.

AFFAIRES MUNICIPALES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Aménagement du territoire municipal	13 660,5	1 747,8	11 912,7	11 738,7	15 692,0
2. Aide et surveillance administratives et financières	71 608,0	29 639,4	41 968,6	46 101,9	42 150,0
3. Évaluation foncière	250 359,2	(39 459,5)	289 818,7	289 683,2	274 741,0
4. Administration générale	17 700,7	1 717,5	15 983,2	14 908,0	14 937,0
5. Relations avec les municipalités	21 534,5	(685,9)	22 220,4	19 396,3	17 759,0
6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	41 369,3	(7 294,8)	48 664,1	36 240,4	35 775,0
7. Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais	859,0	(1 550,0)	2 409,0	2 409,1	3 279,0
8. Société d'habitation du Québec	288 671,3	(18 029,2)	306 700,5	244 557,7	207 187,0
9. Conciliation entre locataires et propriétaires	16 596,2	68,3	16 527,9	16 333,9	16 131,0
Total excluant prêts, placements et avances	**722 358,7**	**(33 846,4)**	**756 205,1**	**681 369,2**	**627 651,0**
Prêts, placements et avances	8,5	-	8,5	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**722 367,2**	**(33 846,4)**	**756 213,6**	**681 369,2**	**627 651,0**

Les crédits du ministère des Affaires municipales totalisent 722,4 M$ en 1992-1993, soit une diminution de 33,8 M$ ou de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable à la réforme sur la fiscalité municipale et au programme Mon taux, mon toit. Ces deux facteurs expliquent 82,3 % de la variation. Les programmes Évaluation foncière et Société d'habitation du Québec regroupent 74,6 % des crédits du Ministère, soit respectivement 250,4 M$ et 288,7 M$. La diminution des crédits résulte principalement d'un ajustement des compensations tenant lieu de taxes foncières sur les immeubles des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, de même que par une réduction du budget requis en 1992-1993 pour le programme Mon taux, mon toit du plan de relance de l'économie annoncé en janvier 1991.

En vertu de dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (1987, c. 10) concernant l'administration de ses revenus et recettes, les données budgétaires du programme 8 correspondent à la part des coûts des activités de la Société assumée par le gouvernement du Québec.

1. Aménagement du territoire municipal

Ce programme regroupe l'aide apportée aux municipalités régionales de comté relativement à leurs coûts de fonctionnement et au suivi des schémas d'aménagement.

L'augmentation des crédits de 1,7 M$ en 1992-1993 résulte de l'entente-cadre de développement 1989-1993 pour la relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

2. Aide et surveillance administratives et financières

Ce programme vise à fournir aux municipalités l'assistance technique et à exercer la surveillance requise en matière de gestion financière et administrative; il permet également, dans le cadre du Fonds de péréquation, d'aider les municipalités ayant une capacité fiscale limitée. L'augmentation de 29,6 M$ des crédits en 1992-1993 résulte principalement de l'augmentation des crédits affectés au Fonds de péréquation et aux compensations transitoires qui seront versées aux municipalités dans le cadre de la réforme sur la fiscalité municipale.

3. Évaluation foncière

Ce programme vise à uniformiser la confection des rôles d'évaluation et à respecter l'intégrité de l'assiette fiscale des municipalités par le versement de compensations tenant lieu de taxes, principalement sur les immeubles du Gouvernement et de ses réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. De plus, il vise à permettre aux contribuables qui jugent inéquitable l'évaluation de leurs biens immobiliers, un recours au Bureau de révision de l'évaluation foncière.

La diminution de 39,5 M$ des crédits en 1992-1993 résulte principalement d'un ajustement des compensations tenant lieu de taxes foncières sur les immeubles des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, compte tenu de la réforme municipale.

4. Administration générale

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. L'augmentation des crédits de 1,7 M$ en 1992-1993 servira principalement à financer une étude sur le Grand Montréal dont le coût de 1,5 M$ sera financé en partie par un réaménagement de crédits de 1,0 M$.

5. Relations avec les municipalités

Ce programme vise à fournir une aide institutionnelle aux collectivités locales. Il s'agit principalement de l'aide financière versée aux municipalités nordiques en vertu de l'entente signée en 1981 entre le Canada et le Québec relativement aux services municipaux des villages situés au nord du 55e parallèle. Ce programme apporte également aux municipalités une assistance pour la réalisation de leurs projets de restructuration territoriale ou de mise en commun de services municipaux. La diminution des crédits est principalement attribuable à un réaménagement budgétaire vers d'autres programmes.

6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Ce programme a pour objectif de permettre aux municipalités ayant une capacité financière insuffisante de se doter de réseaux d'aqueduc et d'égouts.

La diminution de 7,3 M$ des crédits en 1992-1993 résulte principalement de la diminution du coût du service de la dette des programmes d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc.

7. Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais

Ce programme a pour objectif de fournir une subvention d'équilibre à la Société d'aménagement de l'Outaouais, laquelle gère des équipements industriels et commerciaux.

La diminution de 1,6 M$ des crédits en 1992-1993 résulte de la fin de l'aide à la Société des établissements de plein air du Québec et d'une réduction du niveau de l'aide à la Société d'aménagement de l'Outaouais.

8. Société d'habitation du Québec

Les crédits prévus à ce programme servent à assumer le paiement de la subvention d'équilibre budgétaire versée annuellement à la Société d'habitation du Québec pour l'application de sa loi constitutive et la gestion des programmes qui en découlent. Ils permettent également d'assumer la dépense d'aide matérielle pour l'adaptation à domicile des personnes handicapées, activité transférée de l'OPHQ.

Les interventions de la Société visent à assurer aux citoyens du Québec une plus grande accessibilité à des logements de qualité en supportant une partie des coûts encourus pour aider les ménages à faibles revenus à se loger et en favorisant la restauration résidentielle et l'accession à la propriété.

La contribution du Québec au financement des déficits d'exploitation des logements sociaux atteindra 109,2 M$ en 1992-1993, soit 37,8 % de l'ensemble des crédits accordés à la Société d'habitation du Québec. Au 31 mars 1992, le parc immobilier de la Société devrait compter près de 63 000 unités de logement social public.

La diminution des crédits est principalement attribuable à la réduction du budget requis en 1992-1993 pour le programme Mon taux, mon toit créé dans le cadre du plan de relance de l'économie annoncé en janvier 1991. Le calendrier de réalisation de ce programme entraîne une diminution des crédits de 22,1 M$. Cette variation est compensée en partie par une augmentation des budgets accordés pour la poursuite des autres activités de la Société, notamment celles reliées à l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, l'accroissement de clientèle et l'ajout de nouvelles unités de logement social.

9. Conciliation entre locataires et propriétaires

Ce programme concerne spécifiquement la Régie du logement dont les activités visent à renseigner les locataires sur leurs droits et obligations, à favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires et, s'il y a lieu, à rendre des décisions propres à solutionner les conflits à cet égard.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993		1991-1992		1990-1991
	Crédits	Variation de crédits	Crédits	Dépenses probables	Dépenses
1. Recherche et enseignement	38 035,7	747,4	37 288,3	36 738,4	36 096,0
2. Financement agricole	96 026,9	(55 818,1)	151 845,0	133 773,8	170 114,0
3. Aide à la production agricole	106 187,8	1 240,0	104 947,8	98 654,8	104 281,0
4. Assurances agricoles	258 273,6	32 506,2	225 767,4	221 389,6	215 498,0
5. Commercialisation des produits bio-alimentaires	43 606,0	(10 771,7)	54 377,7	51 623,7	50 704,0
6. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 139,8	(48,0)	4 187,8	4 129,2	3 773,0
7. Gestion du territoire agricole	66 334,7	(752,5)	67 087,2	67 553,0	56 183,0
8. Gestion interne et soutien	40 786,0	441,8	40 344,2	39 533,9	39 438,0
9. Commission des courses du Québec	12 706,9	(1 936,4)	14 643,3	13 353,0	12 181,0
10. Développement des pêches et de l'aquiculture	27 376,7	(1 751,8)	29 128,5	21 994,2	31 873,0
Total excluant prêts, placements et avances	**693 474,1**	**(36 143,1)**	**729 617,2**	**688 743,6**	**720 141,0**
Prêts, placements et avances	77,0	-	77,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**693 551,1**	**(36 143,1)**	**729 694,2**	**688 743,6**	**720 141,0**

Le Ministère dispose de crédits de 693,6 M$ pour l'exercice 1992-1993, soit une diminution de 36,1 M$ ou 4,9 % par rapport aux crédits de l'exercice antérieur. Toutefois, ils représentent une augmentation de 0,7 % par rapport aux dépenses probables 1991-1992. Les crédits du programme "Assurances agricoles" sont en hausse de 32,5 M$ alors que les diminutions se retrouvent principalement aux programmes "Financement agricole" et "Commercialisation des produits bio-alimentaires" avec des baisses respectives de 55,8 M$ et 10,8 M$.

1. Recherche et enseignement

Les principales activités de ce programme consistent notamment à :

- conduire des travaux de recherche, entre autres, à l'intérieur des stations de recherche agricole du Ministère, et favoriser la recherche universitaire au moyen de subventions;

- soutenir l'enseignement dans le domaine agricole en administrant les instituts de technologie agricole et alimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe et en subventionnant les cours de formation en gestion et exploitation d'entreprise agricole dispensés par le Collège McDonald.

Les crédits de ce programme augmentent de 2,0 % en 1992-1993.

2. Financement agricole

Ce programme dont l'administration relève de l'Office du crédit agricole du Québec vise à faciliter le financement des entreprises agricoles. Exception faite d'une somme de 7,5 M$ à être versée au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de subventions de capital de 21,6 M$ pour l'établissement de nouveaux producteurs agricoles, les crédits de transfert prévus dans le cadre de ce programme se composent principalement d'une prise en charge d'une partie de l'intérêt payable par les agriculteurs sur les prêts qui leur sont consentis.

La diminution des crédits de 36,8 % en 1992-1993 s'explique principalement par deux facteurs. D'abord, la baisse des taux d'intérêt occasionne une diminution de 38,0 M$ du budget. Ensuite, la contribution gouvernementale au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers diminue de 17,5 M$ par rapport à 1991-1992, compte tenu qu'à compter du 1er avril 1992, il n'y a plus d'arrérages à payer sur les pertes accumulées au cours des années antérieures.

3. Aide à la production agricole

Ce programme regroupe des services techniques et diverses mesures d'aide financière qui ont pour but l'amélioration de la rentabilité et de la productivité des exploitations agricoles. Il comprend les interventions relatives à la consolidation des productions végétales et animales, la conservation et l'amélioration des ressources agricoles de même que la participation financière du Ministère au coût des soins vétérinaires.

Les crédits prévus à ce programme augmentent de 1,2 % en 1992-1993.

4. Assurances agricoles

Ce programme qu'administre la Régie des assurances agricoles vise un double objectif : protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels qui affectent le rendement de leurs récoltes et leur garantir un revenu annuel net positif pendant les cycles de bas prix.

Dans le cas de l'assurance-récolte, le Gouvernement verse une contribution égale au montant des cotisations perçues des adhérents par la Régie, soit 21,0 M$ en 1992-1993. Le Fonds ainsi constitué permet de payer les indemnités garanties par contrat. Dans le cas de l'assurance-stabilisation des revenus, la contribution gouvernementale est égale au double de la cotisation des adhérents, soit 199,0 M$ en 1992-1993. Les compensations versées par le Fonds représentent le manque à gagner entre le coût de production d'une ferme modèle et un revenu moyen basé sur des enquêtes de prix. Par ailleurs, le Québec adhère à des plans nationaux tripartites de stabilisation des prix qui sont financés à parts égales par le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les adhérents.

L'augmentation de 32,5 M$, soit 14,4 %, des crédits prévus à ce programme en 1992-1993 est attribuable essentiellement à une hausse des taux de cotisation à l'assurance-stabilisation, notamment dans les productions porcines et céréalières qui ont bénéficié de compensations appréciables en raison des faibles prix obtenus au cours des dernières années.

5. Commercialisation des produits bio-alimentaires

Ce programme voit à la réalisation des études sectorielles en vue de planifier l'évolution du secteur bio-alimentaire. De plus, il favorise la transformation, la mise en marché et le contrôle de la qualité des produits agro-alimentaires. À cet effet, une assistance technique et financière est offerte aux entreprises désireuses de se moderniser ou de prendre de l'expansion. Du côté de la distribution, le Ministère participe à de nombreuses activités de promotion et fait rapport sur la conjoncture des marchés. Le contrôle de la qualité se fait par l'application de normes et l'inspection des aliments.

Pour l'année 1992-1993, des discussions ont cours entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin d'harmoniser les interventions reliées à l'alimentation scolaire des enfants des milieux défavorisés. Compte tenu de ces discussions, une diminution des crédits a été effectuée à ce programme.

De plus, l'expiration de l'entente Canada-Québec concernant le volet d'aide spéciale à la commercialisation entraîne une diminution de crédits.

6. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

La Régie est chargée de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et de la Loi sur les grains. En vertu de ces deux lois, la Régie a pour rôles de surveiller et coordonner la mise en marché des produits agricoles et alimentaires, de favoriser un approvisionnement régulier en grains de qualité et de protéger les producteurs en s'assurant de la solvabilité des acheteurs.

Les crédits de ce programme demeurent sensiblement au même niveau qu'en 1991-1992.

7. Gestion du territoire agricole

Ce programme vise à préserver la vocation agricole des sols arables. La Commission de protection du territoire agricole assume le contrôle administratif des régions décrétées agricoles en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole. À la suite de la modification de la Loi sur la protection du territoire agricole en 1989-1990, le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole a été créé. Ce tribunal est indépendant et a pour fonction d'entendre les appels des décisions de la Commission de protection du territoire agricole. Par ailleurs, le Ministère rembourse aux producteurs agricoles au moins 70 % des taxes municipales et scolaires qu'ils doivent assumer.

Les crédits de ce programme diminuent de 1,1 % en 1992-1993.

8. Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières du Ministère et à fournir les services de support aux autres programmes.

Les crédits de ce programme augmentent de 1,1 % en 1992-1993.

9. Commission des courses du Québec

La Commission des courses du Québec est chargée de l'application de la Loi sur les courses (L.Q. 1990, c. 46). Cet organisme a pour fonctions de régir les courses de chevaux et de promouvoir cette industrie.

La diminution de 13,2 % en 1992-1993 résulte principalement de la baisse des crédits requis pour le versement de l'aide financière aux immobilisations des hippodromes, ainsi que d'une rationalisation des services administratifs de la Commission.

10. Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à améliorer le rendement du secteur des pêches et de l'aquiculture aussi bien sur le plan de la gestion des ressources que de leur exploitation et de leur transformation. Cet objectif est atteint au moyen de recherches scientifiques et de la cueillette de statistiques sur les pêcheries. Le Ministère offre également une assistance technique et financière pour la modernisation de la flotte de pêche, le développement du secteur de la transformation et la commercialisation des produits bio-aquatiques.

Rappelons que lors du Discours sur le budget 1990-1991, un plan de restructuration du secteur des pêches a été annoncé avec une aide financière de 50,0 M$ sur cinq ans. Pour l'exercice 1992-1993, un montant de 9,9 M$ a été prévu pour contribuer à la réalisation de divers projets dans le cadre de ce plan.

Les crédits prévus à ce programme sont en baisse de 1,8 M$ par rapport aux crédits 1991-1992, principalement en raison de l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur le programme de soutien financier à la flotte de pêche.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Approvisionnements et services	46 713,6	(6 929,7)	53 643,3	52 521,7	52 328,0
2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	44 288,1	18 897,7	25 390,4	-	1 468,0
Total excluant prêts, placements et avances	**91 001,7**	**11 968,0**	**79 033,7**	**52 521,7**	**53 796,0**
Prêts, placements et avances	10,0	-	10,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**91 011,7**	**11 968,0**	**79 043,7**	**52 521,7**	**53 796,0**

Les crédits du ministère des Approvisionnements et Services (MAS) totalisent 91,0 M$ en 1992-1993, soit une augmentation de 12,0 M$ par rapport aux crédits 1991-1992. Cette variation des crédits s'explique d'une part par une augmentation de 18,9 M$ au programme 02 pour l'exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec (SIQ), et d'autre part, par une diminution de 6,9 M$ au programme 01, suite à la mise en application des mesures de réduction des dépenses pour 1992-1993 ainsi qu'à la création du Fonds du courrier et de la messagerie et du Fonds des approvisionnements et services.

1. Approvisionnements et services

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources du Ministère, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire des contrats, à proposer au Gouvernement des politiques et règlements relatifs à l'acquisition et à la fourniture de biens et de services et à fournir divers services aux ministères et organismes; il vise également à établir, avec la collaboration des ministères et organismes désignés par le Gouvernement, leurs besoins immobiliers.

En 1992-1993, des crédits alloués à ce programme ont été réduits de 6,9 M$, suite à l'application des mesures de réduction de dépenses relatives à la rationalisation des mandats complémentaires entre le Ministère et la Société immobilière du Québec en matière de gestion immobilière ainsi qu'à la création prévue de deux fonds spéciaux, soit le Fonds des approvisionnements et services et le Fonds du courrier et de la messagerie.

2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec

Les crédits alloués à ce programme servent à financer l'impact, sur les loyers des ministères et organismes, des projets immobiliers qui seront livrés en 1992-1993.

L'augmentation des crédits de 18,9 M$ en 1992-1993 est due principalement à l'impact de projets majeurs débutés au cours des années antérieures mais dont la livraison est prévue pour l'exercice 1992-1993. Les principaux projets consistent en l'agrandissement ou la construction de certains palais de justice (Laval) et centres de détention (Montréal) ainsi que la relocalisation ou le réaménagement de ministères (Justice, Sécurité publique). De plus, certains projets dont la livraison était prévue en 1991-1992 ont été reportés à 1992-1993.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Direction et gestion interne	7 740,6	159,2	7 581,4	7 081,4	6 246,0
2. Ressources parlementaires, informationnelles et matérielles	34 742,8	(122,2)	34 865,0	33 165,0	31 330,0
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	34 476,2	961,7	33 514,5	33 056,5	31 195,0
4. Commissions sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec	4 107,0	(1 935,0)	6 042,0	3 000,0	4 904,0
Total excluant prêts, placements et avances	**81 066,6**	**(936,3)**	**82 002,9**	**76 302,9**	**73 675,0**
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**81 066,6**	**(936,3)**	**82 002,9**	**76 302,9**	**73 675,0**

1. Direction et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger, coordonner et contrôler les ressources humaines et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale et à assurer la logistique des activités protocolaires ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

2. Ressources parlementaires, informationnelles et matérielles

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale, à informer les parlementaires et les citoyens des activités de l'Assemblée nationale et à fournir les services professionnels, techniques et opérationnels auprès des parlementaires et des unités administratives.

3. Services statutaires de soutien aux parlementaires

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

4. Commissions sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec

Ce programme a pour objet de permettre à deux commissions d'étudier d'une part les questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté et, d'autre part, toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle. Les crédits 1992-1993 ont été calculés sur la base de la dépense 1991-1992. Celle-ci ayant été inférieure aux crédits, il en résulte une diminution des crédits en 1992-1993.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Communautés culturelles et immigration	119 944,5	10 309,2	109 635,3	107 255,6	57 213,0
2. Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration	983,2	19,4	963,8	957,8	962,0
Total excluant prêts, placements et avances	**120 927,7**	**10 328,6**	**110 599,1**	**108 213,4**	**58 175,0**
Prêts, placements et avances	166,2	(349,8)	516,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**121 093,9**	**9 978,8**	**111 115,1**	**108 213,4**	**58 175,0**

Le budget du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'année 1992-1993 s'élève à 121,1 M$, soit une augmentation de 9,0 % par rapport aux crédits 1991-1992. Cette variation est essentiellement attribuable au programme Communautés culturelles et immigration qui est le programme du Ministère, l'autre programme étant le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration.

1. Communautés culturelles et immigration

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les activités du Ministère auprès des communautés culturelles et celles relatives au recrutement, à la sélection et à l'intégration linguistique, culturelle et économique des immigrants. L'augmentation des crédits résulte principalement de l'ajout d'un montant de 7,0 M$ découlant de l'Accord Canada-Québec en matière d'immigration et d'intégration des immigrants (Accord Gagnon-Tremblay/MacDougall). Rappelons que cet accord, signé en 1991, a permis au Québec de prendre en charge divers services aux immigrants jusqu'alors assumés par le gouvernement fédéral. L'indexation de différentes dépenses explique l'accroissement résiduel des crédits.

2. Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration

Le mandat du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration consiste à conseiller la ministre sur toute question relative aux communautés culturelles et à l'immigration. La variation des crédits s'explique par l'indexation des dépenses.

COMMUNICATIONS

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Coordination et gestion interne	21 520,7	(1 425,8)	22 946,5	21 220,6	23 178,0
2. Médias et information	20 950,2	238,1	20 712,1	20 382,8	21 086,0
3. Technologie de l'information	5 540,0	(77,4)	5 617,4	4 953,6	5 379,0
4. Régie des télécommunications	1 950,2	10,1	1 940,1	1 735,9	1 711,0
5. Commission d'accès à l'information	2 601,8	18,7	2 583,1	2 531,7	2 494,0
6. Société de radio-télévision du Québec	64 454,8	4,2	64 450,6	64 450,6	64 449,0
Total excluant prêts, placements et avances	**117 017,7**	**(1 232,1)**	**118 249,8**	**115 275,2**	**118 297,0**
Prêts, placements et avances	10,0	-	10,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**117 027,7**	**(1 232,1)**	**118 259,8**	**115 275,2**	**118 297,0**

Le budget du ministère des Communications pour l'année 1992-1993 s'élève à 117,0 M$; il s'agit d'une diminution de 1,04 % par rapport aux crédits 1991-1992. Il faut noter que les crédits 1992-1993 excluent des dépenses de 155,1 M$ reliées aux activités réalisées par le Ministère à l'intérieur des quatre fonds spéciaux dont il a la responsabilité, soit : le Fonds des moyens de communication, le Fonds Les Publications du Québec, le Fonds des services informatiques et le Fonds des services de télécommunications. L'information sur les fonds spéciaux est présentée à la section VII.

1. Coordination et gestion interne

Ce programme regroupe l'ensemble des activités à caractère horizontal et interne du Ministère ainsi que celles liées à la planification stratégique. La diminution des crédits de 1,4 M$ pour 1992-1993 est principalement attribuable à l'impact des mesures de réduction de dépenses.

2. Médias et information

Ce programme a pour objet d'assurer entre l'État et les citoyens une information accessible sur les programmes offerts par les gouvernements du Québec et du Canada et de développer le secteur des médias et de l'audio-visuel. L'augmentation des crédits de 1,2 % pour 1992-1993 résulte principalement d'un ajustement aux crédits reliés au rôle d'Éditeur officiel du ministère des Communications (distribution gratuite de certaines publications gouvernementales).

3. Technologie de l'information

Ce programme vise à définir les orientations gouvernementales en matière de technologie de l'information ainsi qu'à normaliser et coordonner les développements technologiques de ces secteurs. La diminution de crédits pour 1992-1993 provient de réaménagements budgétaires et de l'application des mesures générales de réduction de dépenses.

4. Régie des télécommunications

La Régie des télécommunications est un organisme de régulation économique et technique en matière de télécommunications. Le mandat de cet organisme a trait à la surveillance et au contrôle de certaines entreprises de télécommunications aux fins de protection de l'intérêt public. La stabilisation des crédits de cet organisme en 1992-1993 s'explique par l'application des mesures générales de réduction de dépenses.

5. Commission d'accès à l'information

Cet organisme a pour mission générale la surveillance de la Loi sur l'accès à l'information et est doté, à cet égard, de pouvoirs quasi-judiciaires. La stabilisation des crédits de cet organisme en 1992-1993 résulte de l'impact des mesures générales de réduction de dépenses.

6. Société de radio-télévision du Québec

Cet organisme a comme mandat principal l'exploitation d'une entreprise de radio-télévision éducative pour le Québec, de manière à offrir au public des moyens de promotion intellectuelle à l'aide d'émissions radio-télédiffusées. La stabilisation des crédits de la Société en 1992-1993 découle du gel de la subvention au niveau de 1991-1992.

CONSEIL DU TRÉSOR

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Gestion budgétaire et politiques administratives	24 302,7	1 028,7	23 274,0	22 566,0	21 685,0
Total excluant prêts, placements et avances	24 302,7	1 028,7	23 274,0	22 566,0	21 685,0
Prêts, placements et avances	1,0	-	1,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	24 303,7	1 028,7	23 275,0	22 566,0	21 685,0

1. Gestion budgétaire et politiques administratives

Ce programme vise à établir les politiques générales de gestion des ressources humaines, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux priorités du Gouvernement et à veiller à ce que les ministères et organismes utilisent efficacement les ressources consenties dans l'exécution de leurs programmes.

L'augmentation des crédits 1992-1993 s'explique par le coût du déménagement prévu au cours des prochains mois et par l'ajout d'effectif dans trois secteurs d'activités, à savoir le développement des politiques de personnel, la coordination des technologies d'information au niveau gouvernemental et la croissance des services internes d'informatique pour le Secrétariat.

CONSEIL EXÉCUTIF

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Bureau du lieutenant-gouverneur	556,3	(8,2)	564,5	564,5	527,0
2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	28 586,0	636,5	27 949,5	28 325,0	23 951,0
3. Promotion des droits des femmes et de la famille	4 407,1	(18,9)	4 426,0	3 950,6	4 092,0
4. Affaires autochtones	4 060,8	(792,4)	4 853,2	4 883,0	3 207,0
5. Affaires intergouvernementales canadiennes	13 412,5	837,9	12 574,6	11 725,0	11 404,0
6. Développement technologique	61 399,4	17 408,1	43 991,3	618,4	507,0
7. Affaires régionales	58 665,3	6 414,8	52 250,5	36 301,6	34 172,0
Total excluant prêts, placements et avances	**171 087,4**	**24 477,8**	**146 609,6**	**86 368,1**	**77 860,0**
Prêts, placements et avances	17 995,1	2 000,0	15 995,1	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**189 082,5**	**26 477,8**	**162 604,7**	**86 368,1**	**77 860,0**

Les crédits du Conseil exécutif regroupent le Bureau du lieutenant-gouverneur, le Cabinet du Premier ministre, les services de soutien du Conseil exécutif, les responsabilités assumées par le ministre délégué aux Affaires autochtones, la ministre déléguée à la Condition féminine et à la Famille, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le ministre délégué aux Affaires régionales ainsi que le développement technologique.

1. Bureau du lieutenant-gouverneur

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi. Le budget prévu est relativement stable par rapport à celui de 1991-1992.

2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif

Ce programme vise à fournir au Premier ministre et au Conseil exécutif les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

3. Promotion des droits des femmes et de la famille

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine et en matière familiale. Il comprend le Secrétariat à la condition féminine et celui de la Famille qui sont, dans leur domaine respectif, chargés de fournir des avis sur les lois, les politiques et les programmes et de coordonner les activités interministérielles touchant leur secteur d'activités. On y retrouve aussi le Conseil de la Famille responsable de fournir à la ministre et au Gouvernement des avis en matière de politique familiale. Les crédits prévus demeurent stables par rapport à 1991-1992.

4. Affaires autochtones

Ce programme vise à élaborer les politiques gouvernementales, à assurer la coordination des activités des ministères et organismes gouvernementaux en milieu autochtone, à fournir une information aux Autochtones et à la population en général et conduire la négociation des ententes globales et sectorielles avec les ministères impliqués.

La baisse des crédits de 16,3 % s'explique par la non-reconduction, en 1992-1993, des crédits additionnels alloués pour l'élaboration de la politique gouvernementale en matière autochtone et la revue de la mise en application de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois.

5. Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise de façon générale à coordonner les activités touchant les relations fédérales-provinciales et interprovinciales ainsi que l'administration des bureaux du Québec au Canada. La croissance de 6,6 % provient essentiellement des crédits nécessaires pour l'ouverture d'un bureau du Québec à Vancouver en 1992-1993.

6. Développement technologique

Ce programme vise à améliorer la position concurrentielle du Québec dans le monde en soutenant financièrement certaines activités de recherche technologique et d'innovations scientifiques. Un montant total de 350,0 M$ est prévu au Fonds de développement technologique en vue de réaliser dans des créneaux porteurs, moyennant la concertation d'efforts des milieux industriels et scientifiques, des projets majeurs de développement technologique reliés à la mise au point de nouveaux procédés, de nouveaux biens et de nouveaux services. Par ailleurs, le programme comprend des crédits de 10 M$ pour un nouveau volet sur l'innovation technologique dans la région de Montréal (Innovatech) dans le cadre du plan d'action du Grand Montréal.

L'ajout de ce nouveau volet explique la majorité de la croissance de 17,4 M$ des crédits de ce programme, le solde étant attribuable à une augmentation de 4,0 M$ du volet recherche en environnement et de 3,0 M$ des volets concernant les projets moteurs et des priorités gouvernementales.

Par ailleurs, l'écart entre les dépenses probables et les crédits 1991-1992 est attribuable au fait que les crédits du Fonds de développement technologique sont transférés en cours d'année dans les différents ministères responsables de la gestion des projets. La dépense est donc comptabilisée dans ces ministères. En 1991-1992, les montants transférés seront de l'ordre de 21,0 M$ et on prévoit qu'ils seront de 51,0 M$ en 1992-1993.

7. Affaires régionales

Ce programme vise à définir les politiques gouvernementales en matière de développement régional et à établir les conditions favorables qui permettront aux régions de prendre en main leur développement.

Le Gouvernement annonçait en décembre 1991 son intention de mettre en place une nouvelle stratégie en matière de développement régional. Afin de rendre opérationnelle cette stratégie, deux étapes administratives préalables doivent être franchies. La première étape a été réalisée, soit la création du Secrétariat aux affaires régionales. La seconde étape prévoit la présentation à venir d'une loi visant notamment le redéploiement des responsabilités assumées par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Entre-temps, les crédits sont inscrits au ministère du Conseil exécutif.

L'augmentation de 12,3 % des crédits 1992-1993, par rapport aux crédits 1991-1992, s'explique principalement par les dépenses prévues de 7,5 M$ dans le cadre du programme d'aide au développement économique des 15 municipalités régionales de comté (MRC) désignées des régions centrales et par la réalisation du plan de relance économique. Par ailleurs, les crédits budgétaires de l'ancien programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) diminuent de 2,0 M$ et l'enveloppe des prêts, placements et avances prévue pour l'aide à l'entreprise augmente d'autant.

Enfin, le montant des dépenses probables 1991-1992 paraît faible par rapport au budget autorisé parce que toutes les sommes transférées dans les ministères, soit 13,4 M$, sont comptabilisées aux dépenses des ministères receveurs et non à celles de ce programme.

ÉDUCATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Administration	103 031,2	1 986,3	101 044,9	99 714,0	102 672,0
2. Conseil supérieur de l'éducation	2 399,0	95,8	2 303,2	2 286,2	2 225,0
3. Enseignement privé*	288 856,2	9 426,0	279 430,2	280 748,2	263 751,0
4. Enseignement primaire et secondaire public*	5 435 082,3	171 261,4	5 263 820,9	5 294 347,0	5 028 627,0
5. Éducation populaire	8 178,5	(3 928,6)	12 107,1	11 510,0	12 917,0
Total excluant prêts, placements et avances	5 837 547,2	178 840,9	5 658 706,3	5 688 605,4	5 410 192,0
Prêts, placements et avances	3,7	-	3,7	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	5 837 550,9	178 840,9	5 658 710,0	5 688 605,4	5 410 192,0

* Les dépenses comptabilisées à ces programmes en 1990-1991 sont diminuées de l'effet des montants inscrits par anticipation en 1988-1989, soit 0,2 M$ au programme 3 et 2,0 M$ au programme 4.

Les ressources allouées au Ministère doivent lui permettre d'assurer sa mission d'enseignement et d'apporter un soutien financier au réseau des commissions scolaires, à celui des institutions privées, ainsi qu'à divers organismes impliqués dans l'éducation. Le budget du ministère de l'Éducation s'établit à 5 837,6 M$ en 1992-1993, ce qui représente une augmentation de 3,2 % par rapport aux crédits de l'année 1991-1992.

1. Administration

Les crédits inscrits à ce programme sont reliés au fonctionnement du Ministère, de même qu'à la contribution gouvernementale au Fonds de la formation à distance et au soutien à divers organismes oeuvrant en éducation. L'augmentation de 2,0 M$, ou 2,0 % par rapport aux crédits de l'exercice 1991-1992, découle des ajustements apportés aux traitements, des mesures générales de réduction de dépenses et de divers ajustements reliés au plan d'action sur les drogues, à la consolidation des systèmes informatiques portant sur les clientèles, ainsi qu'au transfert au Ministère de la responsabilité des subventions à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA).

2. Conseil supérieur de l'éducation

Les crédits reliés au fonctionnement du Conseil pour l'année 1992-1993 présentent une augmentation de 95 800 $, ou 4,2 %, qui reflète essentiellement l'ajustement des traitements.

3. Enseignement privé

Les crédits de ce programme permettent d'assurer le paiement des subventions aux institutions privées dispensant l'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. On prévoit que pour l'année scolaire 1992-1993, les 185 institutions détentrices d'un statut donnant droit à une subvention accueilleront 86 500 élèves, dont 71 700 au secondaire régulier, 14 400 à la maternelle et au primaire régulier, et 400 dans les services spécialisés pour les handicapés. S'ajouteront 1 700 élèves dans les deux institutions subventionnées en vertu d'ententes internationales.

Les crédits prévus en 1992-1993 correspondent au solde des subventions de l'année scolaire 1991-1992 et à 60 % des subventions prévues pour l'année scolaire 1992-1993, auxquels s'ajoutent les montants versés au RREGOP pour les employés des institutions privées. Ces crédits augmentent de 3,4 % par rapport à ceux de l'exercice 1991-1992, ce qui reflète l'évolution du coût des subventions entre les années scolaires 1990-1991 et 1992-1993.

Les subventions de l'année scolaire 1992-1993 prévues pour les institutions subventionnées en vertu de la Loi de l'enseignement privé sont estimées à 270,6 M$ et augmentent de 3,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Cette hausse résulte principalement d'une croissance prévue du nombre d'élèves de l'ordre de 1,6 %, de l'ajustement des traitements et d'un ajustement au titre de la TVQ.

Les subventions prévues pour les institutions subventionnées en vertu d'ententes internationales s'établissent à 5,4 M$ pour l'année scolaire 1992-1993. Elles présentent une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente, augmentation explicable par les mêmes facteurs que pour les autres institutions privées, sauf qu'aucune croissance du nombre d'élèves n'est prévue.

4. Enseignement primaire et secondaire public

Les crédits de ce programme permettent d'assurer le paiement des subventions aux commissions scolaires. Il existait en 1991-1992 202 commissions scolaires, dont 11 n'opéraient aucune école et déléguaient leur responsabilité à la commission scolaire régionale de leur territoire. Pour 1992-1993, il est prévu que ce nombre sera réduit suite à des intégrations ou des fusions.

On prévoit qu'en 1992-1993, les commissions scolaires accueilleront dans les quelque 3 200 écoles-bâtisses qu'elles opèrent 1 020 149 élèves jeunes en formation générale, une diminution de 0,3 % par rapport à l'année scolaire précédente, et 43 205 adultes (équivalents temps complet) en formation générale. Le nombre prévu d'adultes reflète l'introduction en 1992-1993 d'un financement selon une enveloppe prédéterminée. Les commissions scolaires accueilleront également en 1992-1993 41 008 élèves jeunes ou adultes (équivalents temps complet) en formation professionnelle, une augmentation de 10 % par rapport à 1991-1992.

Les crédits prévus en 1992-1993 correspondent au solde des subventions de fonctionnement de l'année scolaire 1991-1992 et à 70 % des subventions prévues pour l'année scolaire 1992-1993, plus les montants versés au RREGOP pour les employés des commissions scolaires. Les crédits de ce programme servent également à assurer le paiement des subventions d'investissements aux commissions scolaires nordiques et des subventions au service de la dette des autres commissions scolaires. Les crédits prévus en 1992-1993 sont en hausse de 3,3 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette variation reflète une augmentation de 12 % des crédits prévus au titre du RREGOP, une hausse de 10,7 % des crédits pour le service de la dette et les investissements et une augmentation de 2,3 % des crédits reliés aux subventions de fonctionnement des commissions scolaires, qui reflète l'évolution du coût de ces subventions entre les années scolaires 1990-1991 et 1992-1993.

Les subventions prévues pour l'année scolaire 1992-1993 au titre du fonctionnement des commissions scolaires, incluant la formation générale des jeunes et des adultes, la formation professionnelle et les commissions scolaires à statut particulier, sont estimées à 4 808,1 M$, soit une augmentation de 1,0 % par rapport à l'année scolaire 1991-1992. Cette augmentation représente l'effet net d'un ensemble de facteurs, dont l'évolution des clientèles et l'ajustement des traitements. Elle comprend également divers ajustements reliés notamment à la TVQ, aux taux d'intérêt, à la prise en charge par le Ministère des programmes d'aide en milieu scolaire administrés par l'Office des personnes handicapées (OPHQ), au plan d'action sur les drogues, ainsi que les mesures de réduction de dépenses.

L'augmentation de 10,7 % qu'on observe en 1992-1993 aux crédits pour le service de la dette et les investissements reflète le niveau des investissements autorisés dans le réseau scolaire, le rythme de réalisation des emprunts et l'évolution des taux d'intérêt.

5. Éducation populaire

Les crédits affectés à ce programme visent à soutenir la réalisation d'activités d'éducation populaire offertes par divers organismes. La diminution de 3,9 M$ par rapport aux crédits de l'année précédente reflète l'impact des mesures de réduction de dépenses.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Connaissance et gestion du territoire	25 358,1	443,1	24 915,0	24 443,4	23 451,0
2. Régie du gaz naturel	2 007,0	32,7	1 974,3	1 925,3	1 842,0
3. Développement énergétique	15 285,8	(476,7)	15 762,5	12 695,2	10 755,0
4. Gestion et développement de la ressource minérale	77 054,8	(8 784,9)	85 839,7	80 609,5	87 436,0
5. Direction	36 080,1	(1 117,7)	37 197,8	37 613,1	34 400,0
Total excluant prêts, placements et avances	155 785,8	(9 903,5)	165 689,3	157 286,5	157 884,0
Prêts, placements et avances	10,4	-	10,4	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	155 796,2	(9 903,5)	165 699,7	157 266,5	157 884,0

Les crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élèvent à 155,8 M$ en 1992-1993. La diminution de 6,0 % par rapport aux crédits de 1991-1992 provient principalement de la réduction de la subvention à la Société nationale de l'amiante et des mesures de réduction des dépenses retenues pour 1992-1993.

1. Connaissance et gestion du territoire

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire. Il vise également à effectuer les diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la location de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques. La variation des crédits de 1,8 % prévue à ce programme s'explique par deux effets. Le premier résulte d'une augmentation de crédits de 3,5 M$ pour l'établissement d'un réseau de bureaux régionaux. Le second est attribuable à une réorientation des interventions du Ministère en matière de réforme cadastrale, ce qui représente une économie budgétaire de 3,3 M$.

2. Régie du gaz naturel

La Régie assure l'expansion normale de la distribution du gaz naturel par l'entreprise privée ainsi que la fourniture de gaz dans des conditions de service et de tarification acceptables pour les consommateurs et les distributeurs. Les crédits 1992-1993 demeurent stables par rapport aux crédits de 1991-1992.

3. Développement énergétique

Ce programme vise à formuler les actions et interventions du Gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec et de favoriser la recherche et le développement. La diminution de 3,0 % prévue à ce programme est due essentiellement à la rationalisation des dépenses de fonctionnement de ce secteur dans le cadre des mesures de réduction des dépenses retenues pour 1992-1993.

4. Gestion et développement de la ressource minérale

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, faire la promotion de l'exploration, promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise aussi à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et de conseils techniques.

La diminution des crédits de 10,2 % en 1992-1993 par rapport aux crédits de 1991-1992 est attribuable en majeure partie à la réduction de 7,7 M$ de la subvention que doit verser le Ministère à la Société nationale de l'amiante pour lui permettre de rencontrer ses obligations et celles de ses filiales. Cette variation s'explique également par les mesures de réduction des dépenses retenues pour 1992-1993, notamment au niveau des dépenses de fonctionnement au secteur Mines.

5. Direction

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. La diminution observée de 3,0 % s'explique principalement par les réaménagements internes au Ministère et par les mesures de réduction de dépenses retenues pour 1992-1993.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SCIENCE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Administration	46 972,1	(632,2)	47 604,3	44 587,8	45 576,0
2. Consultation	4 092,9	52,0	4 040,9	3 700,3	3 369,0
3. Aide financière aux étudiants	358 398,4	17 255,2	341 143,2	359 069,5	287 990,0
4. Science	21 667,4	(27,5)	21 694,9	18 749,2	19 029,0
5. Enseignement collégial*	1 319 517,8	57 626,5	1 261 891,3	1 257 442,9	1 183 042,0
6. Enseignement universitaire	1 689 657,6	53 393,7	1 636 263,9	1 632 044,5	1 558 640,0
7. Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche	49 031,5	1 868,3	47 163,2	47 084,9	44 881,0
8. Organisation et réglementation des professions	3 442,7	62,1	3 380,6	3 328,1	3 349,0
Total excluant prêts, placements et avances	**3 492 780,4**	**129 598,1**	**3 363 182,3**	**3 366 007,2**	**3 145 876,0**
Prêts, placements et avances	39 005,6	(2 181,3)	41 186,9	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**3 531 786,0**	**127 416,8**	**3 404 369,2**	**3 366 007,2**	**3 145 876,0**

* Les dépenses comptabilisées à ce programme en 1990-1991 sont diminuées de 0,6 M$ à cause de l'effet de dépenses inscrites par anticipation en 1988-1989.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dispose de crédits de 3 531,8 M$ en 1992-1993, soit une hausse de 127,4 M$ représentant une variation de 3,7 % par rapport aux crédits 1991-1992. Ces crédits doivent permettre au Ministère de remplir les divers mandats qui lui sont dévolus, notamment en ce qui a trait à l'enseignement collégial et universitaire, à l'aide financière aux étudiants, à la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement postsecondaire et aux activités de développement scientifique. Ceux-ci permettent également à la ministre de s'acquitter des responsabilités découlant de différentes lois dont celles reliées aux conseils consultatifs.

Enfin, ces crédits comprennent également ceux de l'Office des professions du Québec dont la responsabilité incombe au ministre du Revenu, également ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

1. Administration

Les crédits inscrits à ce programme sont affectés aux dépenses de fonctionnement du Ministère. La diminution des crédits observée par rapport à 1991-1992 résulte principalement d'un ajustement pour des dépenses non récurrentes en 1992-1993 et de l'application des mesures générales de réduction de dépenses.

2. Consultation

Ce programme vise à assurer le fonctionnement des trois conseils consultatifs relevant de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit le Conseil des collèges, le Conseil des universités et le Conseil de la science et de la technologie. La faible croissance des crédits à ce programme en 1992-1993 s'explique par l'application de certaines mesures générales de réduction de dépenses.

3. Aide financière aux étudiants

Ce programme vise à aider les étudiants dans la poursuite de leurs études au niveau postsecondaire. La réforme du régime, telle que stipulée par la Loi sur l'aide financière aux étudiants, a été implantée en 1990-1991 et 1991-1992. Ainsi, les crédits 1992-1993 ont été établis conformément aux dispositions du nouveau régime.

L'augmentation des crédits à ce programme, soit 17,3 M$ ou 5,06 % par rapport aux crédits 1991-1992, est la résultante des facteurs suivants : variation à la hausse de la clientèle attribuable à la conjoncture économique, indexation de la bourse de 2,3 %, impact de la hausse des droits de scolarité en 1992-1993 dans les universités et plus spécifiquement pour les prêts, baisse importante des taux d'intérêt.

En 1991-1992, quelque 70 580 étudiants auront reçu une bourse pour une aide financière moyenne de 3 435 $ alors que le nombre d'emprunteurs devrait s'élever à 131 671 pour un prêt moyen de 2 645 $. En 1992-1993, on prévoit 72 700 boursiers tandis que le nombre d'emprunteurs devrait se situer aux environs de 140 900.

4. Science

Ce programme vise à fournir les ressources financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination des politiques et des programmes dans le domaine scientifique. Les crédits sont affectés principalement au financement de six centres de liaison et de transfert, à des projets de développement scientifique et de diffusion de la culture scientifique et technique ainsi qu'au soutien de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC). La stabilisation des crédits de ce programme par rapport à l'an dernier s'explique principalement par l'impact des mesures générales de réduction de dépenses.

5. Enseignement collégial

Les crédits prévus à ce programme, en hausse de 4,6 % par rapport à ceux de l'exercice 1991-1992, permettront de financer les dépenses de fonctionnement, du service de la dette et de l'éducation des adultes des 46 collèges d'enseignement général et professionnel public. Ces crédits visent également à assurer le paiement des subventions accordées à 27 établissements privés qui, en vertu de la Loi sur l'enseignement privé, dispensent un enseignement de niveau collégial. Les crédits prévus en 1992-1993 couvrent le solde des subventions de l'année scolaire 1991-1992 ainsi que 68 % du coût de l'année scolaire 1992-1993 des collèges publics et 60 % de celui des collèges privés.

Les subventions de fonctionnement à l'enseignement régulier et aux adultes accordées aux collèges publics pour l'année scolaire 1992-1993 s'établissent à 1 042,6 M$, en hausse de 31,5 M$ par rapport à l'année scolaire 1991-1992. Cette augmentation est attribuable principalement à l'ajustement des traitements et à divers ajustements techniques basés sur une clientèle scolaire de 144 000 étudiants à temps complet, en hausse de 3,4 % par rapport à l'année scolaire 1991-1992. De plus, cette augmentation tient compte de l'effet des mesures générales de réduction de dépenses.

Les subventions accordées aux établissements d'enseignement collégial privé pour l'année scolaire 1992-1993 augmentent de 1,3 M$ pour s'établir à 86,7 M$. Cette hausse s'explique également par l'indexation de la rémunération et l'effet des mesures de réduction de dépenses.

Quant au service de la dette, celui-ci s'élève à 156,9 M$ en 1992-1993, en baisse de 4,6 % par rapport aux crédits 1991-1992. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des taux d'intérêt.

6. Enseignement universitaire

Ce programme, dont les crédits connaissent une croissance de 3,3 % par rapport à ceux de l'exercice 1991-1992, pourvoit au financement des dépenses relatives au fonctionnement et au service de la dette des universités. Les crédits prévus en 1992-1993 couvrent 81,8 % des subventions de fonctionnement pour l'année universitaire 1992-1993 et le solde des subventions accordées pour l'année universitaire 1991-1992.

Les subventions de fonctionnement prévues pour l'année universitaire 1992-1993 s'élèvent à 1 522,2 M$, en hausse de 23,2 M$ par rapport à 1991-1992. Cette augmentation est attribuable à l'ajustement des traitements, au financement des clientèles additionnelles, aux frais indirects de la recherche et à divers autres ajustements dont l'impact de la hausse des taux de contributions patronales. De plus, elle reflète l'effet des mesures de réduction de dépenses retenues par le Gouvernement.

Les crédits reliés au service de la dette s'élèvent à 170,2 M$ en 1992-1993, soit le même montant qu'en 1991-1992 et ce, malgré la baisse des taux d'intérêt. Cette situation s'explique notamment par le fait que certains emprunts à long terme qui devaient être réalisés en 1991-1992, ne le seront qu'en 1992-1993.

7. Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche

Ce programme vise à subventionner la corporation "Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche" qui a la responsabilité d'attribuer des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycle et d'aider à la recherche et à la diffusion scientifique en conformité avec les priorités gouvernementales. La croissance des crédits en 1992-1993, soit 3,96 % par rapport à l'année précédente, résulte d'une indexation de 2,3 % des bourses et de l'aide à la recherche ainsi que d'un ajustement de 520 000 $, aux fins de créer un volet international conformément à la politique gouvernementale d'affaires internationales.

8. Organisation et réglementation des professions

Ces crédits visent à permettre à l'Office des professions d'assumer son mandat de surveillance de la conformité de l'exercice des professions aux règles en vigueur. La stabilisation des crédits par rapport à l'an dernier s'explique essentiellement par l'effet des mesures générales de réduction de dépenses.

ENVIRONNEMENT

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Gestion interne et soutien	42 628,0	1 830,7	40 797,3	40 426,5	39 114,0
2. Gestion des milieux environnementaux	116 682,1	8 019,8	108 662,3	101 443,3	98 719,0
3. Service de la dette du programme d'assainissement des eaux	419 940,0	31 034,0	388 906,0	388 906,0	335 529,0
4. Organismes-conseils	5 296,6	536,3	4 760,3	4 884,7	3 657,0
Total excluant prêts, placements et avances	**584 546,7**	**41 420,8**	**543 125,9**	**535 660,5**	**477 019,0**
Prêts, placements et avances	9,7	-	9,7	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**584 556,4**	**41 420,8**	**543 135,6**	**535 660,5**	**477 019,0**

Les crédits attribués au ministère de l'Environnement en 1992-1993 sont en croissance de 7,63 % par rapport aux crédits 1991-1992. Cette augmentation substantielle de 41,4 M$ reflète d'une part la croissance du coût du service de la dette du programme d'assainissement des eaux qui est de 31,0 M$ et d'autre part l'ajout de crédits de 10,4 M$ à des fins de développement pour la consolidation d'activités existantes et l'amorce de nouvelles priorités ministérielles.

1. Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier et à orienter les politiques et les interventions du Ministère en fonction des objectifs de gestion des milieux environnementaux ainsi qu'à coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion de ses programmes. Il contribue également à appuyer l'action du Ministère au niveau de l'application de ses lois et règlements.

L'augmentation des crédits de 1,8 M$ attribués à ce programme en 1992-1993 résulte notamment d'un ajout de crédits de développement affectés au soutien des activités du Ministère.

2. Gestion des milieux environnementaux

Ce programme regroupe les opérations du Ministère visant à connaître, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatique, terrestre et atmosphérique ainsi qu'à leur redonner les caractéristiques qualitatives qui les rendent aptes à être utilisés pour les usages requis. Il contribue également à favoriser le développement durable et la conservation.

L'accroissement des crédits de 8,0 M$ alloués à ce programme est lié notamment à la consolidation d'activités existantes, telles le projet de Grande-Baleine, la stratégie d'élimination des BPC et la poursuite des efforts de régionalisation des activités du Ministère. De plus, des crédits de 6 M$ ont été alloués pour l'accélération des travaux reliés à la décontamination des sites orphelins à risque élevé, réalisés dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale. Par ailleurs, l'évolution de l'enveloppe de ce programme tient compte de l'application des mesures générales d'économie budgétaire.

3. Service de la dette du programme d'assainissement des eaux

Ce programme regroupe les crédits affectés au financement par service de dette des immobilisations réalisées dans le cadre du programme d'assainissement des eaux et du programme spécial d'intervention Aqueduc et Égout de la Basse Côte-Nord. Des investissements de plus de 4,4 milliards $ ont été réalisés jusqu'à maintenant; ces ouvrages sont subventionnés par le Gouvernement à plus de 85 %, les municipalités visées assumant le solde du financement.

La croissance de 31,0 M$ des crédits résulte d'une part d'une hausse de 34,0 M$ découlant des nouveaux travaux financés (travaux 1991-1992 et de quelque 360,0 M$ de travaux prévus en 1992-1993) ainsi que des frais de 10,0 M$ relatifs à la garantie par le Gouvernement sur les emprunts de la Société québécoise d'assainissement des eaux et, d'autre part, d'une réduction de coûts de l'ordre de 13,0 M$ suite à la baisse des taux d'intérêt.

4. Organismes-conseils

Les crédits attribués au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et au Conseil de la conservation et de l'environnement sont regroupés à ce programme. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement va bénéficier, dû à la nature et à l'importance des mandats confiés, de crédits additionnels de 500 000 $ à titre de développement pour la consolidation de ses activités régulières.

FINANCES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Études des politiques économiques et fiscales	5 599,3	212,7	5 386,6	5 461,1	4 900,0
2. Politiques et opérations financières*	12 433,8	51,8	12 382,0	12 291,4	21 799,0
3. Comptabilité gouvernementale	27 944,2	167,7	27 776,5	26 466,6	27 038,0
4. Fonds de suppléance	381 157,5	72 760,3	308 397,2	121 902,3	-
5. Gestion interne et soutien	17 047,4	244,5	16 802,9	16 495,8	15 465,0
6. L'inspecteur général des institutions financières	23 936,6	1 927,8	22 008,8	21 823,9	21 220,0
7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières	10 691,5	2 573,5	8 118,0	8 146,0	7 836,0
8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	7 951,2	(136,5)	8 087,7	7 958,6	7 743,0
9. Service de la dette directe et intérêts sur le compte des régimes de retraite	4 917 977,4	113 829,5	4 804 147,9	4 605 006,3	4 445 482,0
Total excluant prêts, placements et avances	**5 404 738,9**	**191 631,3**	**5 213 107,6**	**4 825 552,0**	**4 551 483,0**
Prêts, placements et avances	13,8	8,8	5,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**5 404 752,7**	**191 640,1**	**5 213 112,6**	**4 825 552,0**	**4 551 483,0**

* L'écart entre les dépenses 1990-1991 et 1991-1992 provient de la diminution du service de dette relié aux emprunts contractés à la suite des déficits accumulés avant 1986 par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

Les crédits du ministère des Finances s'élèvent à 5 404,8 M$ en 1992-1993, ce qui représente une hausse de 3,68 % par rapport à l'exercice 1991-1992 en excluant les variations au Fonds de suppléance. Plus de 90 % de ces crédits sont consacrés aux paiements du service de la dette directe et des intérêts des régimes de retraite des employés du secteur public et parapublic.

Les crédits permettent également au Ministère de réaliser ses activités administratives et de pourvoir aux besoins du Contrôleur des finances, du Bureau de la statistique du Québec, de l'inspecteur général des institutions financières et de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

1. Études des politiques économiques et fiscales

Ce programme vise à conseiller le Gouvernement en matière de politiques financières, économiques et fiscales. La croissance de crédits de 4 % en 1992-1993 résulte d'un transfert de ressources en provenance des autres programmes du Ministère pour répondre à une augmentation d'activités.

2. Politiques et opérations financières

Ce programme vise à gérer la caisse gouvernementale, à effectuer les emprunts du Gouvernement et de certains organismes publics et à procéder au paiement des dépenses relatives à la dette du gouvernement et des intérêts sur le compte des régimes de retraite des employés du Gouvernement. La croissance des crédits de 0,4 % est principalement attribuable à la hausse des frais de service bancaire.

3. Comptabilité gouvernementale

Le Bureau du contrôleur des finances a pour mandat d'assurer le contrôle de la régularité des dépenses, de préparer les états financiers du Gouvernement et d'apporter aux gestionnaires des ministères et organismes gouvernementaux toute information comptable pertinente. La croissance des crédits en 1992-1993 est de 0,6 %.

4. Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir en cours d'année aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Les crédits apparaissant au Fonds de suppléance comportent une enveloppe de 206,9 M$ pour les divers ajustements aux traitements et salaires dans les secteurs public et parapublic. Une seconde enveloppe de 174,2 M$ vise à pourvoir à certaines dépenses particulières ou imprévues des ministères et organismes.

5. Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. La croissance des crédits en 1992-1993 est de 1,5 %.

6. L'inspecteur général des institutions financières

Ce programme vise à assurer la surveillance et le contrôle des institutions financières et des intermédiaires de marché, de même qu'à assurer l'existence légale des compagnies incorporées au Québec. Les crédits prévus pour le fonctionnement de l'organisme demeurent stables et la hausse de près de 2,0 M$ servira au développement des systèmes informatiques.

7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières

La Commission des valeurs mobilières du Québec est l'organisme chargé d'accorder aux épargnants une protection contre les pratiques déloyales et frauduleuses et d'assurer le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières. L'augmentation prévue des revenus de la Commission a permis d'envisager une augmentation de crédits de 31,7 % pour la mise en oeuvre du plan stratégique et opérationnel de la Commission. Ce plan vise à accentuer ses activités de développement des politiques et de normes de réglementation des valeurs mobilières, à élargir son champ de surveillance des intermédiaires de marché et à renforcer les relations avec ses clientèles.

8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble

Le Bureau de la statistique du Québec a pour mandat l'analyse et la prévision des variables socio-économiques décrivant l'évolution et la structure de l'économie québécoise ainsi que la cueillette, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le Québec. Les crédits décroissent de 1,7 % en 1992-1993 en raison de l'application des mesures de réduction des dépenses et du transfert d'activités au Fonds du bureau de la statistique du Québec.

9. Service de la dette directe et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses du service de la dette directe du Gouvernement et aux intérêts sur le compte des régimes de retraite de ses employés.

Les dépenses d'intérêt sur la dette directe totalisent 3 306,0 M$ en 1992-1993, soit une hausse de 4,1 %. Cette croissance est attribuable à l'effet combiné de l'augmentation de l'encours de la dette et de la baisse récente des taux d'intérêt.

De leur côté, les intérêts inscrits au compte des régimes de retraite totalisent 1 612,0 M$ et connaissent une légère diminution en 1992-1993. Cette baisse s'explique par le fait que le taux d'intérêt payable sur le compte des régimes de retraite a diminué d'environ 1 % depuis la préparation des crédits 1991-1992, ce qui a occasionné des crédits périmés de 175,0 M$ au cours du dernier exercice. L'effet de la baisse des taux d'intérêt est cependant contrebalancé par l'augmentation du solde sur lequel ces intérêts sont payables.

FORÊTS

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Coordination et gestion	57 233,7	4 531,0	52 702,7	44 182,4	42 198,0
2. Gestion du patrimoine forestier	115 109,4	3 066,8	112 042,6	104 232,6	94 318,0
3. Amélioration de la forêt	145 730,6	(19 299,0)	165 029,6	150 881,5	161 604,0
4. Financement forestier	4 843,8	(1 741,1)	6 584,9	5 963,2	6 195,0
Total excluant prêts, placements et avances	322 917,5	(13 442,3)	336 359,8	305 759,7	304 315,0
Prêts, placements et avances	101,6	-	101,6	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	323 019,1	(13 442,3)	336 461,4	305 259,7	304 315,0

Les crédits du ministère des Forêts s'élèvent à 323,0 M$ en 1992-1993. La diminution de 13,4 M$ par rapport aux crédits de 1991-1992 provient essentiellement des mesures de réduction des dépenses retenues pour 1992-1993.

1. Coordination et gestion

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Il vise aussi à assurer la gestion administrative tant au niveau de la haute administration centrale que du soutien administratif régional et local.

L'augmentation de 4,5 M$, soit 8,6 % des crédits de ce programme résulte essentiellement d'un réaménagement des ressources internes suite à la création du Ministère.

2. Gestion du patrimoine forestier

Ce programme vise :

- à favoriser le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources;
- à planifier les interventions et à contrôler l'utilisation des ressources;
- à permettre l'accès à la ressource tout en favorisant la protection du milieu contre les fléaux naturels et humains;
- à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois.

L'augmentation de 2,7 % des crédits consacrés à ce programme en 1992-1993 par rapport aux crédits de 1991-1992 reflète le coût de certaines interventions ponctuelles d'aide financière reliées à des engagements antérieurs de REXFOR.

3. Amélioration de la forêt

Ce programme vise à améliorer en qualité et en quantité la capacité de production des superficies à vocation forestière, tant publiques que privées, de façon à répondre aux demandes en matière ligneuse ou à d'autres usages.

La diminution de 11,7 % des crédits de ce programme s'explique essentiellement par les mesures de réduction des dépenses retenues pour 1992-1993, principalement en forêt publique où les aménagements des arrérages ont été échelonnés sur une plus longue période.

4. Financement forestier

Ce programme, administré par l'Office du crédit agricole (OCA), vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées. L'OCA garantit les emprunts contractés auprès des institutions financières par les propriétaires et les associations de propriétaires forestiers et administre le portefeuille de prêts déjà effectués. La décroissance de 26,4 % de ce programme s'explique par la diminution de l'encours des prêts consentis suite au moratoire décrété à ce programme en 1990-1991.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Soutien technique aux secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs et au développement de la technologie	51 782,0	107,1	51 674,9	50 437,0	47 617,0
2. Soutien financier aux secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs et au développement technologique	249 426,4	41 415,5	208 010,9	213 152,7	212 045,0
3. Soutien aux sociétés et organismes d'État	207 163,1	84 446,3	122 716,8	112 700,0	78 348,0
4. Emploi étudiant	5 145,0	(167,4)	5 312,4	2 510,8	2 452,0
Total excluant prêts, placements et avances	**513 516,5**	**125 801,5**	**387 715,0**	**378 800,5**	**340 462,0**
Prêts, placements et avances	18,5	(28 134,4)	28 152,9	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**513 535,0**	**97 667,1**	**415 867,9**	**378 800,5**	**340 462,0**

Les ressources mises à la disposition du Ministère servent à apporter une assistance technique et financière aux entreprises et à d'autres agents de développement économique, à conseiller les PME par le biais de son réseau de bureaux en région, à promouvoir le développement technologique, à effectuer des études sur divers secteurs économiques stratégiques pour le Québec et à soutenir financièrement les sociétés d'État suivantes : la Société de développement industriel, le Centre de recherche industrielle du Québec, Sidbec et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

En excluant les prêts, placements et avances, les crédits budgétaires du Ministère augmentent de 125,8 M$, soit de 32,4 %. Cette augmentation est attribuable à l'aide de 83,6 M$ à la construction navale (MIL-Davie) et à l'accroissement net des crédits afférents aux programmes administrés par la Société de développement industriel.

1. Soutien technique aux secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs et au développement de la technologie

L'objet de ce programme est d'offrir différentes formes de soutien professionnel et technique aux entreprises et organismes aux fins du développement industriel, commercial et coopératif et aux fins du développement technologique et de prospection des investissements. Les prévisions budgétaires de ce programme sont afférentes à l'ensemble des effectifs et des budgets d'opération du Ministère, à l'exclusion de ceux de la Société de développement industriel et de la direction du placement étudiant.

La croissance des crédits de ce programme est limitée à 0,2 % et résulte de l'application de certaines mesures de réduction des dépenses.

2. Soutien financier aux secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs et au développement technologique

Les crédits de ce programme regroupent différentes formes d'aide financière offertes aux entreprises, aux coopératives et à divers organismes oeuvrant au développement économique et technologique. Les dépenses d'opération de la Société de développement industriel (SDI) sont également incluses dans ce programme.

Les crédits de ce programme augmentent de 41,4 M$ et cette variation est le résultat de plusieurs hausses et baisses de dépenses. Tout d'abord, un montant additionnel de 32,5 M$ servira à couvrir les pertes sur les opérations de la SDI garanties par le Gouvernement tandis que des crédits de 21,9 M$ ont été ajoutés pour des frais d'emprunt qui étaient auparavant assumés par le ministère des Finances. À cela, s'ajoutent des crédits de 8,5 M$ pour l'aide aux projets moteurs et de 4,2 M$ pour la réalisation du plan d'action du Grand Montréal. En contrepartie, on constate une diminution de crédits s'expliquant principalement par la fin d'ententes auxiliaires fédérales-provinciales et de programmes d'aide du Ministère.

Le dépassement des dépenses probables en 1991-1992 par rapport aux crédits de la même année s'explique par les virements provenant du Fonds de développement technologique. Des virements similaires seront effectués en 1992-1993.

3. Soutien aux sociétés et organismes d'État

Les crédits prévus dans ce programme comprennent une aide financière à la construction navale et concernent les sociétés suivantes :

- Centre de recherche industrielle du Québec;
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;
- Sidbec.

L'essentiel de l'augmentation de 84,4 M$ des crédits de ce programme provient de la quote-part de 83,6 M$ du gouvernement du Québec relative à MIL-Davie. Une entente prévoit en effet une contribution totale de 263,0 M$ du gouvernement du Canada et de 100,0 M$ du Québec pour couvrir certains dépassements de coûts de contrats de construction. Le montant de 83,6 M$ prévu en 1992-1993 représente la quote-part du Québec venant à échéance au cours de cette année budgétaire. Par ailleurs, les crédits nécessaires pour supporter les sociétés d'État se maintiennent sensiblement au même niveau que l'année précédente.

4. Emploi étudiant

Ce programme vise à favoriser l'emploi étudiant dans les secteurs privé et public. Les crédits 1992-1993 sont inférieurs de 3,2 % à ceux de l'année précédente, en raison de la diminution des dépenses pour l'administration du placement étudiant.

Par ailleurs, l'écart de 2,8 M$ entre les dépenses probables et les crédits 1991-1992 est attribuable à la provision pour favoriser l'emploi étudiant. En vertu des règles de gestion de cette provision, la plus grande partie des crédits du Ministère est virée en cours d'année dans les différents ministères et organismes ayant élaboré des projets susceptibles de favoriser la création d'emplois pour étudiant. En raison de ces virements, la dépense est comptabilisée dans les ministères et organismes.

JUSTICE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Formulation de jugements	35 433,4	1 860,1	33 573,3	33 168,8	32 420,0
2. Soutien administratif à l'activité judiciaire	93 334,3	1 423,8	91 910,5	93 174,2	88 875,0
3. Protection des droits et libertés de la personne	11 914,3	84,0	11 830,3	11 627,6	11 259,0
4. Aide aux justiciables	99 288,9	10 202,8	89 086,1	96 853,9	88 454,0
5. Administration	112 789,8	(1 486,9)	114 276,7	110 756,1	105 183,0
6. Indemnisation des victimes d'actes criminels	24 484,5	2 619,2	21 865,3	21 865,3	27 988,0
7. Services juridiques du gouvernement	26 380,1	3 420,7	22 959,4	24 989,5	22 559,0
8. Affaires législatives	7 013,1	389,8	6 623,3	6 470,0	5 905,0
9. Affaires criminelles et pénales	34 901,1	4 454,9	30 446,2	32 690,4	29 611,0
10. Protection du consommateur	15 393,4	804,0	14 589,4	14 728,1	14 877,0
Total excluant prêts, placements et avances	**460 932,9**	**23 772,4**	**437 160,5**	**446 323,9**	**427 131,0**
Prêts, placements et avances	78,9	-	78,9	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**461 011,8**	**23 772,4**	**437 239,4**	**446 323,9**	**427 131,0**

Les crédits du ministère de la Justice s'établissent à 461,0 M$ en 1992-1993 comparativement à 437,2 M$ en 1991-1992, soit une hausse de 23,8 M$ représentant une croissance de 5,4 % par rapport aux crédits 1991-1992.

1. Formulation de jugements

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugement selon les juridictions des diverses cours de justice. Il inclut les sommes requises pour le traitement des juges de juridiction provinciale ainsi que celles nécessaires au fonctionnement du Conseil de la magistrature. L'accroissement de 5,5 % des crédits s'explique notamment par l'ajout de cinq nouveaux postes de juges à la Cour du Québec et la mise sur pied d'un programme de formation continue de la magistrature.

2. Soutien administratif à l'activité judiciaire

Ce programme a pour but d'assurer le soutien administratif nécessaire au bon fonctionnement des cours de justice. La croissance des crédits de ce programme est limitée à 1,6 % compte tenu des mesures de réduction de dépenses et divers autres ajustements.

3. Protection des droits et libertés de la personne

Ce programme vise la promotion des droits fondamentaux de la personne. Il comprend les crédits attribués à la Commission des droits de la personne pour assurer le respect de la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que ceux versés à la Commission de protection des droits de la jeunesse qui est l'organisme chargé de veiller au respect des droits des jeunes découlant de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants. L'augmentation des crédits de ce programme est limitée à 0,7 % compte tenu des mesures de réduction de dépenses.

4. Aide aux justiciables

Ce programme d'aide aux justiciables vise à rendre la justice plus accessible à tous en assurant un support juridique, financier et social aux personnes économiquement défavorisées. L'augmentation de 11,5 % des crédits de ce programme reflète notamment la hausse du volume d'activités et la révision de la tarification des honoraires des avocats de la pratique privée qui acceptent des mandats de l'aide juridique. Toutefois lorsque l'on compare les crédits de la Commission des services juridiques avec la dépense probable 1991-1992, on constate une augmentation de 2,5 % des crédits.

5. Administration

Ce programme regroupe les activités de planification, de direction et de coordination au sein du Ministère ainsi que le Bureau d'administration de la Loi sur les huissiers de justice et son Comité de discipline. La diminution des crédits de 1,3 % est attribuable à l'ajustement de l'enveloppe budgétaire relative aux télécommunications et aux loyers payables à la Société immobilière du Québec à la suite de la création du Fonds des registres du ministère de la Justice.

6. Indemnisation des victimes d'actes criminels

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels qui prévoit notamment le versement d'une compensation financière aux personnes victimes d'actes criminels. La principale cause de l'augmentation de 12,0 % des crédits de ce programme résulte de la hausse des demandes et de l'effet cumulatif des rentes à vie et à long terme.

7. Services juridiques du gouvernement

Les crédits de ce programme sont affectés au soutien juridique de toutes les activités gouvernementales. À cette fin, le ministère de la Justice met à la disposition de tous les ministères et de certains organismes du Gouvernement les services requis en matière de conseils juridiques, de plaidoirie et de notariat.

La hausse de 14,9 % des crédits de ce programme s'explique principalement par l'augmentation des traitements des avocats et notaires à la suite du règlement de leur convention de travail. Si l'on compare les crédits de ce programme avec la dépense probable 1991-1992, on constate une augmentation de 5,6 %.

8. Affaires législatives

Ce programme a pour objectif la rédaction de tous les projets de lois du ministère de la Justice et de ceux de certains ministères et organismes en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale ainsi que l'examen des projets de règlement soumis par les ministères et organismes du Gouvernement. La hausse des crédits de 5,9 % s'explique par l'augmentation des traitements des avocats et notaires à la suite du règlement de leur convention de travail et divers autres ajustements.

9. Affaires criminelles et pénales

Ce programme a pour objectif principal d'assurer les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel et à d'autres lois fédérales de même que dans les cas d'infractions aux lois du Québec. L'augmentation de 14,6 % des crédits de ce programme s'explique principalement par l'augmentation des traitements des substituts du procureur général à la suite du règlement de leurs conditions de travail et par un ajout de ressources lié au plan d'action du Gouvernement en matière de lutte contre la drogue. Par rapport à la dépense probable 1991-1992, la croissance est plutôt de 6,7 %.

10. Protection du consommateur

Ce programme comprend les crédits alloués à l'Office de la protection du consommateur qui est l'organisme chargé de surveiller l'application de la Loi sur la protection du consommateur. Il comprend également les crédits du Commissaire aux plaintes des clients des distributeurs d'électricité et ceux du Commissaire aux plaintes en matière de protection du territoire agricole. L'augmentation des crédits de 5,5 % s'explique notamment par l'ajout de ressources pour la poursuite de certaines causes types et un ajustement apporté à la masse salariale de l'Office de la protection du consommateur.

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Développement du loisir, des sports et du plein air	56 308,1	(3 035,3)	59 343,4	62 975,5	59 183,0
2. Coordination en matière de ressources fauniques	15 624,8	965,4	14 659,4	14 865,9	15 690,0
3. Opérations régionales	98 151,2	756,5	97 394,7	98 551,6	100 043,0
4. Gestion interne et soutien	46 611,0	(2 225,0)	48 836,0	47 751,9	54 955,0
5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec	1 783,5	(906,3)	2 689,8	2 496,9	2 706,0
Total excluant prêts, placements et avances	**218 478,6**	**(4 444,7)**	**222 923,3**	**226 641,8**	**232 577,0**
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**218 478,6**	**(4 444,7)**	**222 923,3**	**226 641,8**	**232 577,0**

Les crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'élèvent à 218,5 M$ pour 1992-1993. La diminution de 2,0 %, par rapport aux crédits de 1991-1992, résulte principalement de l'établissement du budget d'aide au développement des équipements de loisir en accord avec les engagements déjà pris et de modifications aux opérations de la Régie de la sécurité dans les sports.

1. Développement du loisir, des sports et du plein air

Ce programme vise le développement des secteurs du loisir, des sports et du plein air ainsi que le soutien et la promotion de ces activités auprès de la jeunesse et de clientèles spécifiques par le biais d'une assistance financière et technique aux municipalités et aux organismes de loisir. La réduction de 3,0 M$ de crédits à ce programme est due au fait que le budget d'aide au développement des équipements de loisir a été établi au niveau des engagements déjà pris.

2. Coordination en matière de ressources fauniques

Ce programme vise à développer des politiques de conservation et de gestion des espèces fauniques et de leurs habitats. L'augmentation des crédits attribués à ce programme résulte notamment d'un ajout de crédits requis pour la réalisation de divers projets reliés à la préparation d'un plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables. Le solde de l'augmentation est dû aux ajustements de la masse salariale.

3. Opérations régionales

Ce programme vise la production de services régionaux en matière de loisir et de plein air, la gérance des territoires et des équipements sous la responsabilité du Ministère ainsi que la mise en valeur et la conservation de la faune. Le Ministère maintient le niveau de ses services à la clientèle. L'augmentation de crédits correspond surtout à l'ajustement des traitements.

4. Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles, financières et informatiques de l'ensemble du Ministère et à fournir des services divers de support aux autres programmes. La réduction de 2,2 M$ de crédits à ce programme résulte principalement de la rationalisation des ressources consacrées à l'administration.

5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Ce programme vise à assurer la sécurité dans la pratique des sports par la promotion, l'éducation, la recherche, l'assistance technique et la surveillance de certaines manifestations sportives. La Régie a réalisé une démarche de planification stratégique qui modifie substantiellement sa façon d'intervenir par une plus grande polyvalence des employés et en association avec des partenaires. Cette nouvelle approche permettra de diminuer substantiellement le niveau de dépenses.

MAIN-D'OEUVRE, SÉCURITÉ DU REVENU ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Gestion et services aux clientèles	295 127,9	25 491,6	269 636,3	271 364,4	254 494,0
2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu	13 514,2	(8,8)	13 523,0	13 523,0	16 306,0
3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales	3 649,0	(731,2)	4 380,2	3 543,1	8 587,0
4. Sécurité du revenu*	3 344 336,6	456 096,7	2 888 239,9	3 002 959,1	2 391 764,0
5. Allocations de maternité	15 091,0	(3 161,0)	18 252,0	17 702,0	18 086,0
6. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris*	15 862,8	601,4	15 261,4	14 561,4	10 955,0
7. Adaptation et formation professionnelle de la main-d'oeuvre	230 698,9	44 300,0	186 398,9	198 939,8	167 698,0
8. Développement de l'emploi et intégration au marché du travail*	192 414,6	24 210,7	168 203,9	47 443,2	34 012,0
Total excluant prêts, placements et avances	**4 110 695,0**	**546 799,4**	**3 563 895,6**	**3 570 036,0**	**2 901 902,0**
Prêts, placements et avances	119,6	(0,7)	120,3	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**4 110 814,6**	**546 798,7**	**3 564 015,9**	**3 570 036,0**	**2 901 902,0**

* Les dépenses comptabilisées à ces programmes en 1990-1991 sont diminuées de l'effet des montants inscrits par anticipation en 1989-1990, soit 173,9 M$ au programme 4, 2,9 M$ au programme 6 et 7,0 M$ au programme 8.

Les crédits du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) totalisent 4 110,8 M$ en 1992-1993, soit une augmentation de 546,8 M$ ou 15,3 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse de la clientèle à la sécurité du revenu et le développement des programmes de formation professionnelle expliquent en grande partie l'augmentation des crédits du Ministère.

1. Gestion et services aux clientèles

Ce programme comprend les crédits requis pour la direction du Ministère de même que pour le fonctionnement du réseau Travail-Québec et l'administration des programmes de sécurité du revenu par la Ville de Montréal sur son territoire. La hausse des crédits de 25,5 M$ s'explique par l'indexation des dépenses, l'ajout d'effectifs pour faire face à l'augmentation de la clientèle des programmes action positive pour le travail et l'emploi (APTE) et soutien financier, la poursuite du plan directeur de la refonte des systèmes informatiques et l'ajout de ressources pour la gestion du plan de relance de la région de Montréal.

2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu

Ce programme comprend les crédits requis pour l'administration déléguée de certains programmes de sécurité du revenu. Il s'agit :

- de l'administration par la Régie des rentes du Québec (RRQ) des allocations d'aide aux familles : 5,4 M$;

- de l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) du programme d'assistance-maladie : 8,1 M$.

Les crédits prévus à ce programme demeurent sensiblement les mêmes qu'en 1991-1992. L'impact de la hausse des ménages au programme sécurité du revenu sur l'administration de l'assistance-maladie se trouve compensé par l'économie générée par le dépôt direct des allocations d'aide aux familles.

3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales

Ce programme vise à soutenir financièrement la Commission des affaires sociales pour entendre les demandes, requêtes et appels relevant de sa juridiction, laquelle couvre les domaines suivants :

- aide et allocations sociales;

- protection du malade mental;

- services de santé et services sociaux;

- régime de rentes;
- indemnisation des accidents de travail, des sauveteurs et des victimes d'actes criminels;

- assurance-automobile.

La diminution des crédits s'explique essentiellement par une hausse de la participation de la Régie des rentes du Québec (RRQ), de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et de la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) au financement des coûts de fonctionnement de la Commission. Suite à l'adoption de la Loi 71, entrée en vigueur le 1er janvier 1991, ces organismes participent au financement de la Commission. Aux crédits votés par l'Assemblée nationale, viendront s'ajouter les contributions des organismes payeurs afin de porter le budget de fonctionnement de la Commission à 10,7 M$, soit une hausse de 4,9 %.

4. Sécurité du revenu

Ce programme, dont les crédits totalisent 3 344,4 M$, regroupe les éléments suivants : action positive pour le travail et l'emploi (APTE), soutien financier, assistance-maladie et aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT). Il vise à assurer à tout ménage un revenu fondé sur la différence entre ses ressources et ses besoins essentiels, à protéger leur santé en assumant le coût des médicaments, des appareils médicaux et des services dentaires et optométriques, ainsi qu'à verser aux travailleurs et aux travailleuses à faible revenu, avec enfant à charge, un supplément basé sur leur revenu de travail.

La croissance des crédits est de 456,1 M$, soit une hausse de 15,8 % qui résulte principalement d'une augmentation de la clientèle prévue des bénéficiaires de l'aide de dernier recours de 12,1 %, ainsi que de l'indexation des prestations et du coût des services qui nécessite des crédits additionnels de 122,3 M$; la prévision des crédits est basée sur une clientèle estimée de 331 500 ménages au programme APTE, 99 600 ménages au programme soutien financier et 13 000 ménages au programme APPORT. Des crédits additionnels de 4,0 M$ ont également été prévus au programme APPORT pour tenir compte des modifications apportées à ce programme et annoncées lors du Discours sur le budget 1991-1992.

5. Allocations de maternité

Ce programme vise à assister financièrement la femme au travail en lui versant une allocation de 360 $ afin de couvrir le délai de carence de deux semaines imposé avant de retirer les prestations de maternité dans le cadre du programme d'assurance-chômage. La diminution des crédits s'explique par une révision prévue des normes du programme.

6. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Ce programme vise à fournir à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour son fonctionnement et pour le versement d'allocations aux cris s'adonnant à des activités traditionnelles de chasse et de pêche. La hausse des crédits de 3,9 % est attribuable à l'indexation des allocations et des dépenses de fonctionnement.

7. Adaptation et formation professionnelle de la main-d'oeuvre

Ce programme vise à favoriser l'adaptation et le développement de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre afin de faciliter l'obtention et la conservation des emplois. Les crédits permettront aussi de protéger la main-d'oeuvre contre les changements économiques et technologiques en facilitant le reclassement.

La hausse des crédits est de 44,3 M$ et représente une augmentation de 23,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation provient principalement de l'ajout de crédits de 16,3 M$ pour le plan de relance de la région de Montréal, des crédits additionnels de 15,3 M$ pour le nouveau programme subvention et prêt individuels aux travailleurs et travailleuses (SPRINT) et d'ajustements apportés de 6,6 M$ pour la prolongation du programme d'aide aux travailleurs âgés et suite au transfert de fonds fédéraux du compte de l'assurance-chômage pour la formation des chômeurs et des travailleurs.

8. Développement de l'emploi et intégration au marché du travail

Ce programme vise à favoriser la réalisation de projets permettant d'accroître l'employabilité, l'emploi et l'intégration au marché du travail des bénéficiaires de la sécurité du revenu, ainsi que des projets visant à soutenir les jeunes et les défavorisés dans leur démarche de recherche et de création d'emplois.

La croissance des crédits de 24,2 M$ s'explique essentiellement par l'augmentation de la clientèle prévue participant à des mesures de développement de l'employabilité et au programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE). Les crédits ont été prévus sur la base de 52 500 personnes-années participant aux mesures de développement de l'employabilité et de 14 000 participants au programme PAIE.

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Conseil du statut de la femme	4 429,0	8,4	4 420,6	4 026,2	3 899,0
2. Office des services de garde à l'enfance	177 785,1	22 397,0	155 388,1	148 107,5	137 909,0
Total excluant prêts, placements et avances	**182 214,1**	**22 405,4**	**159 808,7**	**152 133,7**	**141 808,0**
Prêts, placements et avances	21,0	2,8	18,2	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**182 235,1**	**22 408,2**	**159 826,9**	**152 133,7**	**141 808,0**

1. Conseil du statut de la femme

Au terme de sa loi, le Conseil du statut de la femme est un organisme d'étude et de consultation qui doit donner son avis sur toute question relative aux sujets concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. La loi lui confère aussi le pouvoir de fournir de l'information au public sur toute question individuelle ou collective ayant trait à la condition des femmes. Pour ce faire, le Conseil du statut de la femme dispose d'une direction de la recherche, d'une direction des communications, d'un service de renseignements téléphoniques, d'un centre de documentation et de bureaux régionaux.

L'effet combiné de l'indexation de la masse salariale et des mesures générales de réduction des dépenses fait en sorte que le budget prévu est relativement stable par rapport à celui de 1991-1992.

2. Office des services de garde à l'enfance

Ce programme vise à apporter une aide financière aux familles pour la garde des enfants et à assurer le développement et le fonctionnement de services de garde en garderies, en milieu familial et en milieu scolaire. Les subventions de l'Office des services de garde permettent de soutenir le fonctionnement et d'améliorer la qualité des services dans quelques 87 000 places de garde réparties comme suit au 31 mars 1992: 44 600 places en garderies, 8 100 places en agences de garde en milieu familial, 34 300 places en milieu scolaire.

L'augmentation des crédits de 22,4 M$, soit 14,4 %, est principalement attribuable au développement prévu en 1992-1993 de 7 500 nouvelles places de garde, à l'annualisation du développement réalisé en 1991-1992, ainsi qu'à l'indexation des subventions de fonctionnement versées aux garderies et aux agences et à l'indexation de l'aide financière aux parents.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION ET À LA FONCTION PUBLIQUE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances*	384 810,1	17 652,6	367 157,5	368 321,4	332 718,0
2. Commission de la fonction publique	2 569,5	81,7	2 487,8	2 478,8	2 341,0
3. Office des ressources humaines	26 547,4	2 693,1	23 854,3	23 806,1	23 267,0
4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur	231 358,5	46 028,3	185 330,2	211 961,5	184 359,0
5. Régime de retraite des enseignants*	421 325,8	15 799,2	405 526,6	402 611,1	357 070,0
Total excluant prêts, placements et avances	**1 066 611,3**	**82 254,9**	**984 356,4**	**1 009 178,9**	**899 755,0**
Prêts, placements et avances	8,2	1,2	7,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**1 066 619,5**	**82 256,1**	**984 363,4**	**1 009 178,9**	**899 755,0**

* Les dépenses comptabilisées à ces programmes en 1990-1991 sont diminuées de l'effet des montants inscrits par anticipation en 1988-1989, soit 83 M$ au programme 1 et 22,3 M$ au programme 5.

Les organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique comprennent la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, la Commission de la fonction publique et l'Office des ressources humaines. Les crédits pour 1992-1993 s'élèvent à 1 066,6 M$, soit 756,6 M$ pour le paiement des contributions d'employeur pour les régimes de retraite, 256,3 M$ pour le versement de la contribution du Gouvernement à titre d'employeur et le coût des assurances collectives et 53,7 M$ pour les dépenses d'administration des organismes.

1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est chargée d'administrer les régimes de retraite qui lui sont confiés par le Gouvernement et d'agir comme organisme-conseil en cette matière auprès des employeurs des secteurs public et parapublic et auprès du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor.

Ce programme inclut des crédits de 8,0 M$ relatifs au régime de pension des membres de l'Assemblée nationale, 184,6 M$ au régime de retraite des fonctionnaires, 29,8 M$ à celui de certains enseignants, 14,0 M$ à celui des juges, 7,1 M$ à celui des agents de la paix en institutions et finalement 91,9 M$ à celui des employés du Gouvernement et des organismes publics. Il inclut également les crédits relatifs aux assurances collectives sur la vie des fonctionnaires et à l'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Les crédits relatifs au régime de retraite augmentent de 5,7 % tandis que les crédits relatifs aux assurances collectives demeurent stables reflétant la tendance des dépenses observée dans ce secteur au cours des deux dernières années.

Les crédits relatifs à l'administration restent stables en 1992-1993 en raison des mesures générales de réduction de dépenses.

2. Commission de la fonction publique

La Commission est un organisme de surveillance dont le mandat est de statuer sur les recours exercés par les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi et de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions affectant les fonctionnaires. Elle veille en outre à l'observance de la loi et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion. Elle donne également des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois des dispositions de la Loi sur la fonction publique. Les crédits de la Commission restent stables en 1992-1993 en raison des mesures générales de réduction de dépenses.

3. Office des ressources humaines

L'Office a pour mandat de conseiller et d'appuyer le Gouvernement en matière de gestion des ressources humaines. Il doit assurer le recrutement, la sélection et la promotion du personnel de la fonction publique. Il exerce des responsabilités dans la gestion de la carrière et des emplois, ainsi que dans le domaine des recherches et des études sur la gestion des ressources humaines. Il est également chargé de développer et de maintenir un système intégré d'information pour la gestion des ressources humaines. L'Office est responsable de l'administration de deux programmes d'aide à l'embauche de personnes handicapées dans la fonction publique, pour lesquels des crédits additionnels de 2,4 M$ sont alloués.

4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur

Ce programme assure le paiement des avantages sociaux et autres contributions du Gouvernement à titre d'employeur. La contribution du Gouvernement à titre d'employeur porte sur l'assurance-chômage, le régime des rentes du Québec, l'assurance-maladie du Québec et les assurances collectives. Ce programme permet également le versement des gratifications aux employés au moment de leur départ à la retraite. L'augmentation importante de 24,8 % des crédits s'explique principalement par l'augmentation des taux de cotisation à l'assurance-chômage et au Fonds des services de santé en 1991-1992 ainsi que par l'indexation de la masse salariale en 1992-1993.

5. Régime de retraite des enseignants

Les crédits alloués à ce programme servent à financer le coût du régime de retraite des enseignants. L'augmentation de 15,8 M$ des crédits de ce régime découle principalement de la révision du mode de calcul des obligations actuarielles à l'égard de ce régime; cette révision entraîne une hausse de 12,0 M$ des crédits en 1992-1993. Le solde de l'augmentation résulte d'une croissance de 12,4 M$ du coût du service passé et d'une diminution de 8,6 M$ du coût du service courant.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

	1992-1993		1991-1992		1990-1991
Crédits / Dépenses par programme (000 $)	Crédits	Variation de crédits	Crédits	Dépenses probables	Dépenses
1. Charte de la langue française	28 450,6	573,1	27 877,5	27 169,3	27 351,0
Total excluant prêts, placements et avances	**28 450,6**	**573,1**	**27 877,5**	**27 169,3**	**27 351,0**
Prêts, placements et avances	10,0	-	10,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**28 460,6**	**573,1**	**27 887,5**	**27 169,3**	**27 351,0**

1. Charte de la langue française

Ce programme regroupe les organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française, c'est-à-dire l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française, le Conseil de la langue française, la Commission d'appel de francisation des entreprises, la Commission de toponymie, le Secrétariat à la politique linguistique et le Cabinet du ministre responsable de l'application de la Charte.

Au cours de l'exercice 1991-1992, l'Office de la langue française a continué d'enrichir la banque de terminologie et a fait progresser le nombre d'entreprises certifiées, ainsi que la permanence de la francisation dans les entreprises. La Commission de protection de la langue française a traité 2 450 nouveaux dossiers d'enquête, le Conseil de la langue française a publié 3 avis et 8 rapports de recherche et la Commission de toponymie a officialisé 6 000 noms de lieux. Le Secrétariat à la politique linguistique, les organismes de la Charte et cinq ministères ont ensemble mis sur pied un tableau de bord de la situation linguistique au Québec comprenant une soixantaine d'indicateurs.

Par rapport aux crédits de l'exercice 1991-1992, on observe en 1992-1993 une croissance de 573 110 $, ou 2,0 %, qui résulte des ajustements apportés aux traitements et aux dépenses de fonctionnement, et de la mesure générale de réduction des effectifs gouvernementaux.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Le protecteur du citoyen	5 460,5	221,6	5 238,9	5 220,1	5 068,0
2. Le vérificateur général	15 483,6	431,6	15 052,0	14 727,4	13 987,0
3. Administration du système électoral	14 223,4	668,4	13 555,0	13 255,0	12 982,0
Total excluant prêts, placements et avances	35 167,5	1 321,6	33 845,9	33 202,5	32 037,0
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	35 167,5	1 321,6	33 845,9	33 202,5	32 037,0

1. Le protecteur du citoyen

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de recevoir les griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique.

2. Le vérificateur général

Ce programme vise à effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères et de plusieurs organismes et entreprises du Gouvernement. Le résultat de cette vérification fait l'objet d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale.

3. Administration du système électoral

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application des lois concernant l'administration des élections, le financement des partis politiques et celui de la Commission de la représentation électorale.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Régime d'assurance-maladie	2 856 616,5	170 431,5	2 686 185,0	2 678 941,7	2 434 933,0
Total excluant prêts, placements et avances	**2 856 616,5**	**170 431,5**	**2 686 185,0**	**2 678 941,7**	**2 434 933,0**
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**2 856 616,5**	**170 431,5**	**2 686 185,0**	**2 678 941,7**	**2 434 933,0**

1. Régime d'assurance-maladie

La Régie de l'assurance-maladie du Québec administre le régime d'assurance-maladie depuis le 1er novembre 1970 et défraie le coût des services assurés. Les principaux services assurés sont les services médicaux, optométriques et dentaires ainsi que les médicaments pour les personnes âgées. Le budget atteint 2 856,6 M$ en 1992-1993, soit une augmentation de 6,3 % par rapport aux crédits 1991-1992.

Services médicaux

Cette activité, qui représente 72,5 % du budget total de la Régie, regroupe tous les services rendus par les médecins omnipraticiens ou spécialistes oeuvrant dans le cadre du régime d'assurance-maladie ou du régime d'assurance-hospitalisation, qu'ils soient rémunérés à l'acte, à la vacation ou à salaire. Les crédits s'établissent à 2 071,5 M$ en 1992-1993, soit une croissance de 5,3 % par rapport aux crédits de 1 967,2 M$ en 1991-1992.

La croissance des crédits s'explique par l'évolution du nombre de médecins, par l'évolution quantitative et qualitative de la pratique médicale ainsi que par les hausses tarifaires. La prévision de crédits tient compte également de la participation du Gouvernement aux frais croissants d'assurance-responsabilité professionnelle pour certains groupes de médecins à hauts risques, lorsqu'une telle participation a été négociée.

Services optométriques

Les crédits prévus à cette activité atteignent 56,8 M$ en 1992-1993, soit sensiblement le même niveau que les crédits de 56,9 M$ en 1991-1992. Cette activité regroupe les services rendus par un optométriste dans le cadre des soins assurés par le régime d'assurance-maladie. La stabilité des crédits s'explique par une prévision des tarifs stable compte tenu de l'évolution de la pratique.

Services dentaires

Les crédits de 82,1 M$ prévus à ce titre serviront à défrayer le coût des services assurés en cabinet de même que le coût de certains services rendus par un dentiste ou un spécialiste en chirurgie buccale ou maxillo-faciale dans un centre hospitalier. La hausse de 489 700 $ des crédits s'explique par une légère augmentation des tarifs prévus.

Médicaments et services pharmaceutiques aux personnes âgées

Les médicaments et les services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste sont assurés pour les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus. Les crédits 1992-1993 s'élèvent à 528,0 M$, soit une hausse de 12 % par rapport aux crédits de 471,5 M$ en 1991-1992. La croissance de ce programme s'explique principalement par une augmentation prévue du coût moyen des médicaments de 7 % qui aura un impact sur l'ensemble des prescriptions pour lesquelles on prévoit en plus une hausse de 8,8 % du nombre.

Autres programmes et administration

Les autres programmes comprennent la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques ainsi que l'attribution de primes et de bourses à des professionnels de la santé. Ces programmes impliquent des dépenses de 62,8 M$, soit une croissance de 14,8 % par rapport aux crédits de 54,7 M$ en 1991-1992. Cette hausse est due à l'augmentation des bourses et des mesures incitatives visant à résoudre le problème de la répartition des effectifs médicaux dans les régions éloignées et à une hausse de la clientèle du programme d'aides techniques.

L'administration de l'ensemble du régime coûtera à la Régie 55,4 M$ déduction faite de ses revenus propres. La croissance des crédits de 1,2 M$ par rapport à ceux de 1991-1992 s'explique par les sommes accordées pour la mise en place de contrôles accrus au niveau de la consommation des services assurés. Par ailleurs, les frais d'administration représentent 1,9 % du coût des services assurés.

REVENU

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Administration fiscale	369 418,4	(8 891,2)	378 309,6	372 270,8	351 438,0
2. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	7 010,7	995,5	6 015,2	4 915,2	5 535,0
3. Contrôle des jeux de hasard	3 072,3	(184,5)	3 256,8	3 237,9	2 937,0
Total excluant prêts, placements et avances	**379 501,4**	**(8 080,2)**	**387 581,6**	**380 423,9**	**359 910,0**
Prêts, placements et avances	70,0	7,0	63,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**379 571,4**	**(8 073,2)**	**387 644,6**	**380 423,9**	**359 910,0**

Les crédits du ministère du Revenu s'élèvent à 379,6 M$ en 1992-1993, ce qui représente une diminution de 2,1 % par rapport aux crédits 1991-1992.

1. Administration fiscale

Ce programme vise à percevoir les sommes dues par les mandataires et les contribuables en vertu des lois fiscales en vigueur. La diminution de 8,9 M$, soit 2,3 % des crédits de ce programme en 1992-1993, est principalement attribuable aux investissements non répétitifs réalisés en 1991-1992 requis dans le cadre de l'harmonisation des taxes de vente du Québec avec la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral.

2. Aide aux parents pour leurs revenus de travail

Ce programme vise à fournir un supplément de revenu aux travailleurs à faible revenu en leur versant des prestations basées sur le revenu du ménage. L'augmentation de près de 1,0 M$ des crédits de ce programme s'explique par la bonification de l'aide accordée aux bénéficiaires annoncée dans le Discours sur le budget 1991-1992.

3. Contrôle des jeux de hasard

Ce programme vise à protéger le public à l'occasion de l'organisation et de la conduite des jeux de hasard et permet l'enregistrement des concours publicitaires. La baisse de crédits de 5,7 % reflète l'impact des mesures générales de réduction de dépenses.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Services communautaires	652 786,1	38 793,4	613 992,7	612 281,6	556 074,0
2. Soutien des organismes bénévoles	65 698,7	8 881,9	56 816,8	57 216,8	50 284,0
3. Services des centres hospitaliers de courte durée	5 971 292,0	150 601,6	5 820 690,4	5 812 725,2	5 389 541,0
4. Services des centres de services sociaux	427 267,7	28 430,6	398 837,1	396 331,2	370 455,0
5. Services des centres de réadaptation	877 245,5	32 798,3	844 447,2	846 828,7	787 999,0
6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée	1 370 613,6	51 301,2	1 319 312,4	1 322 985,6	1 215 139,0
7. Coordination de la recherche	49 886,7	14 209,0	35 677,7	35 794,4	38 363,0
8. Direction et coordination régionale	471 700,8	77 508,5	394 192,3	409 026,6	318 074,0
9. Office des personnes handicapées du Québec	46 638,6	698,6	45 940,0	45 271,8	48 686,0
Total excluant prêts, placements et avances	**9 933 129,7**	**403 223,1**	**9 529 906,6**	**9 538 461,9**	**8 774 615,0**
Prêts, placements et avances	12,0	-	12,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**9 933 141,7**	**403 223,1**	**9 529 918,6**	**9 538 461,9**	**8 774 615,0**

Le mandat du ministère de la Santé et des Services sociaux est d'améliorer l'état de la santé et du bien-être de la population québécoise et de rendre des services de santé et des services sociaux accessibles à toutes personnes, d'une façon continue et pendant toute sa vie, y compris la prévention et la réadaptation de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes sur les plans physique, psychique et social.

La hausse des crédits de 403 M$, ou de 4,2 %, s'explique principalement par la croissance des coûts de fonctionnement et par différents ajustements pour la réalisation de la réforme des services de santé et des services sociaux.

1. Services communautaires

Ce programme concerne les services sociaux et médicaux de première ligne et de prévention offerts par les centres locaux de services communautaires. En 1992-1993, la hausse de 6,3 % est attribuable à un montant de 24,0 M$ alloué pour la mise en place de la réforme des services de santé et de services sociaux. De cette somme, un montant de 21,5 M$ est consacré à l'amélioration des services de maintien à domicile. Le reste de la croissance dans ce programme s'explique par l'indexation des salaires et par l'augmentation du coût des contributions d'employeur et des régimes de retraite.

2. Soutien des organismes bénévoles

Le programme de soutien des organismes bénévoles vise à faciliter la participation des organismes bénévoles à la réalisation des programmes de santé et de services sociaux. L'augmentation des crédits de 15,6 % s'explique par l'ajout d'un budget de 3,1 M$ pour la première année du nouveau plan triennal de financement des maisons pour femmes victimes de violence; en outre, des crédits additionnels de 2,5 M$ ont été prévus pour soutenir des actions spécifiques dans les domaines de l'alcoolisme et de la toxicomanie, de la santé mentale, de l'itinérance, de l'hébergement-jeunesse et du support aux personnes âgées. La mise sur pied de programmes novateurs d'aide et d'accompagnement et l'indexation annuelle des crédits expliquent le résiduel de la majoration observée.

3. Services des centres hospitaliers de courte durée

Ces crédits servent à financer les dépenses des centres hospitaliers de soins de courte durée physiques et psychiatriques; ils représentent 60,1 % de l'ensemble des crédits du Ministère. L'augmentation prévue de 2,6 % s'explique par un ajout de 54,1 M$ aux crédits des hôpitaux, qui correspond à 1 % du budget de base et qui permet de financer la demande croissante de services résultant du vieillissement de la population et du développement de la technologie médicale. Par ailleurs, des crédits additionnels de 32,2 M$ sont prévus à diverses fins : le développement de nouvelles activités reliées à des projets d'immobilisations, la poursuite de la politique de la santé mentale, la gestion des déchets biomédicaux et l'actualisation de la réforme des services de santé et des services sociaux, notamment l'amélioration des services pré-hospitaliers d'urgence. Le solde de l'augmentation est dû à l'indexation des salaires, aux coûts des conventions collectives, aux coûts des régimes de retraite et à l'ajustement des contributions d'employeur.

4. Services des centres de services sociaux

Les crédits alloués à ce programme, qui augmentent de 7,1 % pour l'année 1992-1993, servent à financer les dépenses de fonctionnement des centres de services sociaux et les subventions destinées aux familles d'accueil.

En plus de l'indexation des salaires et des ajustements aux régimes de retraite et aux contributions d'employeur, une somme de 7,0 M$ sera consacrée à la création des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et à l'actualisation des principales recommandations des rapports Harvey, Bouchard et Jasmin. Un montant de 5,0 M$ sera alloué aux subventions aux familles d'accueil pour enfants.

5. Services des centres de réadaptation

Les crédits de ce programme servent à financer les centres de réadaptation qui offrent des services d'adaptation et de réadaptation à une clientèle très diversifiée : jeunes contrevenants et mésadaptés socio-affectifs; personnes présentant une déficience intellectuelle, motrice ou sensorielle; alcooliques et toxicomanes; jeunes mères en difficulté d'adaptation. Les services offerts visent la réinsertion sociale de ces personnes et sont dispensés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements, que ce soit à domicile, en centre de jour, en atelier d'apprentissage aux habitudes de travail. Ces établissements offrent également, selon le cas, diverses ressources résidentielles intermédiaires telles appartements supervisés et foyers de groupe ou foyers thérapeutiques.

La hausse des crédits de 3,9 % pour ce programme, est principalement due à l'indexation des salaires et aux ajustements faits aux régimes de retraite et aux contributions d'employeur. Les autres facteurs ayant un effet sur l'augmentation des crédits sont l'accroissement des services offerts à la clientèle adulte présentant une déficience intellectuelle pour un montant de 2,8 M$ et la lutte contre les drogues pour un montant de 1,6 M$.

6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée

Les crédits de ce programme qui augmentent de 51,3 M$ ou 3,9 % servent à financer les établissements qui hébergent des bénéficiaires de soins de longue durée dans les centres d'accueil d'hébergement et les centres hospitaliers de soins de longue durée. Pour répondre à une demande croissante de services à l'égard des personnes âgées, une augmentation de crédits de près de 18,4 M$ a été accordée pour l'alourdissement des clientèles tant hébergées que desservies par le biais des différents services favorisant le maintien à domicile. L'indexation des salaires, les divers ajustements aux contributions d'employeur et l'équité salariale comptent également pour une part importante de l'accroissement des crédits.

Des crédits additionnels de 2,5 M$ ont aussi été prévus pour l'application de la réforme des services de santé et des services sociaux. Un montant de 2,3 M$ a été ajouté pour le relèvement de l'allocation pour dépenses personnelles consentie aux adultes hébergés en établissements.

7. Coordination de la recherche

Les crédits alloués à ce programme servent à financer la recherche dans le domaine de la santé et des services sociaux par le biais du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) et du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). La hausse observée de 39,8 % s'explique principalement par un réajustement du budget de base du Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) pour un montant de 7,7 M$, qui fait suite aux modifications apportées dans les règles comptables du Fonds de recherche en santé du Québec au cours de l'année 1991-1992.

Suite à la réalisation d'un projet immobilier, l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) voit son budget accru de 1,2 M$. En outre, dans le cadre des crédits prévus pour la mise en place de la réforme des services de santé et des services sociaux, un budget de 3,0 M$ a été alloué pour la recherche évaluative et pour les chercheurs boursiers.

8. Direction et coordination régionale

Les crédits de ce programme sont composés d'un montant de 94,7 M$ pour la gestion interne du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'un autre montant de 65,0 M$ consacré à l'administration des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux et d'un montant de 0,7 M$ servant à financer le Conseil des affaires sociales. Des subventions d'appoint totalisant 302,5 M$ sont également prévues dont 89,7 M$ pour le transport ambulancier, 49,6 M$ pour le fonctionnement de la Croix-Rouge, 44,7 M$ pour la réallocation de ressources afin de répondre à des besoins prioritaires, 36,1 M$ pour la formation du personnel du réseau, 30,6 M$ pour les services aux personnes handicapées et 20,1 M$ pour la stabilité et la sécurité d'emploi des cadres et salariés du réseau. Enfin, un montant de 8,9 M$ est accordé pour les associations d'établissements.

L'augmentation des crédits de 77,5 M$, ou de 19,7 %, résulte principalement du montant de 44,7 M$ affecté à la réallocation de ressources. De plus, un montant de 7,3 M$ a été ajouté pour l'application de la réforme dont 5,9 M$ pour la mise en place des régies régionales. À ces sommes s'ajoute un montant de 4,8 M$ pour les services de soutien aux familles de personnes handicapées.

Le solde de l'augmentation des crédits s'explique par des crédits additionnels alloués au transport ambulancier et à la Croix-Rouge, par les indexations de salaires, les ajustements aux régimes de retraite et aux contributions d'employeur.

9. Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, à les informer et à les conseiller, à promouvoir leurs intérêts et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. En 1991-1992, diverses activités du programme d'aide matérielle de l'Office des personnes handicapées ont été transférées vers la Société d'habitation du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation et les crédits ont été corrigés en conséquence. Ces activités ont trait à l'adaptation de domicile, au soutien à la famille et aux services éducatifs.

Le budget de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année 1992-1993 s'élève à 46,6 M$, soit une augmentation de 1,5 % par rapport aux crédits 1991-1992. Les crédits de l'Office permettront d'accorder 7,2 M$ en aide matérielle aux personnes handicapées, 23,1 M$ aux centres de travail adapté, 2,8 M$ aux organismes de promotion et 3,0 M$ pour favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées. La variation à la hausse des crédits s'explique par l'indexation des dépenses.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Recherche des causes et des circonstances des décès	7 588,5	265,4	7 323,1	7 531,4	7 313,0
2. Contrôle des permis d'alcool	5 399,4	1,8	5 397,6	5 317,9	5 292,0
3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	229 420,2	53 672,9	175 747,3	170 859,9	160 284,0
4. Sécurité et prévention	41 820,3	3 420,7	38 399,6	40 778,1	42 765,0
5. Surveillance de la déontologie policière	5 487,9	1 214,7	4 273,2	4 562,4	4 237,0
6. Sûreté du Québec	520 055,5	7 332,3	512 723,2	511 595,3	553 326,0
7. Administration	19 772,7	(46 101,4)	65 874,1	69 680,7	56 870,0
8. Sécurité civile	14 366,9	(16 821,8)	31 188,7	32 751,0	39 784,0
Total excluant prêts, placements et avances	**843 911,4**	**2 984,6**	**840 926,8**	**843 076,7**	**869 871,0**
Prêts, placements et avances.	64,0	-	64,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**843 975,4**	**2 984,6**	**840 990,8**	**843 076,7**	**869 871,0**

Les principales responsabilités du ministère de la Sécurité publique sont l'administration du réseau des établissements de détention, le maintien de la sécurité publique ainsi que de la sécurité civile qui intègre les mandats de la protection civile et de la prévention incendie. La Régie des permis d'alcool, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, le Commissaire à la déontologie policière, le Comité de déontologie policière, le Bureau du Coroner, l'Institut de police du Québec et la Sûreté du Québec relèvent également de la responsabilité du ministre de la Sécurité publique.

Les crédits du ministère de la Sécurité publique s'établissent à 844,0 M$ en 1992-1993, soit une augmentation de 3,0 M$ par rapport aux crédits 1991-1992.

1. Recherche des causes et des circonstances des décès

L'administration de ce programme relève du Bureau du Coroner. Le Coroner a pour mandat de procéder à des investigations et des enquêtes permettant d'établir les causes probables et les circonstances des décès. L'augmentation de 3,6 % est attribuable notamment à la modification de tarifs sur les frais de transport, garde et conservation des cadavres dont l'effet a été diminué par l'application des mesures de réduction de dépenses.

2. Contrôle des permis d'alcool

Ce programme dont la responsabilité incombe à la Régie des permis d'alcool du Québec vise à protéger le public en exerçant un contrôle sur la délivrance des permis d'alcool et sur l'exploitation des débits de boissons. La croissance de ce programme est stabilisée par l'effet des mesures d'équilibre budgétaire.

3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants

Ce programme vise à protéger la société en assurant la garde des prévenus et des détenus et en offrant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale. L'accroissement de 53,7 M$ soit 30,5 % des crédits de ce programme résulte principalement de la décentralisation des loyers dont les crédits étaient imputés antérieurement au programme 07-Administration; sans cet ajustement, l'augmentation des crédits ne serait que de 4,3 %. Les ajouts d'un pavillon additionnel au centre de détention à Sherbrooke et d'un pavillon additionnel à Bordeaux expliquent cette hausse de crédits. Enfin, la Commission québécoise des libérations conditionnelles a fait l'objet d'un plan de redressement lui octroyant les ressources humaines et financières nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

4. Sécurité et prévention

Ce programme regroupe diverses responsabilités du Ministère en matière de sécurité publique, notamment la coordination des activités policières, la formation des policiers, la sécurité des édifices du Gouvernement et les expertises dans les domaines de la médecine légale et de la police scientifique. L'augmentation de 3,4 M$, soit 8,9 % des crédits est principalement attribuable aux ajustements de loyers, aux mesures de financement d'un nouveau protocole d'entente entre l'Institut de police du Québec et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et aux crédits consacrés au programme de lutte contre la drogue; sans l'ajustement des crédits des loyers, l'augmentation à ce programme, ne serait toutefois que de 3,1 %.

5. Surveillance de la déontologie policière

Le Commissaire à la déontologie policière et le Comité de déontologie policière sont chargés d'examiner et d'entendre toute plainte relative à l'exercice des fonctions policières. Ce programme vise également à assurer un service général d'inspection de l'administration des activités des corps de police du Québec.

L'accroissement de 1,2 M$ soit 28,4 % des crédits de ce programme résulte des réaménagements budgétaires qui ont été réalisés par le Ministère pour assurer le financement des activités du Commissaire à la déontologie policière et du Comité de déontologie policière.

6. Sûreté du Québec

Ce programme vise le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique sur tout le territoire du Québec, la prévention du crime et des infractions aux lois du Québec ainsi que la recherche des auteurs de crimes et d'infractions.

L'accroissement de 1,4 % des crédits de ce programme est principalement attribuable à l'ajustement des masses salariales de l'effectif visé par le redressement des ressources au cours des deux derniers exercices, à l'ajout de 146 postes réguliers pour concrétiser les ajouts de crédits effectués en 1991-1992 conséquemment à la décision d'intégrer aux opérations policières courantes les interventions auprès des communautés autochtones, au financement du coût de l'application des normes de sécurité des véhicules routiers et à l'adoption d'un plan directeur de l'information.

7. Administration

Ce programme a pour objet de coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion des différentes activités du Ministère à l'exclusion de la Sûreté du Québec. La diminution de 46,1 M$, soit 70,0 % des crédits est reliée principalement à la décentralisation des crédits de loyer dans les programmes du Ministère et à la ventilation des crédits alloués pour le plan d'action du gouvernement du Québec en matière de lutte contre la drogue. Sans l'ajustement des crédits de loyer, ce programme n'aurait subi qu'une légère décroissance.

8. Sécurité civile

Le ministère de la Sécurité publique est chargé de la prévention des sinistres et de la coordination des mesures d'urgence en vertu de la Loi sur la prévention des incendies et de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. Dans le cadre de cette loi, il administre également les programmes d'aide financière aux personnes victimes de sinistres. Le caractère imprévisible de ces événements explique la variation irrégulière des crédits. La réduction de 53,9 % des crédits s'explique par le fait qu'une partie des mesures d'aide financière relative au conflit survenu au cours de l'été 1990 à Oka, Châteauguay et Kahnawake a été déboursée au cours de l'exercice 1991-1992. Les crédits de fonctionnement augmentent par ailleurs de 2,3 % en raison de la décentralisation des crédits de loyer au bénéfice de ce programme.

TOURISME

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Promotion et développement de l'industrie touristique	105 542,0	(358,9)	105 900,9	104 986,8	90 858,0
Total excluant prêts, placements et avances	**105 542,0**	**(358,9)**	**105 900,9**	**104 986,8**	**90 858,0**
Prêts, placements et avances	395,7	(438,3)	834,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**105 937,7**	**(797,2)**	**106 734,9**	**104 986,8**	**90 858,0**

1. Promotion et développement de l'industrie touristique

Ce programme vise à accroître l'impact économique du secteur touristique, notamment au moyen de campagnes de promotion, de programmes d'aide aux entreprises touristiques, de services de formation du personnel travaillant dans le domaine du tourisme et par la mise en place et l'exploitation d'équipements à vocation touristique et sportive. Ce programme comprend, en outre, la direction du Ministère et ses services de soutien, les crédits reliés à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, ceux de la Société du Palais des Congrès de Montréal de même que ceux de la Régie des installations olympiques.

En excluant les prêts, placements et avances, les crédits de l'exercice 1992-1993 représentent une légère diminution de 358 900 $, soit 0,3 %, par rapport aux crédits de l'exercice 1991-1992. Toutefois, cette variation est le résultat de plusieurs baisses et hausses de dépenses. Aussi, l'application de mesures de réduction des dépenses engendre une réduction du budget de fonctionnement du Ministère de l'ordre de 2,0 M$ et les déboursés relatifs aux engagements pris en vertu du programme d'aide à l'investissement touristique diminuent de 1,2 M$ en 1992-1993. Par ailleurs, la subvention d'équilibre versée à la Régie des installations olympiques est réduite de 1,8 M$ par rapport à la subvention de 13,7 M$ accordée en 1991-1992. Rappelons que cette dernière fait l'objet d'un budget supplémentaire de 7,7 M$ à la suite de la mauvaise conjoncture qui a entraîné une perte de revenus et des frais relatifs à la fermeture du stade suite à la chute d'une poutre de béton.

En contrepartie, certaines activités bénéficient d'augmentation de crédits. Ainsi, un montant de 3,0 M$ est ajouté à la subvention d'équilibre versée à la Société du Palais des congrès afin d'amorcer le remboursement de la dette. La dernière tranche de la contribution du gouvernement du Québec aux Fêtes du 350e anniversaire de la ville de Montréal est de 5,0 M$ en 1992-1993 comparativement à 4,0 M$ en 1991-1992. Enfin, un montant de 0,5 M$ est ajouté aux crédits du Ministère pour financer une campagne d'accueil entreprise dans le cadre du plan d'action du Grand Montréal.

TRANSPORTS

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	1992-1993 Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Systèmes de transports terrestres	358 825,4	(190 896,9)	549 722,3	500 320,4	469 216,0
2. Construction du réseau routier et entretien des infrastructures de transport	1 126 248,7	76 818,4	1 049 430,3	996 628,1	959 552,0
3. Gestion interne et soutien	103 220,6	3 401,2	99 819,4	94 487,8	91 806,0
4. Commission des transports du Québec	11 117,9	(38,6)	11 156,5	10 721,8	10 273,0
5. Transports maritime et aérien	55 624,9	(10 559,1)	66 184,0	66 395,4	65 549,0
6. Transport scolaire	406 627,6	20 502,2	386 125,4	385 442,5	364 865,0
Total excluant prêts, placements et avances	**2 061 665,1**	**(100 772,8)**	**2 162 437,9**	**2 053 996,0**	**1 961 261,0**
Prêts, placements et avances	200,0	-	200,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**2 061 865,1**	**(100 772,8)**	**2 162 637,9**	**2 053 996,0**	**1 961 261,0**

Le ministère des Transports se voit allouer en 1992-1993 des crédits de 2 061,9 M$, ce qui représente une diminution de 4,7 % par rapport aux crédits de l'année précédente. La baisse nette des crédits de 100,8 M$ résulte principalement des effets du transfert au palier local de la responsabilité du financement du fonctionnement du transport en commun. Elle est compensée en partie par des investissements additionnels dans l'amélioration et la réfection du réseau routier.

1. Systèmes de transports terrestres

Ce programme vise à connaître, améliorer et coordonner les systèmes de transports et à apporter une aide financière aux services de transport en commun et de transport adapté aux personnes handicapées. La plus grande part des crédits, soit 338,5 M$, est consacrée à l'application de ces politiques d'aide.

En vertu de ces politiques, le Ministère contribue, entre autres, à certains coûts de fonctionnement des services pour 106,7 M$ et au paiement des services de la dette du métro et de divers autres équipements pour 191,7 M$. La diminution de 190,9 M$ représentant 34,7 % s'explique principalement par le transfert au palier local de la responsabilité du fonctionnement des organismes publics de transport en commun, ce qui implique une réduction de 210,8 M$ des subventions à ce chapitre.

2. Construction du réseau routier et entretien des infrastructures de transport

Ce programme a pour objectifs l'amélioration et la réfection du réseau routier de même que l'entretien des infrastructures de transports routier, maritime et aérien. L'augmentation de 76,8 M$, soit 7,3 %, est principalement attribuable aux crédits additionnels consentis dans le cadre du plan quinquennal d'investissement dans le réseau routier, après déduction des économies reliées aux mesures de réduction des dépenses et de celles escomptées suite aux modifications de la taxe de vente du Québec (TVQ).

3. Gestion interne et soutien

Ce programme a pour objectifs de planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des activités du Ministère. L'augmentation de 3,4 M$ ou 3,4 % des crédits résulte principalement d'une réallocation des ressources en fonction des priorités du Ministère.

4. Commission des transports du Québec

La Commission des transports du Québec est un organisme qui a compétence sur le transport public, le transport général, le transport de matières en vrac, le transport spécialisé et la location de véhicules. Elle peut délivrer des permis, fixer des taux et tarifs en plus d'exercer les autres pouvoirs qui lui sont attribués. Les crédits de cet organisme pour 1992-1993 sont stables par rapport à 1991-1992.

5. Transports maritime et aérien

Ce programme a pour objectifs d'assurer le maintien, l'amélioration et le développement de services de transports maritime et aérien.

Dans le domaine maritime, le Gouvernement subventionne une partie des frais de fonctionnement de la Société des traversiers du Québec de même que ceux de certaines traverses privées. Le budget de ce secteur est de 38,7 M$; sa diminution de 2,0 % en 1992-1993 résulte des mesures de réduction de dépenses.

D'autre part, le budget dans le secteur du transport aérien connaît une réduction de 36,6 %, principalement en raison de la diminution des dépenses d'immobilisations dans les aéroports nordiques. Les crédits prévus pour 1992-1993 seront de 16,9 M$.

6. Transport scolaire

Ce programme permet aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer des services de transport aux étudiants. L'augmentation des crédits de 20,5 M$ ou 5,3 % est le résultat de l'application des règles du programme d'aide au transport scolaire qui prévoient des augmentations basées sur le taux d'inflation de l'année précédente et le niveau des clientèles.

TRAVAIL

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1992-1993 Crédits	Variation de crédits	1991-1992 Crédits	1991-1992 Dépenses probables	1990-1991 Dépenses
1. Relations du travail et droit d'association	13 894,4	523,3	13 371,1	12 816,9	11 303,0
2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération	2 243,8	72,0	2 171,8	2 171,8	2 008,0
3. Conseil des services essentiels	3 257,3	107,5	3 149,8	2 815,4	2 647,0
4. Direction et gestion interne	14 909,4	(18,6)	14 928,0	13 127,9	12 964,0
5. Régie du bâtiment du Québec	32 124,4	(87,4)	32 211,8	29 669,5	29 143,0
6. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail	14 076,9	479,2	13 597,7	13 597,7	13 037,0
Total excluant prêts, placements et avances	**80 506,2**	**1 076,0**	**79 430,2**	**74 199,2**	**71 102,0**
Prêts, placements et avances	27,0	-	27,0	-	-
Total incluant prêts, placements et avances	**80 533,2**	**1 076,0**	**79 457,2**	**74 199,2**	**71 102,0**

Le budget du ministère du Travail pour l'année 1992-1993 s'élève à 80,5 M$, soit une augmentation de 1,4 % par rapport aux crédits 1991-1992. Afin de refléter la nouvelle situation résultant de la création de la Régie du bâtiment du Québec, la structure budgétaire du ministère a été considérablement modifiée pour l'exercice financier 1992-1993.

1. Relations du travail et droit d'association

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés ou associations de salariés, à favoriser ces relations et à étendre des conditions de travail déjà négociées à des groupes de travailleurs non soumis à des conventions collectives. Il vise également à favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre des programmes et des activités dans le domaine des relations du travail.

La variation des crédits de ce programme s'explique par les responsabilités accrues conférées au Bureau du commissaire général du travail, en égard à l'application de la Loi sur les normes du travail.

2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Ce programme vise à fournir à l'Institut une aide financière lui permettant d'offrir aux parties patronales et syndicales des données objectives et uniformes pouvant servir de points de référence pour la détermination de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic. L'augmentation des crédits s'explique par l'indexation des dépenses.

3. Conseil des services essentiels

Ce programme vise à permettre aux citoyens de continuer à bénéficier de services jugés essentiels, lorsque des travailleurs exercent leur droit de grève dans les services de santé, dans les services sociaux et dans certains services publics. L'augmentation des crédits de ce programme est due à l'indexation des dépenses.

4. Direction et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités ainsi que les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion des programmes du Ministère. La variation des crédits s'explique par des mesures de réduction de dépenses compensées en partie par l'indexation des dépenses.

5. Régie du bâtiment du Québec

Ce programme vise à permettre à la Régie du bâtiment du Québec de réglementer la compétence et la solvabilité des entreprises de construction et de veiller à la protection du public en s'assurant de la sécurité et de l'hygiène dans les bâtiments. Il vise également à élaborer les normes requises pour la qualité et la sécurité des bâtiments. La variation des crédits s'explique par l'indexation des dépenses et par des mesures de réduction de dépenses.

6. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail

Les crédits prévus pour ce programme visent à fournir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail une aide financière pour les activités d'inspection. L'augmentation des crédits s'explique par l'indexation de la subvention de l'année précédente.

PARTIE VI

LES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

Cette partie porte sur les immobilisations subventionnées par service de dette. On y présente leur évolution de 1989-1990 à 1992-1993 en distinguant l'effet des plans d'accélération approuvés en 1990-1991 et 1991-1992.

1. APERÇU GÉNÉRAL

La participation financière du Gouvernement aux investissements du secteur public s'élèvera à plus de 2 milliards $ en 1992-1993. Ces investissements comprennent d'une part, les immobilisations faites directement par les ministères et d'autre part, des immobilisations réalisées par des organismes subventionnés dont le service de dette est pris en charge en tout ou en partie par le Gouvernement. Ces organismes comprennent les municipalités, des entreprises du secteur culturel et les établissements des réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux.

En ce qui concerne les immobilisations faites directement par les ministères, leur coût est assumé à même le budget annuel des dépenses. Comme indiqué dans la partie III de ce document, les immobilisations prévues dans les crédits 1992-1993 s'élèvent à 724,3 M$ dont 642,4 M$ au seul ministère des Transports.

Par ailleurs, le Gouvernement assume la plus grande partie du coût des investissements réalisés dans les secteurs suivants : assainissement des eaux, équipements culturels, commissions scolaires, cégeps et universités, santé et services sociaux, transports en commun. En 1992-1993, il est prévu que les immobilisations réalisées dans ces différents secteurs s'élèveront à 1 428,9 M$, ce montant ne comprenant pas les nouvelles initiatives pour 1992-1993 qui seront déterminées ultérieurement. Ce montant se divise entre la quote-part subventionnée par le Gouvernement qui est de 1 222,3 M$ et la quote-part de partenaires qui est de 206,6 M$.

Il est à noter que l'impact budgétaire des immobilisations ainsi subventionnées se reflète ultérieurement dans le budget des dépenses. Ces investissements étant financés par des emprunts, la quote-part gouvernementale prend la forme d'une prise en charge du service de dette à assumer. Ce n'est qu'une fois les projets d'investissements terminés que le Gouvernement commence à défrayer, en tout ou en partie selon les secteurs, les coûts reliés au paiement des intérêts et au remboursement du principal sur le capital emprunté. La partie III du présent document fait état des dépenses prévues à ces fins dans les crédits 1992-1993.

2. L'ÉVOLUTION GLOBALE DU NIVEAU D'IMMOBILISATIONS

Le tableau ci-après présente l'évolution globale des immobilisations subventionnées par service de dette en distinguant l'effet des plans d'accélération approuvés en 1990-1991 à l'occasion du Discours sur le budget, et en 1991-1992 dans le cadre du "Plan d'action pour soutenir l'économie" qui fut annoncé en janvier 1991.

En vertu des plans d'accélération approuvés, des investissements additionnels de quelque 590,0 M$ étaient prévus de la part des commissions scolaires, des cégeps et universités, des établissements du secteur de la santé et des services sociaux et des organismes du secteur culturel. Selon les dernières données disponibles, les montants investis dans le cadre de ces plans d'accélération se sont élevés à 135,6 M$ en 1990-1991 et à 327,2 M$ en 1991-1992. Le reste des investissements prévus, soit environ 135,0 M$, seront réalisés en 1992-1993. Tout compte fait, on constate que, malgré un certain décalage des déboursés par rapport à la programmation initiale, le calendrier de réalisation des projets a coïncidé assez bien avec le creux du cycle économique.

ÉVOLUTION GLOBALE DES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

	1989-1990 M$	1990-1991 M$	1991-1992 M$	1992-1993 M$
Réseaux[1] et équipements culturels				
. Immobilisations excluant accélération	821,9	848,4	877,4	788,8
. Plans d'accélération 1990-1991 et 1991-1992	-	135,6	327,2	134,9
	821,9	984,0	1 204,6	923,7
Autres secteurs				
. Assainissement des eaux	479,3	472,5	326,2	362,5
. Transport en commun	73,8	60,5	77,5	142,7
INVESTISSEMENTS TOTAUX	**1 375,0**	**1 517,0**	**1 608,3**	**1 428,9**
QUOTE-PART SUBVENTIONNÉE PAR LE GOUVERNEMENT	1 122,1	1 270,9	1 364,9	1 222,3
QUOTE-PART DES PARTENAIRES	252,9	246,1	243,4	206,6

(1) Comprenant les réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé et services sociaux.

Les données du tableau précédent permettent de montrer l'évolution des investissements réalisés dans les secteurs touchés par les plans d'accélération. Si l'on fait exception des secteurs de l'assainissement des eaux et du transport en commun qui n'étaient pas visés par ces plans, on peut voir que le total des immobilisations réalisées est passé de 821,9 M$ en 1989-1990 à 984,0 M$ en 1990-1991 et à 1 204,6 M$ en 1991-1992. La fin des projets visés par l'accélération ramènera le niveau d'immobilisation dans ces secteurs à 923,7 M$ en 1992-1993, somme qui exclut les nouvelles initiatives 1992-1993.

Pour ce qui est des investissements totaux incluant l'assainissement des eaux et le transport en commun, ils sont passés de 1 375,0 M$ en 1989-1990 à 1 517,0 M$ en 1990-1991 et à 1 608,3 M$ en 1991-1992. Ils s'élèveront à 1 428,9 M$ en 1992-1993 en excluant les nouvelles initiatives à venir.

3. L'ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Le tableau ci-après montre l'évolution par secteur des immobilisations subventionnées par service de dette en distinguant la programmation régulière des projets réalisés dans le cadre des plans d'accélération approuvés en 1990-1991 et en 1991-1992.

Pour l'ensemble des secteurs en excluant les déboursés relatifs à l'accélération, les investissements prévus en 1992-1993 totalisent 1 294,0 M$, comparativement à 1 281,1 M$ en 1991-1992. Il est à noter que cette prévision exclut les déboursés additionnels qui seront encourus dans les différents secteurs une fois qu'auront été approuvées les nouvelles initiatives de l'année 1992-1993. Pour le moment, les immobilisations prévues dans les différents secteurs comprennent uniquement les enveloppes récurrentes de maintien d'actifs et le coût de parachèvement des projets déjà amorcés.

Dans le secteur de l'assainissement des eaux, le gouvernement du Québec partage avec les municipalités le coût des investissements réalisés pour le captage et le traitement des eaux usées ainsi que celui des équipements de contrôle des débordements et de gestion des boues des stations d'épuration. La quote-part assumée par le Gouvernement s'établit en moyenne à 85 %. La baisse des investissements en 1990-1991 et 1991-1992 s'explique essentiellement par la fin des grands projets réalisés par la Communauté urbaine de Québec et les régies intermunicipales entourant Longueuil, Trois-Rivières et Sherbrooke. On prévoit en 1992-1993 des investissements de 362,5 M$ pour la poursuite des projets reliés à l'assainissement des eaux.

Dans le secteur culturel, les immobilisations réalisées comprennent d'abord les projets d'organismes culturels relevant de la ministre des Affaires culturelles tels que les musées d'État ou la Société du Grand Théâtre. En outre, le Gouvernement contribue au financement par les municipalités des immobilisations se rapportant à la construction et à la rénovation d'équipements culturels tels que bibliothèques et salles de spectacle. Il peut s'agir enfin de projets de restauration ou de préservation du patrimoine entrepris en collaboration avec les municipalités ou d'autres partenaires. En 1992-1993, des immobilisations d'un coût de 62,0 M$ seront réalisées pour le maintien des actifs et le parachèvement des projets déjà autorisés dans le secteur culturel.

ÉVOLUTION PAR SECTEUR DES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

	1989-1990 M$	1990-1991 M$	1991-1992 M$	1992-1993[1] M$
Ensemble des secteurs excluant accélération				
. Assainissement des eaux	479,3	472,5	326,2	362,5
. Équipements culturels	98,9	103,4	107,6	62,0
. Commissions scolaires	259,4	286,7	251,3	214,7
. Cégeps et universités	187,6	223,2	220,6	204,5
. Santé et Services sociaux	276,0	235,1	297,9	307,6
. Transport en commun	73,8	60,5	77,5	142,7
	1 375,0	1 381,4	1 281,1	1 294,0
Plans d'accélération 1990-1991 et 1991-1992				
. Équipements culturels	-	19,2	57,8	55,4
. Commissions scolaires	-	66,0	98,7	29,1
. Cégeps et universités	-	34,1	49,2	-
. Santé et Services sociaux	-	16,3	121,5	50,4
		135,6	327,2	134,9
INVESTISSEMENTS TOTAUX	**1 375,0**	**1 517,0**	**1 608,3**	**1 428,9**

(1) Ce montant ne comprend pas d'enveloppe pour les nouvelles initiatives 1992-1993, laquelle sera déterminée ultérieurement.

Dans le secteur de l'éducation, le Gouvernement assume la plus grande partie des immobilisations réalisées par les commissions scolaires pour la construction, l'agrandissement ou la réfection des écoles de niveau primaire et secondaire ainsi que des ateliers de formation professionnelle. Les projets réalisés comprennent, en outre, le coût du mobilier et des équipements requis par ces établissements. En 1992-1993, il est prévu des immobilisations d'environ 215,0 M$ pour assurer le coût du maintien des actifs et le parachèvement des projets déjà autorisés.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, le Gouvernement assume en grande partie également le coût des projets d'investissements réalisés par les cégeps et les universités. Ces projets peuvent porter sur l'acquisition, la construction, l'agrandissement ou la rénovation des pavillons d'enseignement ou encore sur l'achat de mobiliers et d'équipements scientifiques. Des investissements de plus de 200 M$ sont prévus dans ce secteur en 1992-1993 pour le maintien des actifs et le parachèvement des projets en cours de réalisation.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, le gouvernement du Québec assume plus de 90 % du coût des projets d'investissements réalisés par les hôpitaux et les autres établissements du secteur. Les investissements effectués dans ce secteur comprennent des projets d'augmentation de capacité, de réaménagements ou de rénovation des installations ainsi que les travaux majeurs d'entretien des bâtiments, notamment pour les rendre conformes aux normes en vigueur en matière de sécurité et d'incendie. Les immobilisations réalisées dans ce secteur comprennent également le coût d'acquisition ou de renouvellement du mobilier et des équipements médicaux. Exception faite des nouvelles initiatives à être autorisées, il est prévu en 1992-1993 des immobilisations de plus de 300,0 M$ dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Le Gouvernement participe enfin au coût des immobilisations faites par les organismes municipaux ou intermunicipaux de transport en commun. Il assume 100 % des coûts reliés au prolongement du métro de Montréal et à la modernisation de la ligne de trains de banlieue CN/Deux-Montagnes. La contribution financière du Gouvernement s'applique également, dans des proportions variant entre 60 % et 75 %, aux autres investissements réalisés pour le transport en commun : renouvellement des wagons de métro et du parc d'autobus urbains, construction ou rénovation de terminus, centres d'opération, équipements fixes, systèmes de perception et autres investissements analogues.

En 1992-1993, il est prévu que les investissements reliés au transport en commun s'élèveront à 142,7 M$. La hausse substantielle des investissements par rapport à l'année précédente est causée par le projet de modernisation de la ligne de trains de banlieue CN/Deux-Montagnes.

PARTIE VII

LES FONDS SPÉCIAUX ET LA GESTION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

1. LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES ET DE SOURCES DE FINANCEMENT DES FONDS SPÉCIAUX

Certaines activités du gouvernement du Québec sont gérées et financées au moyen de fonds spéciaux constitués au sein de ministères en vertu de diverses lois. Chacun de ces fonds spéciaux a sa propre entité comptable distincte de celle du Fonds consolidé du revenu. La présente partie concerne les fonds spéciaux dont les opérations ont trait soit à la production ou l'achat de biens et de services, soit à l'exécution d'un projet ou d'un programme spécifique, et dont l'utilisation vise à établir des centres de coûts auxquels sont imputées toutes les dépenses inhérentes à ces activités et à en assurer l'autofinancement.

Les revenus nécessaires au financement de ces activités peuvent être générés par la tarification appliquée à l'égard des biens et des services fournis aux ministères et organismes du gouvernement dont le budget est voté par l'Assemblée nationale, ceux-ci les acquittant à même leurs crédits de fonctionnement. Peuvent s'y ajouter des contributions consenties par les ministères responsables de ces fonds spéciaux à même leurs crédits de transfert.

Ces revenus proviennent également de sources externes au Fonds consolidé du revenu, comme la vente de biens et de services à des organismes publics tels les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, les sociétés d'État et autres organismes gouvernementaux ou à des clientèles externes au Gouvernement. Ces revenus peuvent provenir aussi de l'affectation particulière de certains revenus de droits et de permis et de contributions du gouvernement du Canada.

Puisque les dépenses inhérentes aux opérations de ces fonds spéciaux sont financées en grande partie à même les crédits à voter des ministères et organismes bénéficiaires des biens et services fournis par ces fonds, les données qui suivent n'apparaissent pas dans le Livre des crédits et sont présentées à titre d'information complémentaire. Ces données portent sur les fonds spéciaux déjà en opération en 1991-1992 ainsi que sur le Fonds des approvisionnements et services, dont la mise en opération prévue pour le 1er avril 1992, entraînera une réduction des crédits à voter et de l'effectif total du ministère des Approvisionnements et Services inscrit au Livre des crédits.

Ces données ne tiennent cependant pas compte des fonds suivants dont le début des opérations est également prévu pour le 1er avril 1992, mais dont l'impact budgétaire n'est pas considéré au Livre des crédits :

- le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger, constitué par la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires internationales (L.Q. 1991, c. 4);

- le Fonds du courrier et de la messagerie, constitué par la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et d'autres dispositions législatives (L.Q. 1991, c. 72).

Enfin les données de la présente partie portent sur la nature des activités gérées au moyen de ces fonds spéciaux, leur niveau de dépenses, leur mode de financement et le niveau de l'effectif total prévu exprimé en équivalents temps complet (ETC). Pour fins de comparaison, la présentation des prévisions 1992-1993 est complétée par celle des données probables 1991-1992 et, dans le cas du tableau sommaire des dépenses des fonds spéciaux, par celle des données réelles 1990-1991.

2. LES PRÉVISIONS DE DÉBOURSÉS POUR LA GESTION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Les coûts relatifs à la gestion de la taxe sur les produits et services sont estimés à 58,6 M$ pour l'exercice 1992-1993 comparativement à 16,4 M$ pour 1991-1992. Ces coûts seront défrayés par le gouvernement du Canada et transiteront par le Fonds consolidé du revenu. Ils comprennent :

- les déboursés reliés aux prêts de personnel consentis au gouvernement du Canada jusqu'au 30 juin 1992;

- la moitié des déboursés effectués pour la gestion des taxes à la consommation et de la taxe sur les produits et services prise en charge par le gouvernement du Québec à compter du 1er juillet 1992.

3. L'EFFECTIF DES FONDS SPÉCIAUX ET DE LA GESTION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'effectif affecté aux activités de certains ministères administrées au moyen de fonds spéciaux ainsi qu'à la gestion de la taxe sur les produits et services s'élève à 2 837 ETC en 1992-1993. Ce total n'est pas compris dans l'effectif des ministères tel qu'apparaissant au Livre des crédits et dans la partie IV de ce document, effectif qui s'élève à 64 438 ETC. L'ensemble de l'effectif des ministères et de celui affecté aux fonds spéciaux et à la gestion de la taxe sur les produits et services totalise donc 67 275 ETC.

SOMMAIRE DES DÉPENSES DES FONDS SPÉCIAUX

	1992-1993 ('000 $)	1991-1992 ('000 $)	1990-1991 ('000 $)
Affaires internationales			
. Fonds de développement international	1 434,5	2 323,8	-
Approvisionnements et Services			
. Fonds de reprographie gouvernementale	7 899,3	8 110,0	7 634,2
. Fonds des approvisionnements et services	53 906,7	44 101,5	44 166,2
. Fonds du service aérien gouvernemental	33 541,0	31 092,0	-
	95 347,0	83 303,5	51 800,4
Communications			
. Fonds des moyens de communication	17 333,7	15 810,6	16 929,0
. Fonds des services de télécommunications	99 780,8	95 143,4	101 355,3
. Fonds des services informatiques	25 287,0	22 959,0	25 469,6
. Fonds Les Publications du Québec	12 681,1	12 362,0	12 164,1
	155 082,6	146 275,0	155 918,0
Éducation			
. Fonds de la formation à distance	7 788,3	8 144,3	9 130,5
Énergie et Ressources			
. Fonds de la réforme du cadastre québécois	11 495,3	5 819,1	6 932,7
. Fonds d'information géographique et foncière	2 523,1	2 481,2	2 919,0
	14 018,4	8 300,3	9 851,7
Finances			
. Fonds de financement	189 397,7	49 623,6	-
. Fonds du Bureau de la statistique du Québec	1 313,0	1 068,5	1 075,4
	190 710,7	50 692,1	1 075,4
Justice			
. Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	1 616,7	1 378,0	1 078,4
. Fonds des registres	36 479,8	7 401,0	-
	38 096,5	8 779,0	1 078,4
Dépenses totales	**502 478,0**	**307 818,0**	**228 854,4**

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DES FONDS SPÉCIAUX

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	82 613,8	57 184,2
. Autres dépenses de fonctionnement	389 508,7	223 966,8
. Amortissement	29 297,8	25 725,0
. Dépenses de transfert	1 057,7	942,0
Dépenses totales	**502 478,0**	**307 818,0**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	197 224,3	183 583,6
. Contributions des ministères responsables	12 321,0	14 075,1
. Revenus de sources externes		
Organismes publics extrabudgétaires	214 269,8	76 950,3
Autres sources	86 318,5	46 779,6
Revenus totaux	**510 133,6**	**321 388,6**
Effectif total	**1 957**	**1 347**

EFFECTIF TOTAL PRÉVU POUR LES FONDS SPÉCIAUX ET LA GESTION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

	1992-1993 ETC	1991-1992 ETC
Affaires internationales		
. Fonds de développement international	10	17
Approvisionnements et Services		
. Fonds de reprographie gouvernementale	97	100
. Fonds des approvisionnements et services	154	57
. Fonds du service aérien gouvernemental	209	213
	460	370
Communications		
. Fonds des moyens de communication	80	81
. Fonds des services de télécommunications	149	149
. Fonds des services informatiques	228	228
. Fonds Les Publications du Québec	124	124
	581	582
Éducation		
. Fonds de la formation à distance	82	80
Énergie et Ressources		
. Fonds de la réforme du cadastre québécois	151	86
. Fonds d'information géographique et foncière	34	34
	185	120
Finances		
. Fonds de financement	18	16
. Fonds du Bureau de la statistique du Québec	18	18
	36	34
Justice		
. Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	6	6
. Fonds des registres	577	138
	583	144
Total des fonds spéciaux	**1 937**	**1 347**
Revenu		
. Gestion de la taxe sur les produits et services	900	-
TOTAL	**2 837**	**1 347**

AFFAIRES INTERNATIONALES

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	506,8	1 043,0
. Autres dépenses de fonctionnement	927,7	1 218,8
. Dépenses de transfert	-	62,0
Dépenses totales	**1 434,5**	**2 323,8**
Sources de financement		
. Contribution du ministère des Affaires internationales	103,0	71,7
. Revenus de sources externes	1 331,5	2 268,3
Revenus totaux	**1 434,5**	**2 340,0**
Effectif total	**10**	**17**

Le Fonds de développement international, constitué par la Loi sur le ministère des Affaires internationales (L.R.Q., c. M-21.1), est affecté à la gestion de projets de développement pour lesquels le ministère est soit mandataire, soit bailleur de fonds dans le cadre d'ententes avec des organismes internationaux, tels que les projets financés en tout ou en partie par l'Agence canadienne de développement international.

Les opérations du Fonds ont débuté le 1er avril 1991.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

FONDS DE REPROGRAPHIE GOUVERNEMENTALE

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	3 100,4	3 258,9
. Autres dépenses de fonctionnement	4 617,8	4 637,6
. Amortissement	181,1	213,5
Dépenses totales	**7 899,3**	**8 110,0**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	7 950,1	8 130,2
Revenus totaux	**7 950,1**	**8 130,2**
Effectif total	**97**	**100**

Le Fonds de reprographie gouvernementale, constitué par la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q., c. M-23.01), a pour objet de financer les coûts des services d'impression et de reprographie fournis par le ministère des Approvisionnements et Services aux ministères, aux organismes du gouvernement et à ceux des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, des services d'impression de document selon les techniques d'imprimerie, des services de reprographie de document par photocopieur ou duplicateur selon le procédé "offset", ainsi que les opérations d'assemblage et de finition.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

FONDS DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	6 182,7	2 427,1
. Autres dépenses de fonctionnement	27 592,0	23 341,1
. Amortissement	20 132,0	18 333,3
Dépenses totales	53 906,7	44 101,5
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	53 257,0	43 520,6
. Revenus provenant d'organismes publics extrabudgétaires	1 000,0	700,0
Revenus totaux	54 257,0	44 220,6
Effectif total	154	57

Le Fonds des approvisionnements et services, dont le début des opérations est prévu pour le 1er avril 1992, est constitué par la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q., c. M-23.01). En plus de financer les coûts des services d'acquisition et de location de biens meubles fournis par le ministère des Approvisionnements et Services aux ministères, aux organismes du gouvernement et à ceux des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, il est également prévu que soient regroupées à l'intérieur de ce Fonds les opérations de trois autres fonds spéciaux dont le ministère des Approvisionnements et Services est déjà responsable, à savoir le Fonds d'entretien et de réparation des machines de bureau, le Fonds des fournitures et de l'ameublement et le Fonds pour les équipements informatiques.

Les données probables 1991-1992 ci-dessus ne portent donc que sur ces trois fonds spéciaux actuellement en opération, alors que les prévisions 1992-1993 incluent en plus les données relatives aux services d'acquisition et de location de biens meubles offerts à compter du 1er avril 1992. Les services d'approvisionnement, de location et d'entretien déjà financés par les trois fonds existants sont aussi offerts aux clientèles mentionnées précédemment.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

FONDS DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	10 307,0	10 266,0
. Autres dépenses de fonctionnement	20 464,0	18 056,0
. Amortissement	2 770,0	2 770,0
Dépenses totales	**33 541,0**	**31 092,0**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	14 591,1	13 738,1
. Contribution du ministère des Approvisionnements et Services	3 335,9	3 335,9
. Revenus de sources externes	14 644,0	15 493,0
Revenus totaux	**32 571,0**	**32 567,0**
Effectif total	**209**	**213**

Le Fonds du service aérien gouvernemental, constitué par la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q., c. M-23.01), a pour objet de financer les coûts des services suivants de transport aérien fournis par le ministère des Approvisionnements et Services, dans le cadre de fonctions ou de missions gouvernementales :

- des services d'aéronefs gouvernementaux pour des évacuations aéromédicales, le transport de passagers, l'extinction de feux de forêts, l'inventaire et la protection de la faune, diverses opérations policières, la surveillance de l'environnement et d'autres activités autorisées;
- des services d'expertises concernant le nolisement d'aéronefs auprès d'entreprises privées aux fins des travaux effectués par le Gouvernement.

Les opérations du Fonds ont débuté le 1er avril 1991 et son administration a été transférée le 18 décembre 1991 du ministère des Transports au ministère des Approvisionnements et Services.

COMMUNICATIONS

FONDS DES MOYENS DE COMMUNICATION

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	3 625,3	3 402,2
. Autres dépenses de fonctionnement	13 568,4	12 289,9
. Amortissement	140,0	118,5
Dépenses totales	**17 333,7**	**15 810,6**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	14 627,0	12 940,0
. Contribution du ministère des Communications	2 128,7	2 363,6
. Revenus provenant d'organismes publics extrabudgétaires	578,0	507,0
Revenus totaux	**17 333,7**	**15 810,6**
Effectif total	**80**	**81**

Le Fonds des moyens de communication, constitué par la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), a pour objet de financer les coûts des services de diffusion de l'information et de la publicité gouvernementales ainsi que tous les services en audiovisuel, exposition, photographie et traduction offerts par le ministère des Communications aux ministères et aux organismes du gouvernement. De plus, les services d'exposition sont offerts à toute autre personne qui participe à une exposition gouvernementale, et le service de prêt de documents audiovisuels à tout organisme exerçant des activités sans but lucratif.

COMMUNICATIONS

FONDS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	6 793,0	6 800,0
. Autres dépenses de fonctionnement	89 771,2	85 936,9
. Amortissement	3 216,6	2 406,5
Dépenses totales	**99 780,8**	**95 143,4**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	75 844,6	74 915,2
. Revenus de sources externes		
Organismes publics extrabudgétaires	21 944,6	21 674,8
Autres sources	2 466,3	2 435,1
Revenus totaux	**100 255,5**	**99 025,1**
Effectif total	**149**	**149**

Le Fonds des services de télécommunications, constitué par la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), a pour objet de financer les coûts des services de location, installation, utilisation et entretien d'équipements, d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, en matière de communications téléphoniques, informatiques et écrites, et de radiocommunications offerts par le ministère des Communications aux ministères et organismes publics ou autres déterminés par le Gouvernement. Il a pour objet aussi de financer les coûts des services d'expertise-conseil en matière de télécommunications.

COMMUNICATIONS

FONDS DES SERVICES INFORMATIQUES

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	11 005,0	10 411,0
. Autres dépenses de fonctionnement	13 156,0	11 586,0
. Amortissement	1 126,0	962,0
Dépenses totales	**25 287,0**	**22 959,0**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	24 975,0	23 983,0
. Revenus provenant d'organismes publics extrabudgétaires	325,0	317,0
Revenus totaux	**25 300,0**	**24 300,0**
Effectif total	**228**	**228**

Le Fonds des services informatiques, constitué par la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), a pour objet de financer les coûts des services informatiques que le ministère des Communications offre aux ministères et aux organismes publics déterminés par le Gouvernement tels que les services de développement, d'entretien et d'exploitation de système informatique, d'accès à l'ordinateur, de traitement informatique, de location de matériel, logiciel et progiciel informatiques, de stockage d'information, d'impression, de relève de centre de traitement, d'entreposage de matériel à usage informatique et de location de services conseils informatiques.

Le Fonds a également pour objet de financer les coûts de ces services, sauf celui de relève de centre de traitement, aux autres organismes susceptibles d'avoir accès aux banques de données d'un organisme public déterminé par le Gouvernement à condition qu'une convention ait été conclue à cette fin entre le Fonds, l'organisme public et un tel autre organisme.

COMMUNICATIONS

FONDS LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	5 000,0	4 761,7
. Autres dépenses de fonctionnement	7 380,1	7 361,3
. Amortissement	301,0	239,0
Dépenses totales	**12 681,1**	**12 362,0**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	2 934,0	3 122,0
. Contribution du ministère des Communications	3 360,1	3 282,3
. Revenus de sources externes		
Organismes publics extrabudgétaires	600,0	600,0
Autres sources	5 787,0	5 413,0
Revenus totaux	**12 681,1**	**12 417,3**
Effectif total	**124**	**124**

Le Fonds Les Publications du Québec, constitué par la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), a pour objet le financement des activités de l'Éditeur officiel du Québec et de celles ayant trait à la gestion des droits d'auteur. Il a également pour objet de financer les coûts des services en matière d'édition, de publication, de diffusion et de commercialisation de documents aux ministères et aux organismes du gouvernement.

ÉDUCATION

FONDS DE LA FORMATION À DISTANCE

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	3 388,7	3 455,0
. Autres dépenses de fonctionnement	4 089,1	4 378,8
. Amortissement	310,5	310,5
Dépenses totales	**7 788,3**	**8 144,3**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	634,5	840,0
. Contribution du ministère de l'Éducation	3 393,3	3 321,6
. Revenus de sources externes	2 763,5	2 906,5
Revenus totaux	**6 791,3**	**7 068,1**
Effectif total	**82**	**80**

Le Fonds de la formation à distance, constitué par la Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q., c. M-15), a pour objet de financer les coûts des services suivants reliés à la formation à distance offerts par le ministère de l'Éducation à toute personne ou organisme dans les domaines de la compétence du ministre de l'Éducation, ainsi que dans ceux d'un autre ministre qui en fait la demande :

- l'accueil et la référence, le soutien pédagogique et le tutorat;
- la conception, la réalisation et la mise à jour de cours, et l'adaptation, la révision et la production de matériel didactique;
- l'expertise-conseil en matière de formation à distance.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	5 983,1	3 477,2
. Autres dépenses de fonctionnement	5 471,1	2 305,7
. Amortissement	41,1	36,2
Dépenses totales	11 495,3	5 819,1
Sources de financement		
. Contribution du ministère de l'Énergie et des Ressources	-	1 700,0
. Revenus de sources externes	9 658,1	5 715,8
Revenus totaux	9 658,1	7 415,8
Effectif total	151	86

Le Fonds de la réforme du cadastre québécois, constitué par la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), a pour objet de défrayer les dépenses nécessaires pour procéder à la rénovation cadastrale du territoire et assumer la mise à jour régulière des plans cadastraux.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	1 148,6	1 152,7
. Autres dépenses de fonctionnement	1 306,7	1 260,7
. Amortissement	67,8	67,8
Dépenses totales	2 523,1	2 481,2
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	1 519,0	1 614,2
. Revenus de sources externes		
Organismes publics extrabudgétaires	250,0	200,0
Autres sources	762,6	669,2
Revenus totaux	2 531,6	2 483,4
Effectif total	34	34

Le Fonds d'information géographique et foncière, constitué par la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., c. M-15.1), a pour objet de financer les coûts des services de diffusion de documents, d'informations et d'outils accessoires ainsi que la prestation de services spécialisés dans les domaines de la prise de vue aérienne, de la cartographie, de la géodésie, de la télédétection, de l'arpentage et du cadastre. Ces services sont offerts par le ministère de l'Énergie et des Ressources aux ministères et aux organismes du Gouvernement ainsi qu'à des clientèles externes au Gouvernement.

FINANCES

FONDS DE FINANCEMENT

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	859,1	705,6
. Autres dépenses de fonctionnement	188 513,3	48 899,4
. Amortissement	25,3	18,6
Dépenses totales	189 397,7	49 623,6
Sources de financement		
. Revenus de sources externes		
Organismes publics extrabudgétaires	189 572,2	52 951,5
Autres sources	-	348,7
Revenus totaux	189 572,2	53 300,2
Effectif total	18	16

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6), a pour objet de permettre au ministre des Finances, à même les sommes empruntées à cette fin par le Gouvernement et versées au Fonds, de faire des prêts à des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, à des sociétés d'État, à d'autres organismes déterminés par le Gouvernement et à des fonds spéciaux.

Les opérations du Fonds ayant débuté le 1er mars 1991, les données probables 1991-1992 portent sur une période de treize mois.

FINANCES

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	660,0	628,7
. Autres dépenses de fonctionnement	618,0	388,5
. Amortissement	35,0	51,3
Dépenses totales	**1 313,0**	**1 068,5**
Sources de financement		
. Tarification des biens et services fournis aux ministères et organismes du gouvernement	892,0	780,3
. Revenus de sources externes	445,0	390,1
Revenus totaux	**1 337,0**	**1 170,4**
Effectif total	**18**	**18**

Le Fonds du Bureau de la statistique du Québec, constitué par la Loi sur le Bureau de la statistique du Québec (L.R.Q., c. B-8), a pour objet de défrayer les dépenses nécessaires à la fourniture de services statistiques aux ministères et aux organismes du gouvernement ainsi qu'à des clientèles externes au Gouvernement.

JUSTICE

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	309,0	285,0
. Autres dépenses de fonctionnement	250,0	213,0
. Dépenses de transfert	1 057,7	880,0
Dépenses totales	**1 616,7**	**1 378,0**
Sources de financement		
. Revenus de sources externes	1 325,0	1 237,0
Revenus totaux	**1 325,0**	**1 237,0**
Effectif total	**6**	**6**

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, constitué par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (L.R.Q., c. A-13.2), a pour objet de défrayer les dépenses nécessaires à l'exercice des fonctions du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels.

JUSTICE

FONDS DES REGISTRES

	1992-1993	1991-1992
	(000 $)	
Dépenses		
. Traitements et avantages sociaux	23 745,1	5 110,1
. Autres dépenses de fonctionnement	11 783,3	2 093,1
. Amortissement	951,4	197,8
Dépenses totales	**36 479,8**	**7 401,0**
Sources de financement		
. Revenus de sources externes	47 135,5	9 902,9
Revenus totaux	**47 135,5**	**9 902,9**
Effectif total	**577**	**138**

Le Fonds des registres, constitué par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), a pour objet la gestion et le financement des biens et services fournis sous l'autorité du ministre de la Justice et qui sont reliés à l'enregistrement et à la publicité des documents d'État, des actes de l'état civil, des droits personnels, des droits réels mobiliers et immobiliers, ainsi que de tous les autres documents dont la loi prévoit l'inscription à un registre tenu dans un bureau d'enregistrement.

En plus des opérations actuelles des bureaux d'enregistrement, le Fonds a pour objet l'administration et le financement de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du fonctionnement des nouveaux registres de l'état civil, des droits personnels, des droits réels mobiliers et immobiliers.

Les opérations du Fonds ayant débuté le 1er janvier 1992, les données probables 1991-1992 portent sur une période de trois mois.

PARTIE VIII

LES DÉPENSES RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La recherche constante d'amélioration dans les modes de gestion des ministères et organismes a amené ceux-ci à recourir de plus en plus aux technologies de l'information. Cette tendance a été particulièrement marquée au cours de la dernière décennie et il en résulte une contribution certaine à la qualité et à la productivité des services publics. Par contre, cette évolution rapide fait que l'importance de la part et de la croissance des ressources qui y sont consacrées exigent une attention toute particulière des gestionnaires publics.

À partir des recommandations faites sur le sujet par le comité de travail sur la rationalisation des dépenses publiques présidé par le député de Chauveau, M. Rémy Poulin, et par le groupe de travail sur la revue des activités gouvernementales, il a été décidé de rendre publiques les prévisions budgétaires en matière de technologies de l'information par une présentation distincte, laquelle est l'objet de la présente partie. Cette mesure apparaissait nécessaire puisque les dépenses reliées à ce domaine sont incorporées dans les divers programmes budgétaires et dans les différentes catégories de dépenses du Livre des crédits.

DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les technologies de l'information comprennent les technologies elles-mêmes, c'est-à-dire tout logiciel, tout matériel électronique ou toute combinaison de ces éléments servant à recueillir, emmagasiner, traiter, communiquer, protéger ou détruire l'information sous toute forme (notamment, texte, symbole, son et image), ainsi que les activités devant être assumées, tant par les ressources internes qu'externes, pour la gestion et l'utilisation de ces technologies dans la production des services prévus par les programmes gouvernementaux.

ADMINISTRATION ET SERVICES ASSOCIÉS

Cette rubrique regroupe les dépenses relatives aux activités régulières de planification, de suivi, ainsi que d'encadrement administratif et technique.

CONTINUITÉ

Cette rubrique regroupe les dépenses reliées aux activités d'entretien, d'exploitation et de support technique relatives aux systèmes, aux fonctions, aux applications, aux équipements, aux logiciels et aux réseaux de télécommunication en place.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique regroupe toute dépense ayant pour conséquence d'accroître l'usage des technologies de l'information ou d'augmenter le niveau des services offerts dans le domaine.

Le tableau qui suit illustre l'évolution des ressources humaines et financières utilisées et prévues en technologies de l'information par les ministères et organismes de 1990-1991 à 1992-1993

ÉVOLUTION ET AFFECTATION DES RESSOURCES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

	Prévision	Variation		Dépenses probables	Variation		Dépenses réelles
	1992-1993	M$	%	1991-1992	M$	%	1990-1991
Administration et services	63,0	1,4	2,3	61,6	2,6	4,4	59,0
Continuités	189,3	14,5	8,3	174,8	3,9	2,3	170,9
Projets d'investissements	117,5	31,3	36,3	86,2	3,9	4,7	82,3
TOTAL	369,8	47,2	14,6	322,6	10,4	3,3	312,2
Effectif (ETC)	3 923	74	1,9	3 849	296	8,3	3 553

On constate une croissance de 8,3 % des ressources humaines utilisées en 1991-1992 par rapport à 1990-1991; malgré cela, la croissance des dépenses totales 1991-1992, y incluant les ressources humaines, ont été limitées à 3,3 % comparativement à une croissance annuelle moyenne de plus de 12 % observée depuis 1987-1988.

Pour 1992-1993, les ministères et organismes ont procédé à des réaménagements de leurs crédits réguliers qui les ont amenés à présenter des prévisions de dépenses totalisant près de 370 M$, ce qui représente une hausse de 47,2 M$ ou 14,6 % par rapport à 1991-1992 ainsi que des effectifs prévus de 3 923 ETC, ce qui représente une hausse de 74 ETC ou 1,9 %.

Il est essentiel de préciser que les dépenses 1991-1992 ont été l'objet d'un examen systématique par le Conseil du trésor, ce qui a permis d'en restreindre la croissance à 3,3 %. Cet examen n'a pas encore été fait pour 1992-1993 mais le Gouvernement a reconduit l'application des mesures spéciales de planification et de contrôle en vigueur pour les ministères et organismes budgétaires.

Ainsi, les ministères et organismes doivent soumettre à l'approbation du Conseil du trésor une programmation budgétaire de l'ensemble de leurs dépenses relatives aux technologies de l'information et obtenir une autorisation expresse avant de procéder à tout investissement ou à la conclusion de tout contrat d'acquisition de biens ou de services reliés à ce domaine. En outre, les dépenses doivent être limitées :

- aux dépenses minimales d'exploitation, d'entretien et d'administration relatives aux services essentiels existants;

- à des projets nécessaires, inévitables et non reportables dont les justifications sont suffisantes pour motiver les dépenses d'investissement et les dépenses additionnelles subséquentes d'exploitation et d'entretien;

- aux projets rentables, en ce sens qu'ils contribuent vraiment à réduire dans l'immédiat et à long terme le coût net des services gouvernementaux, qu'ils comportent des bénéfices financiers sûrs permettant de défrayer les dépenses additionnelles d'exploitation subséquentes à l'investissement et d'assurer une récupération rapide des dépenses liées à l'investissement.

Le tableau des pages suivantes présente les prévisions des ministères et organismes pour 1992-1993 en regard de chacune des rubriques et du total des dépenses de même que des effectifs. On y remarque qu'à l'exception du ministère du Revenu où on constate une réduction de prévision, la plupart des ministères ont des prévisions qui présentent des hausses relativement importantes. En fait, les hausses dans les ministères de la Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle, des Forêts, de la Justice et des Finances expliquent plus de 50 % de la croissance totale de 47,9 M$.

INFORMATIONS SOMMAIRES SUR LES DÉPENSES RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MINISTÈRES ET ORGANISMES	Prévision 1992-1993				Dépenses probables 1991-1992	Dépenses réelles 1990-1991	Effectif		
	Services existants		Projets d'investissement	Total					
	Administration et services '000 $	Continuité '000 $	'000 $	'000 $	'000 $	'000 $	1992-1993 ETC	1991-1992 ETC	1990-1991 ETC
Affaires culturelles	764,2	815,2	1 631,5	3 210,9	2 849,7	2 654,6	32	30	23
Affaires internationales	2 286,1	1 312,0	4 203,5	7 801,6	5 117,2	4 019,5	74	52	33
Affaires municipales	747,5	4 170,5	1 847,7	6 765,7	5 179,8	7 751,9	106	103	124
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 411,0	10 071,0	4 278,4	15 760,4	15 176,3	17 602,5	260	252	315
Approvisionnements et Services	690,0	1 046,4	1 765,8	3 502,2	2 963,0	3 558,8	28	23	21
Assemblée nationale	713,2	1 426,4	178,0	2 317,6	2 033,8	2 770,4	26	29	31
Communautés culturelles et Immigration	920,5	4 467,7	2 556,2	7 944,4	6 118,2	3 529,1	62	51	32
Communications	872,7	1 764,1	918,0	3 554,8	3 358,3	3 720,9	33	32	35
Conseil du trésor	843,9	1 030,6	1 625,2	3 499,7	2 211,3	2 586,5	37	27	28
Conseil exécutif	295,1	583,4	548,6	1 427,1	1 345,5	1 411,3	18	15	20
Éducation	2 489,1	12 561,6	2 213,8	17 264,5	16 378,8	17 866,1	233	241	235
Énergie et Ressources	1 658,0	5 651,2	4 761,1	12 070,3	9 722,1	12 471,2	107	121	110
Enseignement supérieur et Science	2 220,0	2 194,3	2 148,0	6 562,3	5 041,8	5 964,8	98	88	86
Environnement	975,0	2 950,0	1 875,0	5 800,0	5 201,4	6 554,8	48	47	45
Finances	4 502,6	11 432,6	5 445,1	21 380,3	17 638,7	17 366,3	69	61	58
Forêts	3 440,7	8 009,8	5 750,0	17 200,5	9 518,2	10 103,4	149	132	100
Industrie, Commerce et Technologie	732,0	1 272,0	2 327,0	4 331,0	3 397,7	3 873,4	39	37	29

INFORMATIONS SOMMAIRES SUR LES DÉPENSES RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (suite)

MINISTÈRES ET ORGANISMES	Prévision 1992-1993				Dépenses probables 1991-1992	Dépenses réelles 1990-1991	Effectif		
	Services existants		Projets d'investissement	Total			1992-1993	1991-1992	1990-1991
	Administration et services '000 $	Continuité '000 $	'000 $	'000 $	'000 $	'000 $	ETC	ETC	ETC
Justice	3 704,2	14 752,7	7 233,6	25 690,5	20 011,1	20 136,9	214	233	187
Loisir, Chasse et Pêche	544,9	4 778,3	1 241,5	6 564,7	6 608,7	9 048,4	74	74	83
Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation prof.	4 164,9	12 974,5	21 514,4	38 653,8	29 553,1	23 477,1	322	301	273
Organismes - ministre déléguée à la condition féminine	0,0	400,0	1 759,4	2 159,4	568,3	342,2	9	10	5
Organismes - ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	2 736,0	12 126,0	2 919,1	17 781,1	15 403,5	15 519,6	83	78	75
Organismes - Charte de la langue française	268,2	463,3	476,8	1 208,3	1 197,3	1 271,3	29	29	31
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	363,4	568,0	358,5	1 289,9	1 190,6	1 112,1	22	16	14
Revenu	13 427,7	39 055,6	17 975,7	70 459,0	75 384,5	57 041,7	1 069	1 103	922
Santé et Services sociaux	2 339,8	3 868,8	3 666,0	9 874,6	9 078,3	9 473,7	96	96	98
Sécurité publique	3 665,8	11 938,9	7 793,2	23 397,9	22 169,7	17 863,8	210	197	176
Tourisme	200,0	469,0	144,0	813,0	1 686,0	1 705,6	14	18	17
Transports	5 025,9	13 413,8	7 919,2	26 358,9	21 886,2	26 829,4	264	258	253
Travail	975,0	3 739,7	438,0	5 152,7	4 571,3	4 619,4	98	95	94
TOTAL	**62 977,4**	**189 307,4**	**117 512,3**	**369 797,1**	**322 560,4**	**312 246,7**	**3 923**	**3 849**	**3 553**